

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAG

Actualité

Réforme du collège : c'est non !

Dossier

**Manuels scolaires,
outils de démocratisation**

Portrait

Anicet Le Pors

Édito

Exaspérés, mobilisés

Tout vient à point à qui sait attendre. Voilà à quoi se résume la politique actuelle prônée par la présidence de la République.

Huit millions de personnes sous le seuil de pauvreté, un chômage endémique, des services publics amoindris, oui, mais les signaux de reprise sont là ! C'est la méthode Coué.

Comment peut-on s'acharner à défendre une orientation qui a fait la preuve de sa nocivité ?

Les résultats de la droite aux élections départementales, l'abstention massive des électeurs de gauche, l'ancrage du FN dans les territoires sont la marque d'une profonde déception vis-à-vis du gouvernement, voire d'un éloignement devant toutes les formes de représentativité.

Le syndicalisme n'est pas épargné et doit avoir comme souci premier de renouer avec l'ensemble des salariés, partir de leurs préoccupations pour avancer dans la conquête de nouveaux droits.

La division syndicale actuelle ne contribue pas à créer les conditions d'un rassemblement. Entre les organisations qui s'accommodent d'un affaiblissement des garanties pour tous et celles plus préoccupées d'afficher une posture de radicalité que de travailler à la défense de leurs mandants, le choix est pauvre et nombreux sont ceux qui s'éloignent du syndicalisme.

Le dossier du collège est emblématique sur ce point ; ni tenant *statu quo*, ni chantre d'une autonomie porteuse d'inégalités pour tous, élèves comme professeurs, le SNES-FSU maintient la ligne qu'il a toujours suivie : se battre pour des réformes progressives en l'occurrence une dotation, une formation, une interdisciplinarité progressive. Avec les salaires et les conditions de travail, ce sera au cœur de la grève du 9 avril et de l'ensemble des mobilisations.

Frédérique Rolet
cosecrétaire générale



32 Sur le terrain
La SEGPA



6
Portrait
Anicet Le Pors



21 Dossier
Les manuels
scolaires

SOMMAIRE

30 jours	3	Catégories	30
Revue de presse	4	• CPE	
Portrait	6	• AED	
• Anicet Le Pors		• CO-Psy	
Actualité	8	• CPGE	
• Réforme du collège		Sur le terrain	32
• 9 avril		• La SEGPA	
• Bilan social du MEN		Fenêtre sur	34
• Grèce		• Droit du travail en danger	
• Régionalisation et académies		Culture	36
• Formateur académique		• Livres/Revue	
• Retraite		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Calendrier scolaire		Entretien	40
• Mobilisation retraités		• Fabrice Dhume	
• Congrès IE		International	42
• Rapport ONS		• Japon	
Dans la classe	17	• FSM Tunis	
• L'heure de vie de classe		• Alter Sommet	
Éco/social	18	Rattrapage	44
• Combattre la déflation ?		• Bourses et fonds sociaux	
• Conditions de travail		Changer d'ère	45
• COP21 à Paris		• Formation à distance	
Dossier	21	Droits et libertés	46
• Les manuels scolaires		• Droit à mourir dans la dignité	
Métier	28	• LGBT	
• Colloque égalité enseignantes, enseignants			
• Personnels sanctionnés			
• Éclipse			
• Séminaire Institut de recherche de la FSU			

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Petraut. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Jean-François Claudon, Monique Degos, Caroline Gros, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution.

Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Fotolia.fr/Pink Badger.
Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : MAIF (p. 5), ADEO (p. 47), ANCV (p. 48). Joint à ce numéro : 8 p. CPE





© Citizenside / Aurelien Morissard

FN, plus qu'une tentation

À l'issue des dernières élections départementales, le Front national, comme les sondages le prophétisaient pourtant, ne peut revendiquer la place de premier parti de France. Pas plus qu'il puisse se targuer de la conquête d'un département. Peut-on dès lors, comme certains au soir d'une nouvelle déconvenue, se contenter de cette... pseudo-victoire ! La forte progression en voix (15 % aux cantonales de 2011, 25 % aujourd'hui) et l'augmentation du nombre d'élus (62 contre un seul) témoignent désormais de l'enracinement du FN dans des territoires toujours plus nombreux.

Du Languedoc-Roussillon à la Provence, en passant par ses fiefs du Var (38,9 %) et du Vaucluse (37,40 %), de son ancrage de plus en plus marqué en Alsace et en Lorraine, sans compter la déferlante sur le Nord-Pas-de-Calais (35,63 %), le FN et le Rassemblement Bleu Marine se banalisent. Il s'installe solidement partout. Dans tous les milieux. De la ruralité jusqu'aux centres urbains, chez les personnes âgées comme, de plus en plus, chez les jeunes, la tentation du vote FN fait son œuvre. Et si ce scrutin majoritaire l'empêche de transformer son niveau électoral très élevé (25,24 % au premier tour, record historique du parti d'extrême droite), il en sera tout autrement lors des régionales de décembre avec la proportionnelle.

- 26 févr.** **Obscurantisme**
Les djihadistes de Daech détruisent des œuvres d'art pré-islamiques.
- 1^{er} mars** **Sans faim.** Selon un rapport britannique, un tiers de la production alimentaire mondiale est jeté chaque année.
- 3 mars** **Pas enterrée.** Affaire des faux électeurs : le pourvoi en cassation du couple Tiberi rejeté.
- 6 mars** **On ne compte plus...** Le monde compte désormais 1 826 milliardaires, soit 290 de plus qu'en 2014.
- 7 mars** **À vos postes !**
Emploi salarié : 74 000 destructions de postes en 2014.
- 8 mars** **La bonne blague**
Des touristes belges font un détour de 1 200 km à cause du GPS.
- 9 mars** **Le sport en deuil.** Argentine : huit Français meurent dans le crash de deux hélicoptères.
- 10 mars** **Pas de pot !**
Entente sur les prix : onze fabricants de yaourts condamnés.
- 11 mars** **Excellent en TIC.** Un collégien aurait usurpé le profil de son proviseur pour trafiquer ses notes.
- 12 mars** **Je préfère manger à la cantine...**
Droit d'accès à la cantine garanti pour tous les enfants.

- 13 mars** **C'est pas Vitale**
Grève des médecins libéraux contre le projet de loi santé.
- 15 mars** **Effet de la Mancha.** Les ossements retrouvés dans une église à Madrid sont ceux de Cervantès.
- 15 mars** **Ibra... cadabrantésque**
L'attaquant suédois du PSG traite la France de « pays de merde ».
- 16 mars** **Pas un mirage.** Serge Dassault soupçonné d'avoir omis de déclarer deux comptes au Luxembourg.
- 17 mars** **Ponctionnés**
Les retraités manifestent de nouveau pour leurs pensions.
- 17 mars** **On t'a pas sonné.** Un villageois de Seine-Maritime demande la suppression de l'Angélus du matin.
- 18 mars** **Tunisie**
Attentat meurtrier au musée Bardo en Tunisie.
- 18 mars** **Portes ouvertes.** Des milliers de manifestants anti-austérité à l'inauguration du nouveau siège de la BCE.
- 19 mars** **Glaçant**
Arctique : la banquise d'hiver n'a jamais été aussi réduite.
- 21 mars** **Tea time.** Le conservateur Ted Cruz, figure du Tea party, candidat à l'investiture républicaine.
- 22 mars** **Pas FuN**
Le FN présent dans plus de la moitié des cantons au second tour.
- 25 mars** **Off air**
Vers un septième jour de grève à Radio France.
- 26 mars** **Guerre de religion**
L'Arabie saoudite lance une opération militaire massive au Yémen.
- 28 mars** **Et pis c'est tout !** Fin des quotas laitiers après 30 ans de plafonnement au sein de l'Union européenne.
- 29 mars** **Nouveau 11 janvier**
La Tunisie marche contre le terrorisme.
- 30 mars** **Départementales**
Un électeur sur deux est allé voter.

BILLET D'HUMEUR

Tout est bon dans la provocation !

Invité au 20 h de TF1, le 17 mars dernier, Sarkozy a courageusement pris position contre le péril qui menace la laïcité : « les repas de substitution » dans les cantines scolaires. L'École, dont les événements du début de l'année ont rappelé tragiquement l'importance à l'ensemble de la Nation, mérite-t-elle d'être instrumentalisée de la sorte ? Si l'UMP et son président cherchent un espace de jeu pour leur course à l'échalote avec le FN, qu'ils

aillent le trouver ailleurs ! L'École n'a pas plus besoin de faux débats que d'instrumentalisations politiques aussi grossières. Les enseignants pourront d'autant plus facilement se passer des leçons de ce professeur que sa morale laïque est à géométrie variable, si l'on en croit ses déclarations passées plaçant le pasteur au-dessus de l'instituteur. À quand une phrase-choc de Sarkozy sur le poisson à la cantine le vendredi ? ■

Jean-François Claudon

EN MARS

L'austérité frappe... mais pas tout le monde

Les Echos 18 mars 2015

LES DÉPENSES SOCIALES BONDISSENT EN ALLEMAGNE

« Le gouvernement est de plus en plus sous la pression des milieux patronaux, qui lui reprochent de prêter à ses partenaires européens de boire de l'eau tout en buvant lui-même du vin. À près de deux ans des élections générales, la question devient plus sensible, notamment pour la CDU qui cherche à renouer avec sa base conservatrice. Par ailleurs, pressé par ses partenaires internationaux, Wolfgang Schäuble préférerait augmenter les investissements qui doivent progresser au total d'une quinzaine de milliards d'euros cumulés entre 2015 et 2018 par rapport aux projets initiaux. Pour en financer une partie, le ministre des Finances veut utiliser l'essentiel des bénéfices de la Bundesbank, légalement censés rembourser la dette fédérale. »

Le Parisien 18 mars 2015

PLUIE DE MINISTRES AU CHEVET DE L'ÉCOLE

« Paroles, paroles ? » Le ministère de l'Éducation n'en finit pas d'élargir sa grande mobilisation initiée après les attentats de janvier. Hier, 26 des 28 ministres de l'Éducation de l'Union européenne ont répondu à l'invitation de Najat Vallaud-Belkacem, pour un « échange de bonnes pratiques sur l'éducation aux valeurs citoyennes ». Un coup d'éclat diplomatique qui s'est soldé par une déclaration commune invitant à cultiver « un esprit européen de liberté » dans chaque classe. « Au niveau européen, ces dernières années, on a parlé de l'éducation sous l'angle de l'employabilité. C'est important, mais l'Europe s'est construite sur des valeurs. Il faut que nous nous échinions à les transmettre », a expliqué Najat Vallaud-Belkacem.

L'Humanité 18 mars 2015

Éducation prioritaire, la grande supercherie

par Sylvie Ducatteau

Les collèges sont les premiers à prendre connaissance des moyens réels dont ils disposeront à la rentrée 2015. Loin des promesses ministérielles, les établissements classés en éducation prioritaire se sentent floués.

« Nous étions optimistes, car il apparaissait que les difficultés du public et la nécessité du temps de concertation étaient enfin prises en compte » se souviennent les enseignants du collège [Jean-Vilar de La Courneuve] très impliqués dans les assises de l'éducation prioritaire. Un an plus tard, le ton a changé : l'établissement classé en REP perd 56 heures, résultat d'un véritable tour de passe-passe. La dotation horaire globale (DHG) de l'établissement, soit 1 037,85 heures, apparaît, en valeur absolue, en augmentation. Mais disparaissent dans un même mouvement : onze indemnités pour missions particulières (MP), 90,35 heures de pondération sur les services enseignants, 28,5 heures absorbées par l'ouverture d'une classe de Troisième... « Dans ces conditions la mise en œuvre de la réforme semble bien se faire au détriment des élèves les plus défavorisés », analysent-ils. Confrontant les promesses ministérielles avec leur réalité, les enseignants du collège Ikbal-Massih, à Saint-Denis, arrivent à la même conclusion. Maîtrise de la langue française ? L'heure d'aide aux élèves de Cinquième n'existera plus. Maîtrise des mathématiques ? Les groupes de soutien aux élèves de Sixième sont supprimés. La formation des « citoyens de demain » ? La classe d'initiation aux médias est suspendue. Une incongruité au moment où l'éducation à l'image et au regard sur l'information n'a jamais été aussi évidente. [...]

Le Parisien 24 mars 2015

LE COLLÈGE Y PERD SON LATIN

« Les déclinaisons latines sont-elles une espèce en voie de disparition dans les emplois du temps des collégiens français ? Des messages ont été envoyés aux parlementaires de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation [...]. Les profs de latin et de grec paniquent, redoutent d'être les perdants de la réforme du collège [...] qui entrera en vigueur en septembre 2016. Leurs représentants et des parents bataillent pour préserver des horaires d'enseignement « dignes » de ces langues et cultures de l'Antiquité qui séduisent encore 20 % des collégiens français (pour le latin) soit plus de 400 000 élèves... Les langues anciennes disposeront d'une dérogation pour que les latinistes puissent, s'ils le souhaitent, poursuivre cet apprentissage en continu jusqu'à la Troisième. Combien d'heures leur seront consacrées ? C'est en discussion » précise le ministre.

Politis 2 avril 2015

LA RUDE BATAILLE DE TSIPRAS

Les dernières propositions grecques sont encore jugées « trop floues » [par Bruxelles]. Pourtant, les projets de réformes sont bel et bien chiffrés : 350 millions d'euros pour la lutte contre la fraude à la TVA [...], 1,4 % de croissance et 3 milliards de rentrées en 2015. Sans parler des mesures pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales [...]. Tsipras livre donc sa bataille pour respecter ses engagements et tenir une partie de ses promesses électorales. Dans la nuit du 29 mars, les réformes qu'il a proposées ont été acceptées par le Conseil des ministres, après six heures de débats houleux. Le lendemain soir, il les soumettait au Parlement, où il avait contre lui l'opposition, mais aussi l'aile gauche du parti et l'eurogroupe, qui joue l'asphyxie. Pas facile.

Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 1^{er} avril 2015

Les Français s'intéressent de plus en plus aux produits d'épargne solidaires. **À la clé : la satisfaction d'épargner doublement utile.**

Épargne solidaire Tous gagnants

Créer des emplois, soutenir des projets qui respectent l'environnement, aider des enfants défavorisés ou des personnes handicapées : nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Aujourd'hui, plus d'un million de Français la concrétise grâce à l'épargne solidaire. Ils étaient moins de 40 000 en 2003⁽¹⁾.

UN INTÉRÊT SOCIAL DEMONTRE

Depuis 2002, l'argent investi dans l'épargne solidaire a permis de créer ou consolider 200 000 emplois et d'aider 38 000 personnes en difficulté à se loger⁽²⁾. Preuve qu'il est possible de concilier finances et démarche solidaire. « Au moins, je sais où va mon argent », s'exclame Paul, 57 ans et père de deux grands enfants, qui tient à ce que son épargne contribue à financer des activités socialement utiles. Karine, directrice de la scierie Aprobois, mesure bien l'importance de cette démarche : « L'argent placé par des épargnants m'a aidée à embaucher plusieurs personnes en situation de handicap qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail. »

UN MÉCANISME GAGNANT-GAGNANT

La MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme intégralement

3,10%

Rendement net⁽³⁾ 2014 du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire MAIF⁽⁴⁾.



Karine Mahé concilie performance économique et responsabilité sociale à la tête d'Aprobois, l'une des scieries les plus modernes de Bretagne.

solidaire : livrets⁽⁵⁾ bien sûr, mais aussi assurance vie⁽⁶⁾ et fonds d'investissement de proximité. Par conviction, Parce qu'elle est attachée à promouvoir un modèle d'épargne utile à la petite entreprise qui recrute ou à l'association qui s'active. Un choix solidaire qui, pour autant, ne rapporte pas moins à l'épargnant. Avec les livrets, 25% des intérêts sont reversés

66% de cette somme. L'assurance vie permet d'investir dans des structures à forte utilité sociale et

"Au moins, je sais où va mon argent"

environnementale et de soutenir la création d'emploi. Être acteur de la solidarité, c'est désormais à la portée de tous. ■



www.maif.fr/epargnesolidaire

(1) Source : Fininvest. (2) Les livrets d'épargne solidaires proposés par la MAIF sont des produits Socotec Banque. (3) Rendement net de l'Etat sur l'épargne globale et nets prélèvements sociaux. (4) Le contrat multirisque Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Pariscasa-MAIF Mais assurance vie de la MAIF. Pour les supports en unités de compte, le risque financier est assumé par l'adhérent. Pariscasa-MAIF - société anonyme au capital de 123 000 000 €. RCS Nant 8 359 432 782 - Le Poirier - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 49103 Nant cedex 3. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 49103 Nant cedex 3. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Nant 8 341 672 881 - CS 20000 - 49103 Nant cedex 3. Entreprises régies par le Code des assurances. MAIF Solutions Financières - société par actions simplifiée au capital de 6 658 016 €. RCS Nant 8 350 218 457 - enregistrée auprès de la Chambre nationale des conseillers en investissements financiers sous le n° 0000241 - 49103 Nant cedex 3. MAIF Fila-MAIF et MAIF Solutions Financières agissent en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Socotec Banque. MAIF Solutions Financières inscrit sur le registre unique sous le n° 07 031 208. Fila MAIF inscrite sous le n° 13 003 699. MAIF inscrite sous le n° 13 005 069 (www.maif.fr). Socotec Banque - société anonyme au capital social de 70 000 000 €. RCS Nant 812014365 - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 49103 Nant cedex 3.



ASSUREUR MILITANT

INSTIGATEUR DU STATUT GÉNÉRAL des fonctionnaires dans le deuxième gouvernement Mauroy, Anicet Le Pors reste, à plus de 80 ans, un militant clairvoyant qui appelle les défenseurs des services publics à une rigueur intellectuelle de tous les instants pour contrer les adulateurs du marché.

La Fonction publique chevillée au corps

Comme il se plaît à le rappeler, Anicet Le Pors est avant tout un fonctionnaire, puisqu'il a passé 62 ans de sa vie au service du public, que ce soit en tant qu'ingénieur à la météorologie nationale, économiste au ministère des Finances, élu et conseiller d'État ou encore en tant que juriste à la Cour nationale du droit d'asile. Mais, à l'occasion de la sortie de son livre, coécrit avec Gérard Aschieri et traitant des services publics de demain, c'est pour notre part l'ancien ministre communiste de la Fonction publique, au temps de l'Union de la gauche (1981-1984), que nous avons voulu rencontrer.

Des agents sujets ou citoyens ?

Ce qui frappe d'emblée à la lecture du livre, c'est cette constitution progressive en France d'une conception spécifique de l'action publique et la lente émergence d'une Fonction publique adossée à un statut protecteur. Selon Anicet Le Pors, seul un éclairage à la fois historique et conceptuel peut permettre de comprendre les questions qui se posent aujourd'hui, et d'éviter du même coup aux défenseurs de la Fonction publique de se cantonner dans une simple posture défensive.

« *Le premier véritable statut, celui de la Fonction publique d'État, créé en 1946 par Maurice Thorez et Michel Debré, allait à contre-pied d'un siècle et demi* » marqué



« *Les défenseurs de la Fonction publique ne doivent pas se cantonner dans une simple posture défensive* »

tionnaires suspectés de velléités subversives par le régime né de la défaite.

Le statut de 1946 constitua à ce titre une sortie par la loi du « statut-carcen » que les gouvernements successifs avaient voulu imposer et que dénonçaient les syndicats de la FPE depuis des décennies. La compréhension de l'agent comme « fonctionnaire-citoyen » était avant tout jurisprudentielle, mais les concepteurs du texte de 1946 s'appuyaient également sur différents textes de loi tels que celui de 1834 distinguant le grade, qui appartenait à l'agent, et l'emploi, qui était à la discrétion de l'État. Aux dires du militant communiste de fraîche date qu'était alors Anicet Le Pors, « *l'arrivée au pouvoir de De Gaulle a fait craindre un retour en arrière* », mais l'ordonnance du 4 février 1959 préservait finalement les acquis essentiels du statut de 1946, en se contentant de fixer une nouvelle répartition entre ce qui relevait de la loi d'un côté et du décret de l'autre.

« En 1981, nous nous sentions les héritiers des conceptions prônées à la Libération », souligne Anicet Le Pors, qui devint alors ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives. Lui et son équipe s'entendaient à réaffirmer les principes de 1946 en optant pour quatre choix décisifs : consacrer la notion de « fonctionnaire-citoyen » qui plaçait les agents dans une situation statutaire et réglementaire par rapport à l'administration, offrir à tous les agents une carrière en étendant les garanties de la FPE aux agents publics territoriaux et hospitaliers, affirmer l'unité statutaire de la FP dans le respect de sa diversité et enfin mettre en exergue trois principes fondamentaux. Ces trois principes étaient à leurs yeux l'éga-

par la conception du « fonctionnaire-sujet ». Les pouvoirs publics, au nom du sacro-saint service de l'État, exigeaient des agents l'obéissance la plus aveugle et les privaient de nombreux droits tels que le droit syndical ou encore le droit de grève. L'aboutissement de cette logique fut, en 1941, le statut imposé par Vichy aux fonc-

LES MOTS DU DÉBAT

Corps : c'est l'ensemble des fonctionnaires régis par le même statut particulier, ayant vocation à occuper les mêmes emplois et à exercer les mêmes fonctions.

Fonction publique de carrière : système selon lequel le fonctionnaire a vocation à occuper les emplois correspondant à son grade dont il est par ailleurs propriétaire quels que soient les emplois successivement occupés et même en cas de suppression d'emplois.

Fonction publique d'emploi : système selon lequel l'agent exerce une activité qualifiée qui définit exclusivement son rôle (conception compatible avec le recrutement de contractuels).

Statut général : il désigne l'ensemble législatif qui énonce les principes et les règles applicables à l'ensemble de la Fonction publique. Il se compose de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (titre I^{er}), de la loi du 11 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la FPE (titre II) et des lois similaires pour la FPT et la FPH (titres II et III).

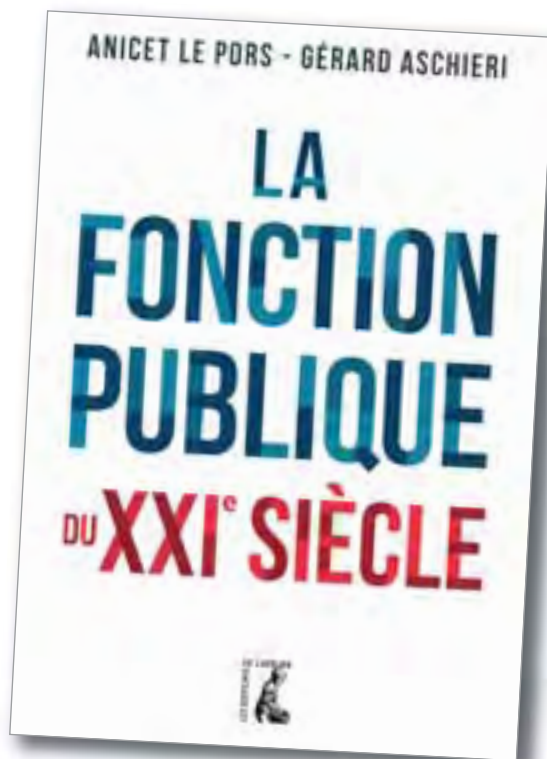
• *La Fonction publique du XXI^e siècle*, Anicet Le Pors & Gérard Aschieri, L'Atelier, 2015.

lité (d'accès au grade et de traitement), l'indépendance (face à l'arbitraire administratif et aux pressions extérieures) et la responsabilité (impliquant la capacité d'initiative de l'agent).

Le statut général des fonctionnaires

Pour unifier les trois FP – ce qui était l'ambition d'Anicet Le Pors –, une condition était nécessaire : « *avoir les idées claires* ». Bravant la consigne gouvernementale qui interdisait la nomination de syndicalistes aux postes clés, le ministre avait désigné comme directeur de cabinet René Bidouze, ancien secrétaire général de l'UGFF-CGT qui venait de rédiger un ouvrage dont le titre pointait le nœud du problème, puisqu'il s'intitulait *Fonctionnaires, sujets ou citoyens ? Avec lui à ses côtés, Le Pors mettait toutes les chances de son côté, car le tandem savait indéniablement ce qu'il fallait faire pour la FPE. Il s'agissait en effet de « réintroduire dans la loi ce qui en avait été écarté par l'ordonnance de 1959. Il fallait par ailleurs introduire le droit de grève, la liberté d'opinion assurée à tous les agents, ainsi que la capacité de négociations des fédérations syndicales en matière de rémunérations, de conditions et d'organisation du travail », toutes choses qui étaient formellement absentes des précédents textes statutaires. Le Pors avait sur ce point le soutien de Pierre Mauroy, fonctionnaire lui-même et lié à la FEN d'alors.*

Il était plus difficile de bouger les lignes pour les deux autres versants de la FP. Les territoriaux, par exemple, voulaient bien devenir fonctionnaires, mais ils s'interrogeaient sur ce que serait l'évolution de leurs relations avec des élus plutôt hostiles à la réforme. Le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre, par ailleurs maire de Marseille, jouait sur ces craintes dans le débat sur la loi de décentrali-



sation, car il voyait d'un mauvais œil que la nomination à certains postes clés puisse lui échapper dans sa commune. Les agents de la FPH ont quant à eux tardé à se rallier au nouveau dispositif. En 1984, l'unité était fina-

retenue et d'un large soutien des fonctionnaires et de l'opinion publique. Néanmoins, 225 modifications législatives ont été apportées au statut dont beaucoup sont des dénaturations. Outre la loi Galland, Michel Rocard avait, en 1989, avancé la notion de « métier » relevant davantage d'une fonction publique d'« emploi » que d'une fonction publique de « carrière ». En 2003, un rapport du Conseil d'État a préconisé de faire du contrat une « source autonome du droit » de la FP. En 2007, Nicolas Sarkozy a appelé à une « révolution culturelle » en proposant de mettre sur le même plan que le concours un recrutement par voie de contrat de droit privé négocié de gré à gré. Aux dires d'Anicet Le Pors, « *si la tonalité a changé avec le pouvoir actuel, on doit regretter qu'il ne revienne pas sur les atteintes portées au statut et qu'il ne manifeste que peu d'ambition pour ouvrir des chantiers structurels de modernisation de la FP et des perspectives offertes aux fonctionnaires* ».

L'ancien ministre fait sienne la formule de Gérard Aschieri selon laquelle le statut n'a rien d'un musée. Selon lui, « *il faut naturellement que la Fonction publique évolue, ne serait-ce*

« L'enjeu depuis trente ans est, pour les adversaires du statut, de revenir sur le choix fait en 1981 »

lement acquise, même si certains agents, tels que ceux des établissements de recherches, étaient placés en position fortement dérogatoire par rapport au statut général.

Mais l'histoire du statut, c'est aussi l'histoire des coups qui lui ont été portés. La droite gaulliste ne lui était toutefois pas foncièrement hostile. « *Lors du débat parlementaire, des orateurs qui s'en prenaient au projet de loi, créant à leurs dires, un statut "communiste" ou "socialiste", le faisaient au nom du statut de 1946* », se souvient Anicet Le Pors ! Mais dès la première cohabitation (1986-1988), « *la droite libérale, avec le soutien de nombreux élus, reprit la main* ». La loi Galland du 13 juillet 1987 a élargi le recours possible aux contractuels et surtout remplacé la liste par ordre de mérite des candidats reçus à un concours par une liste alphabétique permettant aux élus de choisir discrétionnairement leurs collaborateurs, éventuellement sur la base d'affinités politiques. C'est ce qu'on appelle le système des « reçus-collés » qui ne garantit pas forcément au major d'un concours d'être nommé dans un emploi.

Un acquis à défendre... et à promouvoir !

« *L'enjeu depuis trente ans est, pour les adversaires du statut, de revenir sur le choix fait en 1981.* » Le statut a tenu bon en raison des principes solidement ancrés dans l'histoire, de la solide architecture juridique

que parce que son fonctionnement détermine la vie de 5,4 millions de salariés ». Le statut doit notamment accompagner les évolutions technologiques. Un texte qui n'évolue pas risque en effet la sclérose. Mais pour qu'une modification soit légitime, il faut qu'elle ait en ligne de mire l'intérêt général, notion contradictoire, au cœur du débat public et donc des luttes politiques.

Si l'on se projette dans l'avenir, on doit également poser la question des échelles idoines pour mettre en œuvre de nouveaux services publics. En effet, il est maintenant indiscutable que des ressources naturelles telles que l'eau, mais aussi bon nombre de connaissances, constituent des biens communs de toute l'humanité. Ce constat pose la question de la formation de services publics mondiaux et souligne le besoin de réglementations internationales face aux tenants du « laisser faire ». « *La Fonction publique est à l'avant-garde de la mondialisation. C'est pour cela que, Gérard Aschieri et moi, nous parlons volontiers du XXI^e siècle comme d'un "âge d'or" du service public* », note Anicet Le Pors. Le premier pas dans le sens de cette prise de conscience collective, ajoute-t-il non sans malice, « *c'est peut-être de convaincre les fonctionnaires eux-mêmes* » qu'une alternative au libéralisme est non seulement souhaitable, mais aussi possible. ■

Portrait réalisé par Jean-François Claudon

ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES

- **1931** : naissance à Paris dans un milieu imprégné de catholicisme social
- **1953** : adhésion à la CFTC et au mouvement Jeune République
- **1955-1958** : adhésion à la CGT, puis au PCF
- **1953-1965** : ingénieur à la Météorologie nationale
- **1965-1977** : économiste chargé de mission au ministère des Finances
- **1977-1981** : sénateur des Hauts-de-Seine
- **1981-1984** : ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives
- **1985-1998** : conseiller général des Hauts-de-Seine
- **1985-2000** : conseiller d'État
- **1993-1994** : départ du PCF
- **2000-2013** : membre de la Cour nationale du Droit d'asile

RÉFORME DU COLLÈGE :

PASSAGE EN FORCE DE L'AUTONOMIE ?

La ministre a communiqué aux organisations syndicales les projets de décret et d'arrêté définissant la réforme du collège.

N'importe quel enseignant du second degré ne peut qu'être atterré à la lecture de ces documents. Avec, de surcroît un sentiment de déception et de révolte.

Atterrés

Atterré parce que tous les principes qui sous-tendent le projet de la ministre ne sont que l'application des antiennes de l'OCDE ; elles ont été mises en œuvre par la droite sarkozyste au lycée avec un tel succès qu'aucune voix (officielle ou issue de la mouvance réformiste agglomérée autour de l'UNSA, du SGEN, de la FCPE et d'une partie du PS) n'ose en publier le bilan qui croupit au fond d'un tiroir du ministère ! Atterré parce qu'il est la négation de tout ce qui fonde le métier d'enseignant du second degré et qu'il donne tout pouvoir aux chefs d'établissement formés aux vertus du « *new management* » relayées par l'ESEN⁽¹⁾ pendant plus de dix ans. Atterré enfin parce que, au final, l'idée de l'éducabilité de tous, moteur de la démocratisation des années

1980, est abandonnée au profit d'un pragmatisme cynique qui se contente de donner aux plus défavorisé-e-s, aux plus éloigné-e-s de la culture scolaire le minimum pour interioriser leur échec et pour assurer ainsi une forme de paix sociale construite sur l'acceptation qu'ils/elles ne méritent pas plus.

Déçus et révoltés

Déçus parce qu'une réforme du collège est nécessaire. Révoltés parce que rien dans les débats de l'été 2012 et dans la recherche d'une dynamique collective au service d'un système éducatif démocratisant l'accès aux savoirs et aux qualifications, rien ne laissait imaginer une réforme aussi idéologiquement marquée, une réforme qui renvoie les décisions au local, une réforme qui, sous un habillage « d'autonomie pédagogique » installe déréglementation, inégalités sociales, une réforme qui institutionnalise, à l'instar des pays les plus libéraux de la planète, l'enfermement des plus démunis dans leur condition sociale, tandis que les profits des plus fortunés explosent.

Les professeurs du second degré, qu'ils enseignent en collège, en lycée ou en post-bac, ne peuvent laisser faire un tel projet soutenu par des organisations syndicales qui ont toujours combattu la spécificité du second degré, qui n'ont que mépris pour la formation disciplinaire des certifiés et des agrégés, même s'ils font semblant de défendre officiellement les disciplines tout en les accusant de tous les maux !

Mobilisés

Les professeurs du second degré, qu'ils enseignent en collège, en lycée ou en post-bac, doivent aujourd'hui se dresser contre un projet qui veut renvoyer le débat éducatif aux années 1989 et aux errements, insultes et caricatures du ministre Allègre en 1999 !

On ne mettra pas le système éducatif sur les rails de la démocratisation, on ne lui permettra pas de répondre aux défis de notre temps en le renvoyant à un combat perdu il y a 30 ans par ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui !

Ensemble, disons NON à ce projet, exigeons une autre réforme du collège, un autre avenir pour nos élèves que, nous, nous voyons tous les jours et que ministre, chefs de service de la DGESCO ou autres IG aux ordres ne connaissent pas ! ■

Roland Hubert

(1) École supérieure de l'Éducation nationale (école des personnels d'encadrement)

CE QUE LE SNES-FSU PORTE

La réussite des élèves se joue avant tout dans la classe. bouleverser les structures n'est pas une fin en soi ni une garantie de succès. Le SNES-FSU veut avant tout une amélioration des conditions d'études pour les élèves et de travail pour les personnels.

- ▶ Des grilles nationales garantissant les horaires disciplinaires.
- ▶ La diminution des effectifs des classes.
- ▶ La possibilité de concertation dans les services et d'enseignement en groupes allégés.
- ▶ Des programmes cohérents qui fassent sens, avec une interdisciplinarité progressive, construite sur les disciplines et leurs programmes.
- ▶ Une formation initiale et continue des personnels leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves.
- ▶ Une amélioration des conditions de vie dans les collèges : des vies scolaires renforcées et des équipes pluriprofessionnelles complètes avec des moyens pour les faire fonctionner.



MOBILISONS-NOUS !

MODULER... POUR DÉRÉGLER

Le texte du projet de décret permet une totale déréglementation ; en voici un extrait. Projet de l'article II :

En application du 2° de l'article R. 421-2, l'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration, conformément au projet d'établissement et après avis du conseil pédagogique.

« L'établissement peut moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect :

- *du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle ;*

- *du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève. « L'amplitude quotidienne ne dépasse pas six heures d'enseignement pour les élèves de Sixième.*

« Une pause méridienne d'une durée minimale d'une heure trente minutes est assurée à chaque élève, sauf contraintes spécifiques liées aux transports scolaires. »

Comment se traduit, concrètement, un tel article ? Un établissement peut donc décider, sans être dérogatoire, de modifier les grilles horaires sur l'ensemble du cycle 4 regroupant les classes de Cinquième, Qua-

trième et Troisième, à condition de respecter les deux conditions énoncées. Cette modification peut concerner tout l'établissement ou seulement une partie.

Ainsi un établissement peut décider de faire plus de mathématiques ou de français en Cinquième et imposer ainsi aux autres disciplines de leur faire de la place en Cinquième sur leurs horaires déjà bien maigres... et de « récupérer » ces horaires dans un autre niveau !

Ainsi un autre collège peut supprimer pour certains élèves en Troisième tout ce qui « n'est pas fondamental » pour mieux préparer à la Seconde ! On lutte ainsi contre la hiérarchie des disciplines ?

Il s'agit donc d'institutionnaliser la possibilité de parcours différents dans un même collège, parcours d'excellence ou parcours de relégation. C'est la logique de mise en concurrence des disciplines dans les établissements et entre les établissements. Que deviennent les programmes nationaux annuels ?



Au nom de « l'individualisation », c'est l'abandon de la définition par la Nation de l'intérêt général au profit de la réponse à l'intérêt particulier.

Enfin, qui décidera réellement de l'organisation ? Le conseil pédagogique nommé par le chef d'établissement ? Le CA réunissant parents, représentants des collectivités locales et dans lequel les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation sont minoritaires ?

Comment seront gérés les changements d'établissements en cours de cycle : en instaurant une « traçabilité » de l'élève ?

Il ne reste plus qu'à supprimer les épreuves terminales du brevet et il y aura autant de systèmes éducatifs que de collèges ! ■

RÉUNIONITE, HIÉRARCHIES INTERMÉDIAIRES... C'EST NON !

En complément du projet de réforme du collège, et dans la suite des textes instituant les différents conseils (école/collège, de cycle, de niveau...), le ministère entend publier la circulaire sur les missions et le décret sur les indemnités (IMP) que le CTM a rejetés.

Cet ensemble de dispositions, au lieu de donner de l'air aux personnels pour mener les projets qu'ils construisent collectivement et pour améliorer les conditions d'étude pour les élèves, vont permettre aux chefs d'établissement de multiplier les injonctions, prescriptions de tous ordres, d'impo-

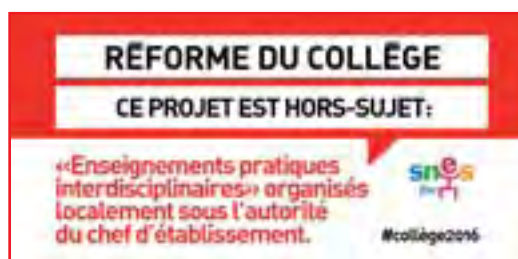
ser des réunions inutiles, chronophages et parfois infantilisantes...

Exigeons ensemble et dans l'action collective : moins d'élèves par classe, du temps en groupes, du temps de concertation, une diminution de nos maxima de service... ■

INTERDISCIPLINARITÉ, BIEN SÛR... MAIS PAS CONTRE LES DISCIPLINES !

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) : invention du ministère pour une rénovation pédagogique de nos pratiques ! Huit thèmes fourre-tout, ressemblant étrangement aux « éducations à » ou n'étant qu'un affichage politique, déconnectés des disciplines scolaires, débouchant sur... une évaluation maison pour le brevet. Au lieu de partir de questions inscrites

dans les programmes et de laisser la liberté aux enseignants de choisir les moments et les « objets de savoir » qui s'y prêtent pour traiter une partie du programme de façon interdisciplinaire, le ministère fait le choix de la normalisation et de l'opposition entre disciplines scolaires et interdisciplinarité. Et il prétend, dans son discours, faire confiance aux enseignants ! ■



SALAIRES, MÉTIER, COLLÈGE : OFFENSIVE CONTRE LES PERSONNELS

Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, Solidaires, FA-FP et FSU appellent l'ensemble des agents à se mobiliser pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires. La grève du jeudi 9 avril entre aussi dans un plan d'action du second degré.

Il s'agit d'une action interprofessionnelle qui s'adresse aux salariés du public et du privé, actifs et retraités. La dénonciation de l'austérité en est le fil rouge.

Dans notre secteur, la baisse de la dépense publique impacte la masse salariale et les pensions. Depuis 2010, la valeur du point d'indice est gelée. La baisse du pouvoir d'achat depuis 2000 équivaut à une amputation de deux mois de salaire par an. Alors que l'Éducation nationale ne parvient plus à recruter les professeurs dont elle a besoin, il y a urgence à recalculer le salaire de début de carrière, raccourcir la durée d'attente dans les échelons de milieu de carrière, fluidifier l'accès à la hors-classe, dé plafonner les fins de carrière.

Métier agressé

En outre, cette grève s'impose en réponse à l'offensive contre les professeurs qu'a lancée le ministère. La réforme du collège dessine un fonctionnement hyper-bureaucratisé de l'établissement qui nous détournera de l'essentiel, l'acte pédagogique. Sous couvert d'autonomie de l'établissement, notre liberté pédagogique est enrégimentée par une multitude d'instances et de coordonnateurs de cycles, de niveaux... Ceux-ci pourront voir leur zèle récompensé au moyen d'indemnités pour missions pédagogiques, IMP soustraites à d'autres. La lecture extensive des « missions liées » du décret Peillon que permet la circulation d'application Vallaud-Belkacem, en rupture avec les équilibres



© Clément Martin

construits l'an dernier, parachève une vision technocratique de l'établissement à laquelle les professeurs ont tout à perdre et les élèves rien à gagner.

Le métier est agressé ? Faire grève le jeudi 9 avril, signer les pétitions sur la réforme des collèges et sur les missions, discuter avec les collègues de la participation à une grève du second degré en mai, tout cela participe de la réponse de notre profession aux nouvelles orientations du ministère. ■

Laurent Tramoni

GRÈVE LE 9 AVRIL MANIFESTATIONS DANS TOUTE LA FRANCE

Vous trouverez ci-dessous les principaux points de rassemblement et les manifestations (liste non exhaustive).

PARIS : manifestation nationale de la place d'Italie aux Invalides, 13 h, www.cgt.fr/-Journée-nationale-d-action,1654-.html

AIN 01 - BOURG EN BRESSE, manifestation à 14 h 30

ALPES DE HAUTES-PROVENCE 04 - DIGNES, manifestation départ de la Préfecture à 11 h

ALPES-MARITIMES 06 - NICE, manifestation départ place Masséna à 10 h

ARDÈCHE 07 - PRIVAS, Rassemblement devant la Préfecture à 10 h 30 - **ANNONAY**, Rassemblement Hyper U à 14 h - **AUBENAS**, rassemblement au Champ de Mars à 15 h

ARIÈGE 09 - FOIX, manifestation à la halle à 10 h

AUDE 11 - CARCASSONNE, manifestation départ Portail des Jacobins à 10 h 30 - **NARBONNE**, manifestation départ place de la Mairie à 11 h

BOUCHES-DU-RHÔNE 13 - ARLES, manifestation départ place de la République à 10 h 30 - **MARSEILLE**, manifestation départ du Vieux Port à 10h30

CALVADOS 14 - CAEN, manifestation place St-Pierre à 10 h 30
CANTAL 15 - AURILLAC, manifestation départementale départ place des Carmes à 10 h 30

CHARENTE 16 - ANGOULEME, manifestation départementale départ du Champ de Mars à 14 h

CHER 18 - BOURGES, rassemblement place Séraucourt à 10 h 30

CORRÈZE 19 - BRIVE, rassemblement théâtre de Verdure à 15 h - **TULLE**, rassemblement quai Baluze à 10 h

CREUSE 23 - GUERET, rassemblement départemental devant la Mairie à 11 h

DOUBS 25 - BESANÇON, manifestation parking Battant Montbéliard à 14 h

GARD 30 - ALES, rassemblement devant la permanence du député Verdier à 10 h - **BAGNOLS SUR CEZE**, rassemblement place de la Mairie

à 17 h 30 - **NIMES**, manifestation départ Maison carrée à 15 h
HAUTE-GARONNE 31 - TOULOUSE, manifestation départ place Arnaud Bernard à 10 h

GIRONDE 33 - BORDEAUX, manifestation départ des allées de Tourny jusqu'au parvis des Droits de l'Homme face au Palais de Justice à 10 h 30

HÉRAULT 34 - MONTPELLIER, manifestation départ Esplanade de la Comédie à 10 h

ILE-ET-VILAINE 35 - RENNES, rassemblement place de la mairie à 11 h
SAINT-MALO, rassemblement porte St. Vincent à 11 h 30

INDRE 36 - CHATEAUXROUX, manifestation départ place de la République à 10 h

LOIR-ET-CHER 41 - BLOIS, manifestation départementale départ de la Préfecture à 14 h 30 - **ROMORANTIN**, manifestation départ devant la Mairie à 10 h 30 - **VENDOME**, manifestation départ place de la Liberté à 10 h 30

LANDES 40 - MONT DE MARSAN, manifestation place des Arènes à 10 h
LOIRE-ATLANTIQUE 44 - NANTES, manifestation départ place du Commerce à 10h30 - **SAINT-NAZAIRE**, manifestation départ place de l'Amérique Latine à 10 h 30

LOIRET 45 - GIEN, manifestation départ place de la Victoire à 10 h 30 - **MONTARGIS**, manifestation départ place du Pâtis à 10 h 30 - **ORLEANS**, manifestation départ place Gambetta à 10 h 30

LOZÈRE 48 - MENDE, manifestation de la Halle Saint-Jean à la place Urban V, face à la Préfecture à 10 h 30

MEURTHE-ET-MOSELLE 54 - NANCY, manifestation départ place Dombasle à 15 h

ORNE 61 - ALENÇON, rassemblement devant la Préfecture à 10 h 30

PUY-DE-DÔME 63 - CLERMONT-FERRAND, manifestation de la

place du 1^{er} Mai à la Préfecture à 10 h 30

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 64 - BAYONNE, manifestation à 10 h 30 - **PAU**, manifestation à 10 h 30

HAUTES-PYRÉNÉES 65 - TARBES, manifestation départementale de la Bourse du Travail à la Préfecture à 10 h 30

PYRÉNÉES-ORIENTALES 66 - PERPIGNAN, manifestation départ place de Catalogne à 10 h 30

RHÔNE 69 - LYON, manifestation de la place Jean Macé à la place Bellecour à 10 h 30

HAUTE-SAVOIE 74 - ANNECY, manifestation départementale départ devant la Préfecture à 14 h 30

SEINE-MARITIME 76 - DIEPPE, manifestation départ Gare SNCF à 10 h - **LE HAVRE**, manifestation départ de la Sous-Préfecture à 10 h 30

- **ROUEN**, manifestation départ Cours Clémenceau à 10 h

TARN 81 - ALBI, manifestation place du Vigan à 10 h

TARN-ET-GARONNE 82 - TOULOUSE, manifestation départ place Arnaud Bernard à 10 h

VAR 83 - DRAGUIGNAN, manifestation départ de la Sous-préfecture à 10 h 30 - **TOULON**, manifestation départ place de la Liberté à 10 h 30

VAUCLUSE 84 - AVIGNON, manifestation devant la gare centre à 10 h

VENDÉE 85 - LA ROCHE SUR YON, manifestation départ place Napoléon à 14 h

VIENNE 86 - CHATELLERAULT, manifestation départ de la Mairie à 10 h 30 - **POITIERS**, manifestation départ de la Gare SNCF à 14 h 30

TERRITOIRE-DE-BELFORT 90 - BELFORT, manifestation départementale à la Maison du peuple à 10 h.

DÉBATTRE ET SE MOBILISER EN GRÈVE LE 9 AVRIL

Le SNES-FSU appelle tous les personnels à se réunir et débattre à l'occasion des assemblées générales qui se tiendront, en particulier, dans les établissements.

Construire la mobilisation contre l'ensemble des projets qui viennent compléter des dispositions déjà prises par le ministère passe par le débat dans les établissements sur tous ces points : salaire, mise en application du nouveau décret fixant les obligations réglementaires de service, multiplication de conseils nouveaux, projet de réforme du collège, calen-

drier scolaire... autant de sujets qui, comme autant de pièces d'un puzzle, dessinent un autre second degré et vont radicalement transformer nos métiers.

Renversant tous les équilibres et reniant toutes les assurances données par ses prédécesseurs, la ministre fait le choix idéologique de l'autonomie des établissements ou plutôt du chef d'établissement, de l'af-

faiblissement du cadrage national des enseignements au nom de « l'adaptation » au public, trop souvent synonyme de renoncement à toute ambition pour les plus démunis, de l'encadrement des personnels par un empilement de prescriptions édictées par une hiérarchie intermédiaire qui ne cesse d'enfler.

Quelques repères pour les débats.

CONDITIONS DE RENTRÉE

Les créations d'emploi prévues par le ministère pour la rentrée 2015 ne permettront de couvrir que l'application de la pondération dans les REP+ et une partie seulement de la hausse démographique. Aucune amélioration des conditions de travail à la rentrée : toujours autant d'élèves par classe, toujours aussi peu de possibilités de travail en groupes, en particulier en collège.

RÉFORME DU COLLÈGE

Le SNES-FSU demande le retrait du projet ministériel (voir pages 8 et 9) et l'ouverture de discussions sur d'autres bases permettant une « refondation » du collège traitant des problèmes réels qu'il rencontre (effectifs de classe, possibilité de travail en groupes, temps de concertation, maintien *a minima* de l'horaire global élève, introduction progressive de l'interdisciplinarité ancrée dans les disciplines, respect de la liberté pédagogique, programmes annuels nationaux...).

LYCÉE

Depuis plus de deux ans, le SNES-FSU demande la remise à plat des réformes des trois voies qui n'ont rien changé à la hiérarchie des séries et à la persistance de la difficulté scolaire. Il faut dresser le bilan de l'AP, de la classe de Seconde, des séries technologiques, de l'utilisation des « marges de manœuvre locales » que le ministère tente d'imposer maintenant au collège, des nouvelles épreuves de baccalauréat, en particulier en LV...



© Claude Szmulowicz

OBLIGATIONS DE SERVICE ET MISSIONS

Définition hebdomadaire du service d'enseignement, maximum hebdomadaire, enseignement dans la discipline de recrutement, réduction du maximum de service hebdomadaire (pondérations, heure de préparation en SVT et SPC...) pour reconnaître la charge accrue de travail dans certaines situations... sont préservés.

Malgré les textes, certains chefs d'établissement tentent d'imposer autoritairement des réunions ou des tâches supplémentaires. La lutte collective doit l'empêcher et imposer la lecture des textes la plus favorable aux personnels.

Le SNES-FSU a obtenu que la coordination de discipline soit obligatoirement mise en place dans tous les établissements. Il exige que cette mission soit reconnue par l'attribution d'une décharge et qu'elle concerne prioritairement les disciplines qui en bénéficiaient, sous certaines conditions, dans les décrets de 1950 (entretien des laboratoires de sciences, de technologie, gestion des laboratoires de langue vivante ou d'histoire-géographie).

L'heure de vie de classe, les évaluations blanches... doivent rester sur la base du volontariat et continuer d'être rémunérées partout où cela était le cas.



UN BILAN UTILE

L'édition 2013-2014 du bilan social du ministère a été présentée au CTM du 11 mars. En haut lieu, cet exercice n'est pris au sérieux que depuis peu. Pour le SNES-FSU, la connaissance des personnels qu'il permet doit nourrir les débats et l'action.

Les effectifs des enseignants du second degré à la rentrée 2013 accusaient un recul de plus de 8 % par rapport à 2006, quand dans le même temps les effectifs élèves n'avaient diminué que de 1 %. Les contractuels représentaient en 2013 une part accrue des personnels, 7 % contre 3,4 % en 2006. À noter aussi que trois quarts des 90 000 assistants d'éducation étaient recrutés à temps incomplet.

Inégalités salariales

Les données salariales (2012) ne sont disponibles que pour les titulaires. La dispersion des revenus dans le second degré est assez étendue avec 10 % ayant un revenu mensuel net inférieur à 2 048 € et 10 % un revenu supérieur à 3 510 €.

Si les écarts de traitement sont réduits au sein des corps et en partie expliqués par l'âge plus élevé des hommes, la féminisation plus importante chez les certifiés et profs d'EPS (62,1 %) que chez les agrégés (51,6 %) crée un premier écart de revenus entre hommes et femmes. La deuxième source d'inégalités provient des indemnités, heures supplémentaires comprises : les hommes perçoivent près de 30 % de primes de plus que les femmes. Ainsi les salaires masculins sont plus élevés de 7,6 %.

Postes à compléments de service

9,1 % des enseignants exercent sur plus d'un établissement. Les plus jeunes sont particulièrement concernés avec 14,1 % des moins de trente ans. De même l'exercice en éducation prioritaire concerne 9,1 % des enseignants, mais 20,4 % des moins de 30 ans.



© Fotolia.fr / Katarino

Arrêts maladie

30,7 % des agents du ministère ont pris un congé très court en 2013-2014 au cours duquel s'est appliqué le jour de carence, en diminution de quatre points par rapport à l'année précédente. Mais la durée moyenne des congés maladie ordinaire est plus longue. Globalement, rapportée à tous les agents, la durée moyenne n'a pas évolué : 16,5 jours. ■

Anne Féray

SOUTIEN AU PEUPLE GREC

Après trois semaines d'intenses négociations à Bruxelles, le gouvernement Tsipras avait obtenu le 20 février une prolongation de quatre mois du plan d'aide financière des « institutions » (nouveau nom de la Troïka) à la Grèce. Mais au prix d'importantes concessions comme le report de la mesure sur le salaire minimum.

L'objectif du compromis du 20 février était pour le gouvernement grec d'appliquer une partie de son programme (réforme fiscale et de l'État, mesures d'urgence pour faire face à la crise humanitaire) et de jouer pour le reste sur les ambiguïtés du texte. Mais, emmenés par les plus intransigeants dont l'Allemagne, les dirigeants européens ont paralysé la mise en œuvre de l'accord. En refusant de débloquer – avant la fin de l'inspection des comptes du pays par les « institutions » – tout ou partie des 7,2 Mds € qui restent à verser à la Grèce dans le cadre des 130 Mds € du second plan d'aide décidé en 2012, ils jouent la carte de l'asphyxie financière pour empêcher la Grèce de sortir de la logique des « mémorandums » (plans d'aide internationaux assortis d'obligations de réformes austéritaires).

Faire un exemple

Leur objectif est clair : mettre Syriza en difficulté par rapport au peuple grec qui l'a élu sur un programme anti-austérité et dissua-

der à l'avenir toute alternative à l'austérité portée démocratiquement par d'autres peuples.

Malgré l'opposition de la Commission européenne, le Parlement a voté une loi d'aide

humanitaire (aides au logement, à l'alimentation, à la fourniture d'électricité et à l'accès aux soins pour les plus démunis) pour un coût de plusieurs centaines de millions d'euros.



© Claude Szmielewicz

Mobilisation internationale, vite !

La présidente du Parlement a lancé le 17 mars une commission d'audit de la dette publique grecque dont l'objectif est de « déterminer l'éventuel caractère odieux, illégal ou illégitime des dettes publiques contractées par le gouvernement grec ». Mais les marges de manœuvre du gouvernement grec sont faibles si les salariés ne se mobilisent pas au niveau européen contre les logiques d'austérité et pour une renégociation de la dette. En France, le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette (auquel participe la FSU) a publié son *Petit guide contre les bobards médiatiques* qu'il convient de diffuser. Le projet d'une conférence européenne sur la dette a par ailleurs été discuté dans un atelier du FSM à Tunis. ■

Monique Daune

DE 22 À 13 RÉGIONS : QUELLES CONSÉQUENCES ?

Parallèlement à la mise en place de la nouvelle carte régionale, se mène une réforme importante de l'organisation des services de l'État en Régions et de ses missions.

Cette réforme a pour but le recentrage sur les missions qui seraient prioritaires dans un contexte de réduction des dépenses publiques de 50 milliards sur trois ans. Lancée en septembre 2014 sous l'autorité de Thierry Mandon, cette démarche de revue des missions de l'État « vise à interroger la place et le rôle de l'État afin de [...] déterminer... [les missions] à renforcer, celles à exercer différemment... à transférer à d'autres acteurs, à créer, à supprimer... ».

Un seul thème de travail avait trait à l'Éducation nationale et concernait « le partage des données et des analyses », et donc l'usage à faire des données statistiques.

Le ministère de l'Éducation nationale ne s'est pour le moment que très peu avancé sur le sujet.

Réorganisation territoriale

Les fusions de Régions auront inévitablement des conséquences sur l'organisation des directions régionales. Les préfets de Régions concernées travaillent sur les organigrammes futurs des services. Les conséquences sur les agents et les services des directions régionales des Régions fusionnées



pourraient être importantes, avec notamment des mutualisations de services, des suppressions de postes et des mutations d'office. Dans ce contexte, une redéfinition de la carte des académies pourrait être envisagée. Pour l'instant, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé ne pas vouloir changer la carte des académies, et envisage dans les Régions comportant plusieurs académies de désigner

l'un des recteurs comme l'interlocuteur privilégié de la Région. Dans le même temps, des partisans d'une régionalisation de l'éducation sont déjà sortis du bois et proposent de coller la carte des académies à celle des Régions... Sans parler du déficit de débat démocratique, ces réformes ignorent les besoins en services publics, l'objectif principal étant la baisse des dépenses publiques. ■ Fabienne Bellin

FORMATEUR ACADÉMIQUE : UNE HIÉRARCHIE INTERMÉDIAIRE DE PLUS ?

Les textes mis en concertation sur les nouveaux formateurs académiques sont en décalage avec la réalité de nos métiers et accentuent le poids de la hiérarchie. Le SNES-FSU, avec les autres syndicats de la FSU, intervient pour une autre conception de cette mission.

Depuis novembre 2013, le ministère a ouvert une concertation afin de définir les missions, conditions d'exercice, rémunération, modalités de certification puis de recrutement des formateurs académiques (FA) dans le second degré. Appelé dans un premier temps PFA (Professeur formateur académique), le terme consacré s'est transformé en FA afin d'intégrer les CPE. D'après les projets de textes, le FA devrait participer à l'animation d'un réseau de tuteurs et à la formation initiale et continue. Pour ce faire, une décharge serait octroyée de 4 à 6 heures quel que soit le corps. Les décrets et arrêtés du 8 septembre 2014 instaurent une indemnité de 834 euros.

Vers des formateurs du transversal

Une certification serait mise en place. L'épreuve d'admissibilité proposée consiste en un dossier comprenant un rapport d'activité réalisé par l'enseignant ou le CPE, complété des avis du chef d'établissement et de l'inspecteur, rédigés suite à un entretien. L'admissibilité ouvre le



droit à une formation sans préciser dans quelles conditions. L'admission comprend l'animation d'une action de formation et la rédaction d'un mémoire. On revoit ici apparaître l'entretien d'évaluation rejeté par la profession et pourtant abrogé par V. Peillon en juin 2012 ! Les dérives possibles (pression, discrimination, autocensure...) sont évidentes, et dans ces conditions les FA risquent de constituer une hiérarchie intermédiaire encadrant les tuteurs, ce que le SNES-FSU rejette. De plus, la discipline de recrutement n'est jamais précisée, les FA étant donc destinés à des formations transversales, niant la spécificité de la didactique des disciplines. Le SNES-FSU revendique des épreuves basées sur les contenus d'enseignement et d'éducation et leur analyse. La décharge doit être d'au moins un tiers de l'ORS. Des formations, en présentiel, doivent être proposées pour préparer les deux épreuves, et du temps dégagé pour ce faire. ■ Caroline Lechevallier

CPA : UN SUJET TABOU !

Un décret de décembre 2014 a abaissé à 60 ans l'âge d'accès à la retraite progressive au régime général. Mais pour les fonctionnaires, les fins de carrière, comme les retraites, demeurent pour le gouvernement des sujets tabous.

La retraite progressive permet à un salarié ayant cent cinquante trimestres de cotisation vieillesse de travailler à temps partiel tout en bénéficiant d'une partie de sa pension. Le décret du 16 décembre pris en application de la loi de réforme des retraites de janvier 2014 abaisse à 60 ans l'âge d'accès à ce dispositif, réservé au régime général. Pendant cette période, le salarié continue à cotiser et à acquérir des droits pour la pension qu'il percevra à sa cessation totale d'activité.

Et l'équité public-privé ?

Transposée à la Fonction publique, la retraite progressive s'appelle la « cessation progressive d'activité » (CPA). Jusqu'en 2004, elle a permis des fins de carrière allégées à une majorité d'enseignants. Ainsi, en 2004 seul un certifié sur trois travaillait à temps complet au moment de son départ à la retraite. Dégra-

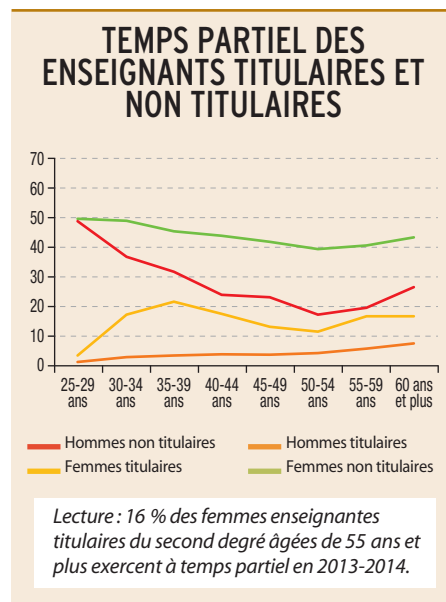
dée à partir de 2004, elle a finalement été supprimée en 2010.

L'augmentation de la proportion du travail à temps partiel à partir de 55 ans (voir le graphique ci-contre) montre que le besoin de CPA demeure si fort pour nos métiers qu'une fraction significative des enseignants (8 % des hommes et 16 % des femmes titulaires) la finance elle-même.

La FSU s'est adressée à Marylise Lebranchu pour que cette amélioration de la retraite progressive soit au minimum transposée aux fonctionnaires. Dans sa réponse du 20 août 2014, la ministre répond seulement que « il n'est pas envisagé de réinstaurer un tel dispositif ».

Le niveau du chômage dans notre pays inviterait pourtant à interroger l'opportunité des réformes des retraites imposées aux salariés ces dernières années. ■

Anne Féray



L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

Bertrand Fragonard, président du haut conseil à la famille, vient de remettre au Premier ministre un rapport sur la réforme des droits familiaux de retraite.

Les pensions des femmes sont affectées par une durée d'assurance plus courte et des salaires plus faibles. Les femmes sont d'ailleurs bien plus nombreuses (30 %) que les hommes (7 %) à poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans pour bénéficier du taux plein. Les droits familiaux réduisent ces écarts sans les compenser. Ils apportent d'autant plus que la pension est faible.

Rapport d'expert ou... oukase politique ?

Ces droits sont fréquemment critiqués. Les pères perçoivent la plus grande part des majorations de pension versées aux parents de familles nombreuses de manière proportionnelle. Plus discrètement, certains contestent les majorations de durée d'assurance (MDA), accordées essentiellement aux mères, car elles contrarient les réformes en cours basées sur l'allongement de la durée d'assurance exigée pour une pension sans décote.

C'est ainsi que le rapport dévoile le projet soumis par le ministère des Affaires sociales à la commission pour l'avenir des retraites. Supprimant la majoration de pension appliquée aux familles nombreuses, il réduirait la MDA à deux trimestres par enfant contre



huit aujourd'hui. Il alignerait ainsi les droits des mères affiliées au régime général sur ceux moins favorables des fonctionnaires. Il redéploierait tout ou partie des économies réalisées en attribuant aux mères une majoration de pension forfaitaire, dès le premier enfant. Bien des variantes existent pour en fixer le montant, mais cette réforme aurait selon Bertrand Fragonard de « forts effets ».

C'est sans doute pour cela que la proposition est assortie d'une mise en œuvre très progressive, s'appliquant à partir de la génération 1960 et pour les enfants nés à partir de 1990.

Le débat est maintenant public, puisque le rapport est en passe d'être transmis au Parlement. ■

Anne Féray

CALENDRIER... VOUS AVEZ DIT SCOLAIRE ?

Le Conseil supérieur de l'éducation examinera un nouveau projet de calendrier scolaire pour les trois prochaines années scolaires. Il tient compte du nouveau découpage des Régions en redéfinissant les trois zones. Quelques avancées mais aussi des dispositions problématiques.

Le projet de calendrier présenté par la ministre à la presse le 2 avril énonce deux principes :

- pas de rentrée des élèves avant le 1^{er} septembre ;
- la fin de l'année scolaire intervient au plus tard à la fin de la première semaine complète du mois de juillet.

Le premier principe est le fruit de la mobilisation des personnels l'an dernier. Il marque un progrès qui reste insuffisant puisqu'il permet encore, certaines années, le « grignotage » d'une journée au mois d'août. Ainsi, pour 2015/2016, la prérentrée des enseignants aurait lieu le lundi 31 août (sauf en Corse où, pour s'adapter à des spécificités locales, la rentrée des élèves aura lieu le jeudi 3 septembre). Pour 2016, elle est fixée au mercredi 31 août. Cédant aux pressions des lobbies du tourisme, la ministre a décidé d'avancer les vacances de printemps d'une semaine, bousculant totalement l'alternance sept semaines de cours / deux semaines de vacances, puisque, pour

la Zone B, il s'écoulera onze semaines et demie entre la fin des vacances de printemps et le début des vacances d'été... une éternité, en particulier en collège ! Où est donc l'intérêt des élèves et des personnels dans une telle mesure ?

Cadeau empoisonné

Le « pont de l'Ascension » est acté pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017. S'il est confirmé que, comme nous le demandions depuis des années, la deuxième journée de prérentrée est supprimée, le ministère profite de ce projet pour acter l'impossibilité de temps banalisés pour des réflexions collectives ou des consultations sur des projets de réforme ou sur les programmes (voir ci-contre). C'est la conséquence des recours de certaines sections départementales de la FCPE lors de la consultation sur le socle.

Consultation, systématiquement « en dehors des heures de cours »... inacceptable ! ■

Roland Hubert

EXTRAITS DU DOSSIER DE PRESSE

« Les professionnels et élus de la montagne font valoir la sensibilité particulière de l'activité économique des zones de montagne - la zone Montagne concentre 30 % des investissements touristiques nationaux - au positionnement des vacances de printemps. En particulier, il a été constaté, à partir de 2010, une forte diminution des journées skieurs des vacances de printemps qui s'explique notamment par le positionnement fin avril/début mai des vacances scolaires. »

« Le nouveau calendrier scolaire triennal prévoit désormais la possibilité pour les autorités académiques de dégager, sur l'ensemble de l'année scolaire, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets d'intérêt national ou académique. »

9 AVRIL : LES RETRAITÉS MOBILISÉS

Gel des pensions, arlésienne de la loi « vieillissement », conditions de vie dégradées... Les retraités payent un lourd tribut à l'austérité. Ils prendront toute leur place dans les cortèges de la mobilisation unitaire du 9 avril 2015.

Le 17 mars, nouvelle journée de mobilisation des retraités FSU-CGT-FO-Solidaires-CFTC, FGR-FP qui manifestent sous des formes diverses dans les départements avec certains qui ont choisi d'agir le 1^{er} avril. Au total, environ 20 000 personnes dans la rue avec des arcs unitaires souvent plus larges qu'au niveau national.

Trois revendications : fin du gel des pensions, mise en œuvre de la loi « vieillissement » dès 2015 avec prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale et développement des services publics, notamment dans le domaine de la santé. Sur le premier point, l'observatoire de la pauvreté indique qu'une personne seule a besoin de 1 424 euros par mois pour vivre (plus que le SMIC et plus que les pensionnés qui touchent moins de 1 200 euros mensuels, toutes pensions confondues, à qui Manuel Valls octroie 40 euros en plus pour 2015). Le gel des pensions de l'AGIRC et de l'ARRCO qui concernent les polypensionnés, de plus en plus nombreux dans notre profession, ajoute à la dégradation de la situation.

Les personnes en perte d'autonomie, leurs familles, les personnels de l'aide à domicile vont-ils enfin pouvoir bénéficier rapidement des quelques mesures annoncées ? Il faut attendre encore le retour devant les deux assemblées et les décrets d'application.

À ces revendications s'ajoute l'exigence d'une réponse urgente au scandale du non-paiement des pensions des nouveaux retraités dans un certain nombre de CARSAT, problème qui dure depuis plus de six mois. Les fortes mobilisations unitaires sur cette question l'ont rappelé.

L'action continue

Ces revendications rappellent la communauté d'intérêts entre salariés actifs et retraités. C'est le sens de l'appel unitaire des retraités CGT-FO-FSU-Solidaires à participer le 9 avril avec les actifs contre les politiques d'austérité.

La difficulté de l'accès aux soins est une question cruciale pour tous. Certes, les difficultés des mutuelles sont réelles face au



dispositif de l'ANI, à la concurrence, mais l'opacité de la nouvelle offre de soins qui sera présentée à l'AG extraordinaire de la MGEN le 11 avril nous inquiète. Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une information à tous les adhérents de la MGEN et d'un débat contradictoire.

Les retraités entendent poursuivre leur action. Une rencontre intersyndicale est prévue le 8 avril pour analyser la situation et débattre des suites des 17 mars et 1^{er} avril. ■

Marylène Cahouet

IE : CONGRÈS MONDIAL EN VUE

Le congrès de l'Internationale de l'Éducation à Ottawa, du 21 au 26 juillet 2015, sera un temps fort pour une organisation qui représente les personnels à tous les niveaux, de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Trente millions d'adhérents dans cent soixante et onze pays, quatre cents organisations membres au total. En tant qu'organisation membre, fondatrice de l'IE en 1993, le SNES-FSU a déjà largement entamé des travaux de préparation à ce congrès. Faire évoluer le syndicalisme international enseignant vers des dynamiques plus combatives et plus revendicatives, améliorer le fonctionnement et la démocratie au sein de l'IE avec une participation plus active des affiliés, renforcer les solidarités internationales et créer le rapport de forces qui permettra de contrer les politiques d'austérité, tels sont les mandats que le SNES-FSU entend porter.

Une Internationale pourquoi faire ?

La question de l'efficacité de l'IE par rapport aux enjeux du syndicalisme international est une question récurrente. Contrer les politiques néo-libérales mises en œuvre dans

de nombreux pays, notamment en Europe, sous la pression d'organismes ou instances internationales (FMI, Banque Mondiale, BCE, OCDE, Commission européenne), nécessite des actions syndicales plus fortes que les campagnes pour une éducation publique de qualité.

Avec d'autres organisations d'Europe et hors Europe, le SNES-FSU a déposé cinq projets de résolutions. Elles mettent en avant l'action syndicale pour lutter contre les politiques néo-libérales en éducation, la nécessité de stopper le TAFTA et les autres accords commerciaux, le respect de la diversité linguistique et le droit à l'éducation pour les enfants réfugiés et apatrides. La résolution portant sur les cotisations IE a pour objet de faire réviser la détermination du taux de cotisation. L'IE a certes trente millions d'adhérents mais neuf millions seulement de cotisations sont réglées et la domination de dix pays de l'OCDE dans le pro-



cessus de décisions au sein des instances continue de peser.

Après avoir lancé en octobre 2013 une campagne « Uni(e)s pour l'éducation », l'IE va présenter un programme d'action visant à construire une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation de l'éducation. Un nouveau document politique sur les droits humains et syndicaux sera également présenté. Du travail en perspective pour la délégation du SNES-FSU. ■

Odile Cordelier

ACCESSIBILITÉ : UNE PRIORITÉ

25 % des établissements scolaires les plus récents ne sont pas accessibles selon les règles en vigueur édictées par l'Observatoire national de la sécurité.

Dans le rapport 2014 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), auquel participent le SNES et la FSU, rendu public mardi 3 mars 2015, une enquête auprès de plus de 15 000 directeurs pointe le fait que 25 % des écoles construites depuis 2008 ne sont pas accessibles selon les règles et ne respectent pas les avis des commissions de sécurité et d'accessibilité. La loi de 2005 qui avait donné un délai de dix ans pour mettre aux normes l'ensemble des bâtiments recevant du public, et donc les établissements scolaires, n'a pas été davantage appliquée dans le neuf comme dans l'ancien, ni plus dans les écoles que dans les EPLE du secondaire ! L'Observatoire, qui consacre également une partie de son rapport au DUERP⁽¹⁾, relève que si sa réalisation est « prise en compte de manière plus dynamique depuis 2010 et que les stratégies mises en place à l'échelon académique donnent progressivement des résultats », près de la moitié des établissements du secondaire ne disposent pas de leur document unique. Malgré l'obligation faite dans toute la Fonction publique, l'éva-



luation des risques professionnels, en particulier les risques psycho-sociaux, n'est pas réalisée et les établissements qui disposent d'un document unique ne le mettent pas à jour chaque année. Cela semble dû au manque d'outils, à la méconnaissance des textes et au manque d'impulsion de la part des autorités académiques.

Un droit à faire vivre

L'Observatoire recommande la rédaction d'un texte réglementaire ministériel rappelant l'obligation du DUERP et clarifiant la notion de chef de service et les responsabilités de l'employeur à tous les niveaux de la hiérarchie. Le SNES-FSU appuie cette demande et le rappellera dans les CHSCT⁽²⁾ où il siège. L'ONS propose d'ailleurs des fiches pratiques, en particulier deux sur la rédaction du DUERP. Elles sont consultables sur le site de l'Observatoire. ■

Michèle Olivain, Daniel Le Cam

(1) Document unique d'évaluation des risques professionnels. La réalisation de ce document et sa mise à jour au moins une fois par an sont obligatoires pour l'employeur.

(2) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Règles et valeurs à partager



© Clément Martin

Depuis la rentrée 2002, l'heure de vie de classe (HVC) est intégrée à l'emploi du temps des élèves, à raison de 10 heures annuelles et le professeur principal (PP) est chargé d'organiser cette heure. Il peut solliciter des intervenants divers pour l'animer (le CPE pour aborder des questions propres à la vie scolaire, le CO-Psy pour l'orientation, l'infirmière scolaire pour l'éducation à la santé...) ou la prendre en charge lui-même, à raison de dix heures annuelles. Moment privilégié dans la semaine de cours, l'HVC est l'occasion d'un échange avec les élèves, de dialogue au sein de la classe : ce temps consacré au débat peut en effet permettre d'aborder des notions complexes qui ne font pas forcément sens pour les élèves (certains aspects du règlement inté-

rieur, le respect de la laïcité, par exemple) et de dénouer des tensions éventuelles, en prenant du recul pour discuter d'un problème, écouter les avis divers, échanger des arguments... C'est donc un élément essentiel du fonctionnement collectif d'un établissement scolaire, car il permet de consacrer du temps à élaborer ensemble des valeurs et des règles auxquelles, ensuite, tous vont adhérer. L'organisation de cette heure est laissée à l'appréciation du PP : certains préfèrent interrompre leur progression et consacrer une heure à désamorcer immédiatement un problème quand il se présente ; ils « rattrapent » alors leur cours sur l'heure normalement consacrée à l'HVC... D'autres utilisent cette heure de façon systématique pour les conseils de classe. Si cette sou-

plesse est un atout, ce n'est pas forcément un point positif à tous niveaux. Pour les élèves, ces dix heures annuelles ont un statut « à part » : souvent placées en fin de journée, elles peuvent aussi être vécues comme un temps scolaire supplémentaire, être assimilées à une punition, ce qui annule de fait l'intérêt du dispositif.

Une tâche non rémunérée

Quant aux profs, ce temps s'ajoute depuis 2002 à leurs missions de PP, souvent sans rémunération supplémentaire autre que celle prévue par l'ISOE. Pour certains, notamment les jeunes enseignants, cette heure peut-être difficile à animer en terme de gestion du groupe classe, comme en terme de contenus pédagogiques. (voir colonne ci-contre). Aucune formation initiale ou continue n'est prévue pour tirer profit de cette HVC qui pourrait, pourtant, être un moment privilégié dans la relation avec le groupe. Pourtant, après les attentats de janvier, l'échange et le débat sont nécessaires pour que la jeunesse s'approprie des références communes pour bâtir la société de demain. L'HVC est un atout indéniable, et ce dispositif devrait être renforcé et se donner les moyens de ses ambitions. ■

TÉMOIGNAGE

"Un temps d'échanges privilégié"

Rachel, APS (assistante chargée de prévention et de sécurité) au collège (REP) Léo-Lagrange du Havre

Dans le cadre de mes différentes missions, je suis amenée à intervenir en heure de vie de classe, seule ou en binôme avec le professeur principal. Pour moi, ce cadre constitue un temps d'échanges privilégié avec le groupe classe, et permet alors de poser les choses avec les élèves, permettant ainsi d'apaiser le climat ou d'ouvrir le dialogue.

Je travaille notamment avec une classe de manière régulière, et je citerai deux exemples qui illustrent l'intérêt de cet échange :

- Un élève est passé en conseil de discipline, ce dernier a été exclu définitivement avec sursis. L'heure de vie de classe organisée a permis de revenir sur le motif du passage en CD, le verdict et de poser les choses avec la classe pour son retour.



© Clément Martin

- Un autre exemple montre l'intérêt de l'HVC. Celle-ci a permis de revenir sur les propos tenus par certains élèves, à savoir « la prof, elle est raciste ». Après avoir défini ce mot avec les élèves, ces derniers ont compris le sens exact du mot employé, et ainsi mesurer l'impact de leurs dires à l'égard de leur professeur, et que ces mots pouvaient la blesser. ■

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

ORS et rémunération

Les HVC ont toujours fait partie des missions liées au service d'enseignement des professeurs. Mais, relevant de l'initiative du PP et pouvant être assurées par divers personnels de l'établissement, le SNES-FSU a toujours revendiqué qu'elles soient rémunérées. Le décret 2014-940 définissant les obligations réglementaires de service ne change rien à cette analyse. Cependant, en rupture avec l'esprit du décret, la circulaire d'application l'exclut de toute rémunération spécifique. Le SNES-FSU maintient son orientation et appelle les personnels à demander le paiement de ces heures.

Textes de référence

Application des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014

NOR : MEN, circulaire qui n'est toujours pas publiée à ce jour.

Publication

- Des heures de vie de classe, pour quoi faire ? Numéro spécial des Cahiers pédagogiques, coordonné par Régis Guyon et Florence Castincaud.



Chiffres

10 heures annuelles

1 heure hebdomadaire est inscrite, dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs principaux, au titre de l'HVC : celle-ci doit avoir lieu au moins dix fois dans l'année.

Paroles de profs

Extraits de témoignages sur le site internet [neoprof](http://neoprof.com) :

« Je déteste par dessus toutes l'heure de vie de classe... À chaque fois, ça vire au bordel. »

« C'est toujours plus bruyant qu'un cours, ils s'expriment plus librement, je l'accepte. »

« Les élèves s'expriment, mais du coup, ça vire au grand défouloir. »

« C'est en effet difficile à gérer. J'essaie de canaliser avec des activités précises. »

« Dans mon collège, aucune HVC, ni dans l'emploi du temps prof, ni dans celui des élèves. Les PP empiètent sur leurs heures de cours, puisque rien n'est prévu. Galère ! »

Dettes mondiale

200 000 Mds de dollars

Selon une étude de McKinsey Global Institute du 5 février, l'endettement des gouvernements, ménages, entreprises et institutions financières dans le monde a progressé entre 2007 et 2014 de 57 000 Mds de dollars (25 000 pour la seule dette publique) pour atteindre 200 000 Mds. Il est ainsi passé de 269 % du PIB en 2007 à 286 % en 2014. Entre 2014 et 2017 la dette devrait augmenter de 234 % à 258 % du PIB pour le Japon (record du monde) et de 104 % à 119 % pour la France, mais reculerait de 80 % à 68 % pour l'Allemagne.

Davos 2015

Cinq chiffres clés

- 2 500 participants au World Economic Forum de 2015 : ce qui se fait de mieux comme industriels, banquiers, représentants des multinationales, mais aussi chefs d'État (40), responsables de médias, économistes... ;
- 83 % d'hommes ;
- 200 millions d'euros de budget pour une manifestation dans laquelle, selon J. Attali, « Il ne faut voir rien de plus qu'une machine à café mondiale où des gens se rencontrent, bavardent, se serrent la main, échangent des tuyaux et s'en vont » ;
- 44 700 € pour faire partie des heureux élus et 118 000 € pour être du « club VIP » ;
- et 1 700 jets privés pour venir discuter, notamment, du réchauffement climatique...

BCE

Inauguration sous haute tension

L'inauguration des nouveaux bâtiments de la Banque centrale européenne (BCE) a eu lieu le 18 mars à Francfort. Les médias ont donné un large écho aux heurts, violents même s'ils sont restés marginaux, qui se sont produits avec les forces de l'ordre, le matin, quand des manifestants ont tenté de se rapprocher des deux tours de la BCE, un bâtiment d'1,3 milliard d'euros où l'institution est installée depuis l'automne. 17 000 personnes, venues de toute l'Europe, ont ensuite manifesté dans les rues de Francfort, à l'appel de Blockupy Francfort. Elles y ont exprimé leur opposition aux politiques d'austérité et leur soutien au peuple grec que la BCE contribue, avec le FMI et la Commission européenne, à étrangler financièrement.

Planète finance

Zones à risques

Le quotidien *Les Échos* du 8 mars identifie, dans le monde, quatre marchés en surchauffe. Les prêts automobiles aux États-Unis ont augmenté de 30 % en cinq ans. Beaucoup d'entre eux sont « *subprimes* »,

COMBATTRE LA DÉFLATION ?

Le double jeu de Mario Draghi

La BCE arrose les banques centrales européennes avec 1 140 milliards de liquidités, mais refuse de refinancer les banques grecques.



© Fotolia.fr / Stocksnapper

La Banque centrale européenne (BCE), née en juin 1998 dans le cadre de la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire prévue par le traité de Maastricht, est la seule institution véritablement supranationale, indépendante de tout pouvoir politique, de l'Union européenne. Elle est chargée de la politique monétaire de la « zone euro » et décide, sans concertation, à la fois de la création monétaire et des taux d'intérêt de refinancement des banques – taux directeur et taux d'escompte. Elle n'est contrôlée par aucune institution politique.

De la lutte contre l'inflation à celle contre la déflation

Objectif de cette institution : lutter contre l'inflation pour assurer la stabilité des prix. Elle a mis en place, pour ce faire, une politique monétaire restrictive. Dans la crise systémique du capitalisme ouverte en août 2007, sa politique a évolué. Elle est d'abord venue au secours des banques en leur fournissant des liquidités pour éviter leur faillite par l'intermédiaire d'une intense création monétaire puis, dans le cadre de la spéculation sur les dettes souveraines à partir de mars 2010, elle a décidé d'acheter, sur le marché secondaire, des titres publics.

Depuis mars 2015, elle a décidé d'intervenir massivement sur les marchés financiers par une politique dite de « *Quantitative Easing* » (Q/E), à l'image de celle suivie précédemment, dans la récession américaine, par la Banque de Réserve américaine, la FED. Les moyens : une création monétaire et un faible taux directeur, de 0,05 % actuellement, pour permettre les refinancements des banques. Soixante milliards d'euros par mois jusqu'en septembre 2016 sont prévus, soit 1 140 milliards pour limiter la déflation subie par la zone euro. Au même moment, la FED envisage d'abandonner le Q/E en augmentant ses taux d'intérêt et en cessant les achats d'obligations d'État. Là gît la cause de la hausse du dollar avec comme conséquence la baisse de l'euro et

une « guerre des monnaies » au détriment des plus faibles.

Cette injection massive de monnaie permettra à la BCE de racheter des titres publics et privés en lien avec les banques centrales nationales. Le compromis obligé de Draghi avec les représentants de la Bundesbank se traduit par une prime aux plus riches. Les banques centrales pourront, à 80 % des 1 140 milliards, racheter des titres « nationaux » au prorata de leur poids dans la zone euro. Cette politique monétaire expansive n'aura que peu d'effet sur la croissance. La BCE rachètera ces titres aux banques qui pour-

ront ainsi alléger leur portefeuille de toutes ces obligations d'État souscrites à des taux d'intérêt négatifs. Ces institutions financières se gorgent de liquidités qui ne serviront pas aux agents économiques occupés à se désendetter pour les entreprises ou à vivre avec la baisse du pouvoir d'achat pour les ménages. Ces liquidités prendront le chemin de la spéculation. Avec comme résultat la montée des cours de la Bourse alors que la croissance reste faible. Les risques d'une crise financière encore plus profonde que les précédentes sont inscrits dans ce décalage. La création monétaire, pour l'essentiel, restera confinée dans le système financier.

Racheter la dette grecque ?

Pour le moment, il n'est pas question, pour la BCE, d'acheter des titres de la dette souveraine grecque. Ce serait, pourtant, un excellent moyen d'annuler cette dette détenue à 80 %, depuis mars 2012, par les États de la zone euro, la BCE et le FMI. Rien ne s'oppose, techniquement, à la destruction de ces obligations. La création monétaire permettrait d'éviter de solliciter les États... Une initiative qui libérerait le gouvernement grec de ce nœud coulant. La BCE refuse cette voie. Au contraire, Mario Draghi a fermé l'un de ses robinets de liquidités aux banques grecques, ouvrant la porte aux faillites bancaires et, par-là même, d'entreprises. Il menace, ce faisant, d'asphyxier l'économie grecque dans laquelle tous les agents économiques sont endettés. Il joue sur la dette privée pour obliger le gouvernement grec à appliquer les mesures d'austérité réclamées par l'UE et le FMI.

Draghi a conscience de la nécessité de lutter contre la déflation sur le terrain économique et, pour ce faire, de contourner les traités, mais, sur le terrain politique, il partage la nécessité de faire respecter les dogmes du libéralisme. Un double jeu qui mène tous les pays d'Europe vers le gouffre, une nouvelle récession et l'éclatement... ■

Nicolas Bénétiès

Que peut-on apprendre des enquêtes ?

La statistique sur la santé et les conditions de travail est ancienne, et aujourd'hui très sollicitée. Elle permet d'identifier les contraintes et les risques les plus récurrents, et d'alerter sur les tendances qui peuvent avoir un effet délétère pour les salariés. Elle peut aussi servir d'appui pour conforter nos exigences.

L'enquête nationale sur les conditions de travail menée par la DARES existe depuis 1978, mais ce n'est qu'en 2013 que les agents des trois fonctions publiques ont été intégrés au champ de l'étude. Il est donc désormais possible de connaître et comparer quelques aspects des conditions de travail entre privé et public, et entre les trois versants et grandes familles de métiers de la fonction publique. La dernière enquête – DARES Analyses, juillet et décembre 2014 – montre que tous les indicateurs d'intensité du travail ont augmenté pour tous les salariés depuis 2005. Mais cette augmentation est plus forte pour la fonction publique. Ainsi, dans la fonction publique d'État, la proportion d'agents devant « répondre à au moins trois contraintes de rythmes » est passée de 17,5 à 25,5 % entre 2005 et 2013, et ils sont désormais 62,7 % à « devoir fréquemment interrompre une tâche pour une autre non prévue » contre 56,8 % en 2005. Sans grande surprise, c'est la fonction publique hospitalière qui détient les records d'intensité. Il est difficile de ne pas faire le rapprochement avec les suppressions d'emplois passées et encore programmées.

Organisation du travail et rapports sociaux au travail

En lien avec cette intensification, une bonne partie des questions de l'enquête portent sur les conditions organisationnelles et les relations sociales, ce qui correspond à une analyse des Risques psychosociaux (RPS). Difficile à manier, cette notion est essentielle : son introduction dans le débat public et scientifique a permis d'affirmer que, parallèlement à l'environnement matériel et chimique, l'organisation du travail, les conditions d'emploi et les relations sociales sont aussi des déterminants clés de la santé au travail (et de la qualité du service public !). Mais dans les discussions et dans les esprits, il arrive fréquemment que les RPS soient bornés aux patho-

logies psychiques. Cette simplification n'est pas neutre, elle détourne souvent le regard des facteurs organisationnels et sociaux pour ne focaliser que sur les caractéristiques psychologiques de l'individu mis en difficulté. Il s'agit donc de rechercher dans l'organisation, les relations sociales et les conditions d'emploi, les causes et les ressources pour améliorer les conditions de travail. De ce point de vue, l'enquête apporte quelques éclairages.

Décalage fréquent avec la hiérarchie, manque de moyens et de reconnaissance

Pour 30,5 % des agents de la Fonction publique d'État « les personnes qui évaluent mon travail ne le connaissent pas bien », chiffre qui monte à 34 % chez les enseignants du second degré. Ce décalage s'exprime aussi par des désaccords fréquents avec la hiérarchie sur « la manière de bien faire son travail », associés à la rareté des échanges sur le travail et sa qualité. Par ailleurs, 37,5 % des agents de la FPE déclarent « ne pas ressentir la fierté du travail bien fait », proportion qui dépasse 40 % chez les enseignants qui affirment aussi manquer de moyens et de reconnaissance, notamment financière : 42 % des enseignants du secondaire estiment être « mal ou très mal payés ». Ces jugements sévères émanent de salariés du public qui sont plus nombreux que ceux du privé à « avoir l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres », alors qu'une des difficultés spécifiques de ce métier réside dans la nécessité de gérer les situations de tension avec le public.

L'utilité aux autres reflète un attachement au service public qui ne demanderait qu'à être conforté par une plus grande reconnaissance, par la hiérarchie, par la rémunération, mais aussi, ce que montre l'enquête, par une réelle consultation des personnels, formation et information lors des changements organisationnels. ■

Hervé Moreau

c'est-à-dire peu fiables. En Chine le nombre de prêts immobiliers douteux serait de 1,6 %, en hausse rapide. Les bourses européennes affichent désormais, pour les entreprises du Stoxx 600, des valorisations 24 fois plus élevées que leurs résultats, au niveau de ce qu'elles étaient avant le dernier krach. Les prêts étudiants aux États-Unis ont augmenté de 60 % en cinq ans pour un total de 13 000 Mds de dollars (40 % des crédits à la consommation !). La question pourrait bien être : quelle sera la première bulle à éclater ?

Salaires des femmes

Le plafond de verre

Une étude d'Eurostat révèle que, dans l'Union européenne, l'écart entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes était en 2013 de 16 %. Cet écart est au plus bas en Slovaquie (3,2 %), en Pologne (6,4 %) et en Italie (7,3 %), et au plus haut en Autriche (23 %), en République Tchèque (22 %) et en Allemagne (22 %). La France se situe en milieu de tableau (15 %), mais le ministère du Travail calcule que, « tous temps de travail confondus », cet écart est de 24 %.

Eurostat souligne que, sur le marché du travail, les différences entre hommes et femmes vont bien au-delà des écarts de salaires. Ainsi, les deux tiers des directeurs, cadres et gérants sont des hommes tandis que deux employés de bureau sur trois sont des femmes.

CDI

Pas si indéterminée que cela

Le contrat à durée indéterminée (CDI) est souvent présenté par les pourfendeurs du Code du travail comme la clé de la « rigidité » du marché du travail. Une étude ministérielle portant sur 2011 montre que CDI ne signifie pas forcément impossibilité de rupture du contrat. En effet, 36 % des CDI conclus en 2011 ont été rompus avant un an - quel que soit le motif de rupture - et 50 % de ces mêmes CDI ont été rompus avant deux ans. Pour les employés peu qualifiés, la proportion des CDI rompus avant un an atteint même 52 % ! À méditer au moment où resurgit le vieux débat sur le « contrat de travail unique ».

Pour un emploi

29 CV

Selon une étude Opinionway réalisée en janvier 2015, la proportion des jeunes ayant obtenu un diplôme de niveau bac à bac +5 il y a moins de trois ans et qui ont trouvé un emploi est de 60 %, en progrès de 9 pts sur un an. Par contre, ils ont dû envoyer, en moyenne, pour obtenir leur poste, 29 CV et lettres de motivation (38 en région parisienne) contre 27 en 2014 et 16 en 2013. Ceux qui sont en poste



ont mis, en moyenne, onze semaines pour trouver leur emploi, autant que les années précédentes. Ils sont plus souvent, qu'il y a un an, en CDD (31 %, + 8 pts) et à temps partiel (18 %, + 6 pts).

Crise en France

La richesse par habitant a reculé

La France garde les traces de la crise de 2008. Si elle a mieux résisté, un temps, que ses voisins, le rebond se fait attendre. Si le PIB du pays a dépassé son niveau de 2008 dès le 3^e trimestre 2011, le PIB par habitant reste, lui, inférieur à son niveau de 2008 de 2 %. L'Italie a vu son PIB par habitant baisser de 12 % depuis la crise. À l'inverse, chaque Allemand connaît en moyenne une augmentation de sa richesse de 3 %. La différence entre la France et l'Allemagne s'expliquerait, pour l'Insee, par une natalité moins dynamique de cette dernière...

Inégalités

La faute aux syndicats ?

Deux économistes du FMI affirment dans un article de la revue de l'institution *Finance et Développement* de mars, à la lumière d'une analyse couvrant la période 1980-2010, qu'une « plus faible syndicalisation est associée à un accroissement de la part des revenus les plus élevés ». Selon l'OCDE, le taux de syndicalisation dans les principaux pays développés a reculé de 20,8 % en 1999 à 16,9 % en 2013. Les deux auteurs évaluent qu'en moyenne le recul du taux de syndicalisation est responsable pour moitié de la hausse de 5 points de pourcentage des revenus des 10 % les plus riches. Au-delà du constat d'une corrélation peu surprenante, les auteurs restent très ambigus sur l'impact de la hausse des inégalités sur la société.

Réchauffement climatique

Temps de vol en folie

Sous l'effet du réchauffement climatique, les vents d'altitude du jet-stream se sont déchainés cet hiver, pour atteindre, à 10 000 m d'altitude, plus de 300 km/h. Un record qui a semé de sérieuses perturbations dans la navigation aérienne au-dessus de l'Atlantique. Ainsi, le vol 114 de British Airways du 8 janvier a effectué la liaison New York-Londres en seulement 5 h 16, contre près de 6 h 50 normalement. En sens inverse, il a fallu prévoir en toute hâte des ravitaillements supplémentaires. Certains jours, jusqu'à dix gros porteurs ont fait le plein simultanément sur le tarmac du petit aéroport canadien de Goose Bay, à l'avant-poste de l'Amérique du Nord et d'ordinaire peu animé.

COP21 À PARIS

Mobilisons-nous pour le climat

À Paris en décembre, les gouvernements auront la possibilité de prendre des décisions historiques en matière de réduction drastique de la pollution à l'origine du réchauffement climatique. Mais à condition que les citoyens s'en mêlent.

L'année 2014 a été la plus chaude que la planète ait jamais connue. Les catastrophes naturelles s'aggravent, la fonte des glaciers et des banquises s'accélère, la montée des océans s'amorce. Les effets du changement climatique sont maintenant visibles dans de nombreuses régions du monde, les populations en payent le prix. 97 % des scientifiques de la planète s'accordent à dire qu'il y a bien un réchauffement, et que ce phénomène est d'origine humaine.

Dans le mur

Créé en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) synthétise les travaux de milliers de chercheurs qui analysent les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques. Son dernier rapport est on ne peut plus clair : si aucune mesure n'est prise, la température moyenne à la surface du globe s'élèvera de plus de 4 °C à la fin du siècle, avec des conséquences dramatiques pour l'humanité. Il indique l'impérieuse nécessité de limiter le réchauffement moyen à 2 °C maximum, ce qui suppose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 70 % d'ici 2050 (par rapport à 2010) et ne plus en produire à la fin du siècle. C'est le seul moyen de faire face à l'un des défis les plus importants que l'humanité ait jamais eu à relever.

L'Union européenne, puis la Chine et les États-Unis ont annoncé successivement des accords présentés comme historiques. Leur intérêt est indéniable en ce qu'ils légitiment totalement ceux qui alertent depuis longtemps sur la nécessité d'agir pour le climat. Mais ils restent éloignés des préconisations du GIEC.

Le paquet énergie-climat 2030 validé le 24 octobre par les chefs d'État de l'Union européenne constitue en réalité un revirement car il repousse après 2030 l'essentiel des efforts de réduction des GES. De même l'objectif de 27 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 ne permettra pas d'accélérer le déploiement, chaque pays restant libre de son niveau d'engagement.

La COP21 à Paris

Quant à l'accord du 11 novembre entre la Chine et les États-Unis, il n'est pas si historique que certains ont voulu le souligner. Ces deux pays les plus gros émetteurs de GES (45 % à eux deux) s'accordent et s'engagent certes sur la nécessité d'agir pour une réduction des GES, mais seulement à partir de 2025 pour les États-Unis et de 2030 pour la Chine. Ils sont en deçà des préconisations scientifiques. Par



ailleurs, leur accord bilatéral fragilise les négociations multilatérales et toute possibilité d'accord international contraignant.

Du 30 novembre au 11 décembre, la France accueillera au Bourget (près de Paris) et présidera la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21). L'échéance est cruciale car elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, pour maintenir le réchauffement en deçà de 2 °C. La France a donc un rôle de premier ordre pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus des Nations unies, mais aussi au sein de l'Union européenne qui occupe une place importante dans ces négociations.

Mobilisation dès le mois de mai

L'enjeu est de taille après la COP20 de Lima, où les 196 États présents n'ont pas réussi à définir un échéancier clair et ont juste sauvé les apparences en posant de timides jalons pour leurs futurs engagements de réduction des GES.

Les mouvements sociaux présents à Lima en ont conclu qu'il fallait faire de la COP21 un moment important de mobilisation des peuples du monde entier sur les enjeux climatiques. Le succès de la « Marche pour le climat » du 21 septembre 2014 à New York et celui de la manifestation de Lima le 10 décembre, pendant la COP20, montrent qu'il est possible de se mobiliser massivement pour le climat.

La Coalition Climat 21, qui rassemble plus d'une centaine d'organisations de la société civile (dont la FSU), a lancé un appel à impulser « 1 000 initiatives pour le climat ». Un premier week-end de mobilisation est d'ores et déjà prévu les 30 et 31 mai avec des manifestations partout en France et dans le monde. ■ **Monique Daune**

DOSSIER

Les manuels scolaires

Outils de *démocratisation* ?



Dossier coordonné par Véronique Ponvert et Sandrine Charrier, réalisé par Thomas Brissaire, Alice Cardoso, Magali Espinasse, Xavier Hill, Roland Hubert, Rozenn Jarnouën, Elizabeth Labaye, Daniel Lecam, Caroline Lechevallier, Virginie Pays, Aurélie Sarrasin et Valérie Sipahimalani

**Chacun se souvient d'au moins
un livre utilisé au cours
de sa scolarité, un manuel
scolaire... ou du soulagement
ressenti parfois quand il
s'agissait de rendre ses livres,
rituel qui marque la fin
de l'année scolaire.**

Le manuel scolaire, sous sa forme papier est (était ?) une institution, outil au service des apprentissages dans la classe, mais aussi donnant à voir ce qui est enseigné et recueil des exercices ou du travail à faire « à la maison ». Il représente aussi un marché important et un pilier des maisons d'édition, accusées parfois de faire pression sur la mise en œuvre des programmes et, surtout, sur leur renouvellement.

Les théories sur la disparition à terme du manuel scolaire papier fleurissent, s'appuyant sur le développement des technologies nouvelles, les évolutions des pratiques enseignantes et des démarches d'apprentissages. Quelle est la réalité aujourd'hui sur la place et l'avenir de cet outil ? Des alternatives à sa disparition émergent-elles ? Quelles sont les évolutions déjà à l'œuvre ? Sans exhaustivité, ce dossier aborde ces questions en s'appuyant notamment sur des expérimentations engagées dans certains départements ou académies, en donnant la parole à ceux qui les conçoivent et les commercialisent, et aux enseignants qui les utilisent... ou pas.

À l'heure où le discours officiel instrumentalise beaucoup le développement du numérique à l'École, il est important de faire le bilan de l'existant, de prendre conscience des potentialités qu'ouvre ce développement, mais aussi de ses limites. Sans oublier les problèmes de financement et de maintenance qui sont autant de freins trop souvent minimisés.

Les usages du manuel

Support pour enseigner
outil pour apprendre

Le manuel a diverses fonctions et de nombreux destinataires. L'enseignant en utilise plusieurs pour varier les supports, trouver les exercices adaptés, recomposer une séquence.

L'élève y trouve des repères de contenus, le rappel du cours, les supports pour le travail « à la maison ». Les parents y voient souvent une aide pour suivre le travail de leur enfant et une image de ce qui est enseigné.

Toutes les disciplines n'en ont pas le même usage : quasi systématique en langues vivantes ou en histoire-géographie par exemple, son utilisation varie suivant le niveau de classe et les collègues en français. Certaines disciplines utilisent plus particulièrement les exercices comme les mathématiques ou les sciences. D'autres n'utilisent pas de manuels.

L'usage du manuel par les élèves est souvent mystérieux pour l'enseignant. Qu'en fait-il en dehors de la classe : lit-il les chapitres à l'avance ? Se reporte-t-il à la « leçon » avant de faire les exercices ? Sait-il se servir du lexique, de l'index et même se repérer dans la page qui contient plusieurs éléments censés se compléter selon une procédure implicite ?

Pourquoi encore des manuels scolaires ?

Contrairement à l'opinion publique, les enseignants savent qu'il ne faut pas confondre programme et manuel. L'éditeur fait des choix pour « traduire » le programme : dans



© Clément Martin

quel ordre présenter les chapitres, quels supports et quelles illustrations, quels exercices et quelles activités ? Les derniers programmes du lycée et du collège ont rendu encore plus nécessaire ce travail, par leur imprécision et brièveté.

Qui conçoit l'enseignement ?

Le manuel est-il une ressource ou une entrave ? Normalise-t-il les contenus enseignés et les pratiques de classe ? Il n'est pas rare que les enseignants essuient des reproches, surtout en lycée, car ils n'utiliseraient pas assez le manuel que les familles ont acheté.

Depuis la généralisation du numérique et du vidéo-projecteur et, dans certains établissements, du TBI, le manuel traditionnel n'est

Il ne faut pas confondre programme et manuel

plus l'unique ressource utilisée en classe.

Toutes les disciplines profitent de ressources nouvelles, le travail de préparation des cours en est enrichi et complexifié. Col-

ler à l'actualité, se renouveler, faire les meilleurs choix de supports sont presque des injonctions : le « bon » enseignant ne pourrait plus « se contenter » du manuel de la classe. Les manuels numériques et les ressources en ligne proposés par les éditeurs vont-ils tout changer ?

Le manuel est certainement un facilitateur pour l'élève et les parents, mais son usage didactique est pensé et maîtrisé par l'enseignant concepteur de son enseignement. ■

Des disciplines sans manuels...

Les enseignants de technologie, arts plastiques, éducation musicale, et de certaines disciplines technologiques du lycée n'utilisent généralement pas de manuel en classe.

Une véritable culture professionnelle s'est développée : les enseignants conçoivent leurs documents et leurs activités de cours en s'appuyant sur des ressources institutionnelles en ligne, des ressources numériques diverses, des sites de collègues ou d'associations proposant des pistes d'activités, des séquences « clé en main », des outils de réflexion, des dossiers, des sites communautaires, le tout relayé et débattu via des listes de diffusion disciplinaires. Ainsi, des collectifs de réflexion, des communautés d'échanges se sont créés sur le net au fil des années. Les enseignants sont devenus auteurs, utilisateurs et acteurs de la production de ressources pédagogiques.

Un dilemme de métier

Ouvrez le manuel...

Le renvoi au manuel permet de mettre les élèves au travail en autonomie.

C'est une mise en activité fréquente dans les classes : mais certains élèves n'ont pas leur manuel...

L'enseignant doit faire au mieux pour que le travail prévu puisse avoir lieu. Il doit donc trancher, isoler ceux qui n'ont pas de livre (mais il faut assumer d'exclure plusieurs élèves de l'activité prévue), ou passer dans les rangs et faire des croix afin de sanctionner, quitte à sacrifier une bonne partie de la séance. Il faut aussi aller faire en catastrophe des pho-

tocopies (tant pis pour la couleur), renoncer à l'activité prévue, répartir au mieux les livres disponibles, et tant pis si un livre pour trois... Le dilemme est si ordinaire en certains lieux que des collègues l'ont résolu en amont : ils ont décidé de conserver les manuels en classe, renonçant à leur utilisation à la maison. Y a-t-il une bonne réponse ? Aucune fiche de « bonne pratique » n'est applicable dans le réel de l'activité professionnelle dont les ramifications de l'inattendu sont infinies. ■

Quelques chiffres

Produit commercial

281 millions d'euros, soit 10,4 % du chiffre d'affaires de l'édition.

367,6 millions d'euros

en y ajoutant le parascolaire.

61 millions d'exemplaires

vendus (chiffres sur l'année 2010, source : rapport IGEN 2012).

Poids du cartable Numérique

6 à 7 kilos au primaire et 10 à 11 kilos au collège : poids quotidien estimé des manuels dans les cartables (id.)

Le manuel numérique représente moins de 10 % des ressources utilisées et concerne pour les trois quarts le français et les mathématiques. (id.)

Le manuel numérique

Des ressources qui évoluent

La palette des « manuels numériques » est vaste : simple numérisation du manuel papier en format pdf, manuel fortement enrichi de ressources multimédia et de liens, jusqu'au logiciel en ligne collaboratif type Sésamath.

Cette diversité de ressources – son, images et vidéos, animations, cartes et exercices interactifs, liens vers « l'extérieur de la classe », boîtes à outils... – respectant les programmes et soumise à contrôle, permet d'un côté aux enseignants de construire leurs séances, et de l'autre de diversifier les supports, voire les parcours d'apprentissage des élèves, éventuellement de favoriser leur travail en autonomie. Dans certaines disciplines (histoire-géographie, SVT...), l'ajout d'espaces collaboratifs permet aussi le partage de ressources locales. Les conditions d'utilisation de ces manuels sont aussi très diverses : simple achat du livre-professeur, installation « en local » sur les supports, accès à une version en ligne – généralement installée sur l'ENT – achetée via une licence annuelle.

Les utilisations spécifiques aux manuels numériques sont optimisées avec la possibilité offerte à chaque élève d'avoir accès à un terminal (ordinateur, tablette), mais la réalité des pratiques est très variée, la plus répandue restant une utilisation, souvent interactive mais aussi seulement frontale, par le biais du TNI (tableau numérique interactif).

Des ressources à apprivoiser

Des collègues qui se sont lancés dans l'utilisation du manuel numérique soulignent l'attrait des élèves pour ce nouvel outil, mais reconnaissent un investissement terriblement chronophage, l'adéquation entre le manuel et la démarche de chaque enseignant restant imparfaite et nécessitant une mise en œuvre longue.

Les obstacles qui limitent l'exploitation plus riche des manuels numériques en direction de l'élève sont clairement identifiés : équipement insuffisant en supports informatiques fiables, maintenance compliquée, manque de formation, coût (de 2 à 6 euros pour les manuels, plus toute la partie matérielle associée)... sans compter souvent la pré-

Tablette, au-delà du manuel numérique...

Un collège de Corrèze où les élèves sont tous dotés d'un iPad. Intéressé dans un premier temps par l'utilisation d'un manuel numérique, Nicolas, enseignant en HG, les a rapidement trouvés peu adaptés, trop figés, manquant d'interactivité... et trop chers ! Il s'est tourné vers la conception de l'ensemble de ses séances sur les tablettes, sur trois niveaux, via un outil open source, NetQuiz, adapté au secondaire. « C'est un travail de fou ! » reconnaît-il tout en restant enthousiaste, relevant les aspects positifs pour les élèves : autonomie, possibilités d'auto-correction, lecture stimulée par un outil interactif, surlignement. Effet de nouveauté ?... Une touche « traditionnelle » dans cet environnement numérique : les élèves continuent de rendre leur travail sur papier, les essais d'évaluation sous forme numérique s'étant montrés contre-productifs.

paration d'une séquence-doublon en « plan B » tant les aléas liés à l'informatique sont importants dans les établissements. ■

Diversifier les supports, voire les parcours d'apprentissages des élèves, favoriser leur travail en autonomie

À distance, à disposition

Réseaux d'accompagnement pédagogique

De nombreux sites proposent des démarches d'accompagnement. Notamment les ressources du CNED.

Début 2014, le CNDP devient CANOPE et espère ainsi, par une réorganisation de son réseau et une offre orientée vers les ressources numériques, répondre – enfin ? – aux besoins d'accompagnement et de contenus demandés par les enseignants. Le site EDUSCOL, quant à lui, axe ses ressources autour de sitographies en lien avec les pres-

criptions ministérielles. Si les ressources et les sites recensés et proposés suscitent un intérêt, il faut néanmoins s'armer de patience pour s'y retrouver et ils ne rivalisent donc pas avec les nombreux sites disponibles sur le net.

Le CNED nouvel acteur

Depuis 2014, le site English For School propose aux élèves du cycle 2 du primaire des activités ludiques pour les aider à apprendre l'anglais et des ressources pour les enseignants. Ce site

connaît une augmentation de ses inscrits depuis que ses ressources sont gratuites. En 2012, le CNED avait mis en place D'COL, un service de soutien pour les élèves de CM2 et de Sixième. Il semble connaître une certaine réussite avec ses 30 000 inscrits. Les élèves ne restent pas isolés pour effectuer les activités numériques et un enseignant référent les encadre deux heures par semaine en établissement. Toutefois, on peut s'interroger sur la réalité de leurs progrès : jusqu'ici aucune étude ne les atteste. ■

Usages

40 % des enseignants en moyenne disent utiliser « presque toujours » un manuel, **18 %** « souvent », **12 %** « parfois seulement » et **14 %** « jamais ». Les écarts entre les disciplines sont

sensibles : **78 % des enseignants d'histoire-géographie** l'utilisent « presque toujours » et 12 % « souvent » ; **68 %** de ceux de mathématiques répondent « presque

toujours » et 17 % « souvent » ; mais **en français, seulement 36 %** répondent « presque toujours » et 27 % « souvent ». (Enquête réalisée en 2009 et publiée en 2010 par la DEPP.)

Gratuité

Les manuels bénéficient d'une dotation de l'État et sont gratuits au collège depuis **1977**.

Financement des manuels

Gratuité ? Égalité d'accès ?

La situation est différente dans les lycées, qui dépendent de la Région, et dans les collèges où le financement des manuels relève de l'État.

Le financement des manuels scolaires en collège est pris en charge par l'État mais, sur les budgets 2014 et 2015, on note une baisse importante des crédits pédagogiques en collège, baisse justifiée par le ministère par l'attente des nouveaux programmes et donc la demande de ne pas renouveler les collections anciennes, mettant ainsi en difficulté les enseignants et les élèves !

Une enquête de 2014-2015 sur le financement des manuels scolaires en lycée par les Régions témoigne de la disparité des situations, même si l'on tend vers une uniformisation.

Inégalités territoriales

Les méthodes de financement sont très diverses. Ici, ce sera une dotation attribuée à chaque lycée, ailleurs un crédit accordé à

chaque élève sous des formes différentes (prime régionale de scolarité en Alsace, chèque ou carte à puce dans d'autres Régions.) La gratuité n'est donc pas l'objectif partout et on constate que, quel que soit le mode de financement, la somme allouée (qui n'a pas changé depuis 2008 pour de nombreuses Régions) ne suffit pas à couvrir la totalité du coût des manuels, obligeant de surcroît les parents ou les élèves à devoir trouver une solution pour revendre les manuels en fin d'année.

Le SNES-FSU trouve plus efficace, pour la mise en place d'une véritable gratuité, qu'une subvention soit accordée à chaque établissement sur le modèle utilisé en collège.

La décentralisation a donc bien créé, à propos du financement des manuels scolaires, des inégalités très fortes entre les Régions, la fusion de certaines d'entre elles en 2016 risque d'amener un recul de la gratuité. ■

Exemples de financement selon les Régions

Région	Montants	Méthodes de financement
Alsace	De 100 à 70 euros	Prime régionale de scolarité pour les foyers non imposables ou payant moins de 1 000 euros
Auvergne	Gratuité	Subventions aux lycées
Bretagne	60 euros pour acheter les manuels	Chèque livres
Nord-Pas-de-Calais	70 euros	Chéquiers livres et fournitures scolaires ; chéquiers scolarité pour boursiers (75 euros)
Basse Normandie	75 euros LGT, 25 euros LP	« Cart@too » selon le niveau de formation

Deux siècles d'existence

Des choix politiques



Véhicules obligés des valeurs à transmettre

par les communes pour l'achat de manuels choisis librement par les enseignants. Les programmes sont nationaux et obligatoires mais les éditeurs peuvent les interpréter avec une relative souplesse, sauf sous Vichy.

Patrimoine scolaire

Recueils de textes ou d'exercices, certains ont laissé une trace dans la mémoire collective et dans les souvenirs individuels, et sont parfois réédités, comme le célèbre Bled, et chacun connaît « le tour de France de deux enfants ». Les manuels de littérature « Lagarde et Michard » ont souvent été conservés ! Des contenus parfois très contestés – les manuels d'histoire et de géographie ont au cours des années reflété colonialisme, racisme ou sexisme, et encore aujourd'hui sujets à polémique.

Au-delà des contenus eux-mêmes, le « poids des cartables » a aussi modifié l'approche, incité au cartonnage souple, au petit format, voire au double manuel (maison-établissement). Surtout, la concurrence des nouvelles technologies et l'apparition du manuel numérique interrogent l'avenir du manuel. ■

Des instruments de lutte ?

Rentrée scolaire 2011, quatre-vingts députés UMP s'élèvent dans un courrier au ministre de l'Éducation contre le contenu des manuels scolaires de sciences de la vie et de la Terre qu'ils jugent propager « la théorie du genre sexuel ». Cependant la plupart des pages dénoncées par les députés ne font que reprendre le programme officiel, qui lui n'évoque jamais la théorie du genre. L'affaire s'arrête là mais les mêmes contestations politiques resurgissent deux ans plus tard avec la mise en place de l'expérimentation des ABCD de l'égalité à l'école primaire à la rentrée 2013.

Cette instrumentalisation politique du contenu des manuels montre l'importance de leur rôle de médiateur entre les programmes, outils professionnels, et la communauté éducative large. Elle montre aussi combien le métier d'enseignant et la place qu'y jouent les manuels sont méconnus. En effet, même si certains sujets sont sensibles (sexualité, évolution, changement climatique...), les manuels ne sont que les outils des enseignants pour mettre en place les programmes officiels et la remise en cause des manuels est aussi celle des enseignants.

La question des manuels scolaires est posée dès 1793 (Lakanal). Mais avec l'obligation scolaire se développe une véritable réflexion sur les outils d'enseignement.

Pour l'historien Alain Chopin, « l'existence du manuel scolaire nécessite (...) un ensemble de conditions qui ne sont pas toutes remplies avant la fin de l'Ancien Régime : des classes recevant un enseignement commun (l'enseignement dit simultané), une structuration des contenus en disciplines autonomes, la possession d'un livre par l'élève ». Le décret du 29/01/1890 impose aux instituteurs le recours à des manuels scolaires, véhicules obligés des valeurs à transmettre. Des crédits pédagogiques sont alloués

Le rôle de la maison d'édition

La longue élaboration du manuel

Entretien avec Marie-Pascale Widemann, directrice éditoriale du scolaire secondaire chez Hatier



© DR

L'US : Quelles sont les étapes de conception d'un manuel ?

Marie-Pascale Widemann :

Dans l'idéal, la conception débute un an et demi avant la publication : constitution de l'équipe rédactionnelle au printemps, dès la connaissance des projets de programmes ; définition d'une ligne éditoriale puis élaboration d'une maquette et d'un chapitre test.

L'écriture se fait l'été ; puis relectures et mise en forme s'enchaînent à partir de septembre. Le « bon à tirer » est donné mi-mars. L'envoi des spécimens aux enseignants se fait début mai. Un décret fixe le respect de douze mois entre la sortie du programme au BO et son application.

L'US : Comment sont choisis les auteurs ?

M.-P. W. : Les équipes sont majoritairement constituées d'enseignants, de quatre à une quinzaine suivant les disciplines, le niveau..., choisis sur des profils différents (enseignants en « classes difficiles », « natives » pour les LV, chercheurs sur des points précis, par exemple en histoire-géographie ou en sciences) et complémentaires (tournés vers le numérique...). Des relecteurs (absents du processus d'élaboration) apportent un autre regard critique. De nombreux métiers sont associés à la réalisation du manuel : éditeurs, maquettistes, iconographes, cartographes, etc.

L'US : Quelle place pour les manuels numériques ?

M.-P. W. : Leur développement n'a pas changé le cœur du métier d'éditeur scolaire. Ils

sont pour nous aujourd'hui davantage un support supplémentaire qu'alternatif au manuel papier, mais cela va sans doute évoluer. Les manuels numériques actuels, fortement enrichis, sont plus que de simples numérisations en « pdf », et induisent un surcoût de 20 à 50 % par rapport au manuel papier.

L'US : Les programmes vont être écrits par cycle : envisagez-vous de concevoir des manuels de cycle ?

M.-P. W. : Ils pourraient permettre de donner une vision cohérente des contenus enseignés sur tout le cycle, sans doute utile aux enseignants, mais bien plus difficile à concevoir et adapter à des élèves qui évoluent beaucoup en trois ans, notamment au moment de l'adolescence ou entre le primaire et la classe de Sixième. ■

À l'épreuve des stéréotypes

Des choix qui ne sont pas neutres

L'image stéréotypée de la femme est encore bien présente. Le manuel a pourtant une fonction citoyenne et donc un devoir d'exemplarité.

Malgré des progrès, la sous-représentation des femmes dans les manuels, leur invisibilisation ainsi que leur cantonnement bien trop fréquent au rôle de mère, épouse ou muse ne font que renforcer les stéréotypes de genre, même dans les parutions les plus récentes. De façon parfois

bien pernicieuse : dans certains manuels d'histoire, le suffrage universel est placé en 1848 alors qu'en réalité les femmes n'obtiennent le droit de vote qu'en... 1944 !

Le souci de l'égalité

Les manuels scolaires ne sont pas seulement des vecteurs de savoirs, ils donnent aussi à penser un idéal de société. Ils doivent donc être exemplaires et proposer des modèles diversifiés soucieux des différences de chacun, qui permettront aux élèves de se projeter et de se construire le plus librement possible.

Pour prévenir les préjugés et former les citoyen-nes de demain à l'égalité, nous devons, en tant que professionnel-les, aiguïser notre regard critique sur ces questions. Le souci de l'égalité, loin d'être périphérique, doit irriguer notre réflexion et nos pratiques. ■

Prévenir les préjugés et former les citoyen-nes de demain

Mais quel est donc le rôle du professeur documentaliste ?

Les us et coutumes des établissements, l'absence de textes officiels récents sur la gestion des manuels scolaires entretiennent les interrogations concernant le rôle que doit être celui du professeur documentaliste. Qu'en est-il exactement ? Dans le cadre de l'une de ses missions, celle de gestionnaire d'un centre de ressources documentaires, il met à la disposition des élèves et des enseignants les documents (dont les manuels scolaires) nécessaires aux apprentissages, et même si le manuel est une ressource documentaire, ce n'est pas à lui que revient la charge des commandes ni celle de la distribution.

Ainsi, en tant que professionnel de l'information, il assure une veille pédagogique, et dans le cadre de la politique d'acquisition met à la disposition des enseignants des catalogues d'éditeurs et un ensemble de ressources pédagogiques.

C'est donc l'un des interlocuteurs incontournables au sein de l'établissement et la fréquentation du CDI et de ses rayonnages peut permettre de découvrir et de se familiariser avec les ressources disponibles.



© Clément Martin

Entretien



© Pierre Pytkowicz

Stéphane Bonnéry est maître de conférences en sciences de l'éducation, laboratoire CIRCEFT-ESCOL, université Paris 8

« Les écarts se sont aussi creusés "par le haut" avec des exigences plus élevées »

L'US : Votre équipe a travaillé sur le rapport entre les supports pédagogiques et les inégalités scolaires ; en quoi le manuel est-il inégalitaire ?

D'abord, les supports (manuels, fiches...) sont un témoin au cours du temps de l'évolution des exigences intellectuelles faites aux élèves par une série d'influences (programmes, évidences sociales, conceptions de l'enseignement...). Leur étude sur 70 ans montre l'élévation des exigences dès la maternelle et l'élémentaire, jusque dans le secondaire : contenus plus conceptuels et processuels (moins descriptifs et factuels), à manipuler dans des situations plus variées et moins standards, etc. Ces supports sollicitent également la construction des savoirs par l'élève lui-même, au travers de pages et documents à articuler de manière bien plus complexe. On a souvent en tête qu'une population moins « héritière » qu'autrefois a été confrontée aux mêmes objectifs dans la scolarité unique et la massification, mais, c'est moins connu, les écarts se sont aussi creusés « par le haut » avec des exigences plus élevées. Enseignants, élèves et concepteurs de manuels ont donc à réduire cet écart seuls, faute de politiques qui travaillent à l'égalité sociale des apprentissages.

L'US : Au sujet du traitement des pages dans les manuels, ils sont plus colorés, plus riches en visuels de types différents : cette diversité est-elle un atout ?

Les manuels actuels sont en effet plus fournis en images (cartes, photos, graphiques...) et en types de textes (énoncés de savoirs, document d'époque à étudier...). C'est à la fois un avantage, en permettant des activités plus riches, et un risque, car pour conduire ces dernières, de haut niveau, des prérequis sont nécessaires. Et les documents, plus nombreux, ont aussi changé de statut : ils ne sont plus des illustrations redondantes du texte qu'il suffisait de retenir, mais des sources d'informations tacites à prélever, et sur lesquelles une réflexion doit avoir lieu en relation avec un objectif de construction et de formulation du savoir. Des articulations d'in-



formations plus hétérogènes et plus éloignées dans les séances sont nécessaires.

Or, l'école, loin s'en faut, ne prend pas en charge pleinement et progressivement le développement chez tous les enfants de la familiarité avec les activités culturelles, cognitives et langagières requises. On leur dit de réfléchir, sans guider suffisamment ce que cela implique.

L'US : Le manuel est censé assurer le lien entre le cours et les devoirs, l'élève en classe et l'élève dans sa famille : est-ce le cas ?

Non, les manuels sont construits sur le modèle de l'élève connivent, qui ne représente qu'une minorité des enfants de la scolarité obligatoire. Les changements d'exigences rendent partiellement obsolètes les savoir-faire de la plupart des familles. Les supports scolaires actuels favorisent les enfants qui ont à la maison non seulement des ouvrages didactiques, mais aussi une série d'objets

culturels tels que les albums de littérature de jeunesse, qui circulent entre école et familles, et dont les évolutions sont similaires au manuel (besoin d'interroger les images pour comprendre les non-dits du texte, etc.).

De plus, les manuels actuels, faits pour des classes hétérogènes, sont ambigus, la formulation de nombreuses consignes laisse la possibilité aux non-initiés de conduire des activités de bas niveau : ils sont occupés, mais sur des tâches disjointes des objectifs réels.

L'US : Quelles conclusions en tirez-vous ?

C'est l'ensemble de la culture et des formes de travail adulte qui sollicitent des activités intellectuelles plus complexes. L'école et ses supports doivent s'en saisir, mais pour créer les conditions d'apprentissage et non pas seulement pour exiger et évaluer. Une politique d'ensemble est nécessaire pour remédier aux inégalités, avec des programmes plus progressifs, une réelle relance de la formation initiale et continue permettant d'avoir du recul sur les exigences et le choix des supports. ■

Les propositions du SNES-FSU

Papier ou numérique, des supports complémentaires

Trop coûteux, pesants dans le cartable d'élèves qui ne les utiliseraient pas, choisis par les enseignants pour leur usage personnel et non au bénéfice des élèves, les manuels papier n'ont pas le vent en poupe.

Faut-il pourtant, comme le ministère le prévoit plus ou moins officiellement avec la réforme du collège prévue pour 2016, les abandonner totalement au profit du numérique ? Certains voient dans le numérique une révolution de société comparable à celle de l'imprimerie. Un certain nombre d'études scientifiques commencent à produire des résultats sur les heurs et malheurs du numérique à l'école⁽¹⁾. Il en sort que le numérique est un outil puissant, mais que ce n'est pas un remède miracle, ni au plan pédagogique, ni économique.

Si le taux de connexion des familles à internet est très important, par exemple, celui des équipements informatiques ne permet pas de remplacer un manuel papier par un manuel numérique pour chaque élève. La distribution de tablettes ne palliera pas ce déficit car ses usages ne sont pas les mêmes que ceux d'un ordinateur. La mise à disposition d'équipements en nombre, fiables, régulièrement mis à jour et entretenus est donc un passage incontournable, mais coûteux, pour le déploiement égalitaire du manuel numérique. Ces manuels posent par ailleurs la question des mises à jour informatiques et des réseaux per-



© Didier Adam / Flickr.fr

mettant d'accéder aux contenus enrichis. Les chercheurs constatent enfin qu'effet de nouveauté passé, les contenus numériques ne sont pas plus stimulants pour les élèves que les autres situations pédagogiques proposées par les enseignants.

Un pas vers la démocratisation ?

Passer du papier au numérique serait-il dans ces conditions une garantie d'avancée pédagogique, un pas vers la démocratisation ? Il est permis d'en douter. Si les outils numériques et applications informatiques enrichissent l'offre pédagogique, ils ne peuvent se substituer à la nécessité pour l'élève de faire l'effort de travailler et de s'inté-

Le numérique est un outil puissant, ce n'est pas un remède miracle

resser, ni à l'art d'enseigner de l'enseignant. L'enseignement a toujours su se nourrir des nouveaux médias et des nouvelles technologies, mais en prenant de la distance pour les mettre à sa main. Tout comme avec l'audiovisuel en son temps, ce sont aux utilisateurs de voir comment intégrer le numérique dans leurs pratiques au service de la réussite de leurs élèves, et non à l'institution de prescrire tout et son contraire, au risque de gabegie de moyens. On aura compris que le SNES-FSU défend la possibilité pour les enseignants de choisir les médias avec lesquels ils travaillent en classe, et de conserver les manuels papier s'ils le jugent pertinent. Le jour où les manuels numériques seront d'accès et d'usage aussi évident que leurs ancêtres papier, à des tarifs comparables – matériel informatique compris –, il est probable que la transition se fasse d'elle-même. ■

(1) Voir par exemple les travaux d'André Tricot ou d'Eric Bruillard.

L'enjeu de la formation

Des enseignants maîtres de leurs ressources

À leur entrée dans le métier, la première demande des jeunes enseignants est une boîte à outils, avec des progressions « clé en main ».

Les manuels scolaires et les progressions trouvées sur internet sont souvent utilisés à cet effet. L'enjeu de la formation est de donner aux enseignants les outils pour devenir concepteurs de leur progression. Pour cela, la formation initiale doit inclure de l'épistémologie et de la didactique de la discipline afin de connaître les obstacles à l'apprentissage, l'ensemble des pédagogies existantes (et pas uniquement les « innovantes ») afin de pouvoir choisir la plus adaptée au contexte d'enseignement, des analyses collectives de pratiques, la connaissance des élèves (psychologie, sociologie)...

Continuer à se former

Les titulaires ont besoin ensuite d'une formation continue de qualité leur permettant de

mettre à niveau leurs connaissances tant disciplinaires que didactiques. Eux aussi ont besoin de temps à cet effet : de ce point de vue le développement des formations à distance, telles que m@gistère initié dans le premier degré ou p@irformance dans le second degré, est inquiétant puisque les enseignants se forment hors de leur temps de service. Autre écueil de m@gistère, l'absence d'échanges entre pairs, de débats que seul le présentiel permet. P@irformance est moins problématique sur ce point puisque c'est une formation hybride alternant formation en présentiel et formation à distance.

Il est donc indispensable d'investir dans la formation continue (aujourd'hui exsangue) et de donner du temps pour se former, soit ponctuellement, soit sur une plus longue période grâce aux congés formation. ■



© Daniël Maunoury

Donner aux enseignants les outils pour devenir concepteurs de leur progression

COLLOQUE ENSEIGNANTES, ENSEIGNANTS. L'égalité femme/homme est un combat de chaque instant, à tous les niveaux de notre société, y compris pour les personnels du second degré.

Le mythe de l'égalité

J eudi 26 mars, le SNES-FSU a organisé à Paris un colloque qui faisait suite à une recherche commandée par le groupe femmes du syndicat, « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement de second degré », corédigée par la sociologue Julie Jarty et l'ergonome Dominique Cau-Bareille (voir sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/Trajectoires-et-rapports-de-genre.html). La matinée a été consacrée à la présentation de ce travail par les deux chercheuses, mais aussi à l'intervention d'Arnaud Alessandrin, chercheur sur les problématiques LGBT au sein de l'Éducation nationale, et de deux syndicalistes étrangères (la Néerlandaise Trudy Kerperien et la Roumaine Alexandra Cornea). Le constat que l'égalité n'est toujours pas réalisée, y compris parmi les salarié-e-s de l'Éducation nationale fut largement partagé, mais aussi étayé par des témoignages recueillis durant la recherche.

Des pistes concrètes

L'après-midi fut consacrée à deux tables rondes autour des deux chercheuses et de leurs conclusions pour une action syndicale. Julie Jarty a énoncé cinq points : engager une réflexion sur l'organisation spatio-temporelle du travail enseignant, parvenir à la parité entre les femmes et les hommes dans tous les lieux décisionnels, favoriser la prise



© Daniel Maunoury

de conscience du genre dans les établissements du second degré, le recueil de pratiques féministes dans un guide mobilisant les expériences des enseignantes et la mise en place d'études approfondies sur les minorités sexuelles dans l'enseignement de second degré.

Pour Dominique Cau-Bareille, il faut susciter, dès la salle des profs, des discussions autour des aspects les plus concrets de la question du genre, mieux informer les femmes des « règles du jeu », des temps partiels ou de la notation administrative par

exemple, afin qu'elles évaluent mieux les conséquences sur leur carrière, leur retraite... Il faut aussi sensibiliser les chefs d'établissement et rectorats pour obtenir un changement dans les mentalités, sans oublier le travail syndical primordial pour réduire globalement les inégalités, dans le cadre des commissions paritaires pour l'égalité d'accès à la hors-classe par exemple.

Pour sortir du mythe, l'égalité doit être l'affaire de toutes et tous, et une préoccupation de tous les instants. ■

Aurélia Sarrasin

SANCTIONNÉ POUR DES PROPOS non tenus après *Charlie Hebdo*, un professeur de philo a été déplacé.

Une mesure injuste

J ean-François Chazerans, professeur de philosophie dans le lycée de centre ville de Poitiers est victime, à plus d'un titre, des nouvelles pratiques managériales qui se développent au sein de l'Éducation

nationale et en particulier dans l'académie de Poitiers.

Tout a commencé par une lettre de parent l'accusant d'avoir, en classe, justifié l'attentat à *Charlie Hebdo*.

Muté d'office

Sans rien vérifier, la proviseure a transmis ce courrier au recteur qui a diligenté une enquête administrative faite uniquement à charge, suspendu l'enseignant pour quatre mois, fait un signalement au procureur de la république et convoqué une commission disciplinaire. Finalement l'enquête de police a montré que ces phrases n'avaient pas été prononcées. Pourtant le recteur a maintenu la commission disciplinaire et Jean-François Chazerans a été sanctionné pour une faute qu'il n'a pas commise.

Le SNES et la FSU demandent à la ministre d'intervenir et de lever une sanction injustifiée, qui ne peut que troubler toute la profession. Comment désormais enseigner la philosophie ou toute autre discipline, si un témoignage d'élève, fondé sur un malentendu, peut suffire à être déclaré coupable ? Que devient l'autorité de l'enseignant que la ministre disait vouloir restaurer ? ■

Signez la pétition de soutien : www.petitionpublique.fr/PeticaoListaSignatarios.aspx?pi=P2015N47580

Magali Espinasse, Roland Hubert



© Sergey Nivens/Fotolia.fr

Cachez cette éclipse qu'un élève ne saurait voir

L'éclipse partielle de soleil qui s'est déroulée ce vendredi 20 mars a donné lieu à un cafouillage et des absurdités dont seul (?) notre ministère a le secret. Ce phénomène hautement prévisible – qui ne l'a pas découvert à 8 ans dans *Le Temple du Soleil*, ou dans les cours de sciences-physiques au collège ? – semble avoir échappé à la sagacité de notre administration, dont la puce a été mise à l'oreille par la médiatisation, finalement assez tardive, de l'événement.

D'une éclipse ignorée...

Résultat : à une semaine de la date fatidique, aucun moyen individuel (lunettes) n'était prévu pour les élèves, quasiment aucune réflexion n'avait été engagée sur les dispositifs d'observation indirecte et leurs nécessaires précautions de mise en œuvre... pour aboutir à un mail ministériel le 18 mars, certes complet mais tellement tardif. Une multitude d'interdictions, académiques ou locales – de sortie des élèves durant la période de l'éclipse, de préconisations comme effectuer les cours stores baissés – sont alors tombées, jusqu'à



© WeSiFotolia.fr

recommander aux enseignants de faire rentrer les élèves du cours d'EPS dos au soleil ! Fort heureusement, la Nature a, dans son infinie sagesse, pudiquement voilé ce soleil qu'enfant-ne-saurait-voir d'une abondante et opaque couche nuageuse sur une bonne moitié nord du territoire, suppléant ainsi à l'imprévoyance de l'administration et évitant le confinement de nos chers élèves devant ce phénomène maléfique.

Certes, les risques sont réels, mais la prévention doit passer par d'autres moyens plus judicieux, plus pédagogiques que la simple « fuite » face à une source de danger potentiel, au demeurant présent toute l'année : le soleil.

... à une éclipse à peine vue

Dans un discours très prégnant et inacceptable où « l'élève s'ennuie au collège », le traitement par l'administration de ce phénomène exceptionnel démontre bien le souci majeur qui l'anime : la peur excessive de tout incident, plutôt que l'intérêt de motivation et de réussite des élèves. Soit dit en passant, on retrouve cette conception dans l'ensemble des interdictions qui frappent actuellement nos pratiques pédagogiques, en sciences en particulier, associées à la solution alternative miracle du numérique : le ministère ne recommandait-il pas de suivre la retransmission de l'éclipse filmée à l'Observatoire du Midi ? Peut-on espérer que le cabinet aura noté dans ses tablettes les prochaines dates de 2021 et de 2081 ? Ou aura-t-il définitivement interdit d'ici là tout contact et observation concrète du réel ? ■

Xavier Hill

SÉMINAIRE de l'Institut de recherches de la FSU

« Éducation à... Disciplines et nouveaux enjeux d'apprentissage »

Interdisciplinarité, cohérence entre les disciplines, périmètres dédiés aux savoirs et aux compétences, constructions historiques et sociales des disciplines sont autant d'entrées complexes pour aborder la notion même de « discipline », pour en mesurer les traductions diverses qu'elle revêt dans notre profession selon qu'on enseigne en élémentaire, secondaire ou professionnel. Si la notion est complexe, il est toutefois essentiel de la circonscrire, d'en proposer une approche fédérale. En effet, la pertinence de l'entrée disciplinaire dans les apprentissages est interrogée, à travers l'élaboration du Socle et des nouveaux programmes, et face à l'éclosion des divers « enseignements » (EMC) ou autres parcours (PEAC).

Des séminaires ouverts à tous-tes

Un premier séminaire a eu lieu le 12 novembre sur le sujet. Il a permis, à l'aide de chercheurs⁽¹⁾, de mieux comprendre les dimensions historiques, épistémologiques, pédagogiques et didactiques de la question. Un second séminaire se tiendra le 8 avril : il aura pour objet d'étude des « éducations à... », nouveaux objectifs d'apprentissages qui ne coïncident pas avec les disciplines



© Christophe Boisson/Fotolia.fr

scolaires. Il sera question d'en définir la nature, d'en percevoir les enjeux, voire les dangers, de voir si elles répondent à une attente sociale et si, enfin, elles contribuent à créer du « commun » au sein de la jeunesse, en apportant leur écot à la culture commune. Témoignages d'enseignants, apport du chercheur Michel Fabre⁽²⁾ nourriront les travaux et les débats de cette journée.

Ce séminaire est ouvert à tous-tes (inscription : ir.fsu.chantier.disciplines@gmail.com) « Éducation à... Disciplines et nouveaux

enjeux d'apprentissage », mercredi 8 avril 2015, 10 heures-16 h 30, dans les locaux du SNEP-FSU, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris (métro Gambetta, sortie Martin-Nadaud). ■

Véronique Ponvert

(1) Renaud d'Enfert, historien des sciences spécialisé dans l'histoire de l'enseignement scientifique. Maryse Rebière et Martine Jaubert (ESPE Bordeaux), Chantal Amade-Escot (ESPE Toulouse).

(2) Professeur d'Université en sciences de l'éducation, Université de Nantes

MISSIONS DES CPE ET TEMPS DE TRAVAIL. Les négociations sur la circulaire de missions seront relancées en avril selon la DGRH.

Nouvelles discussions en perspective

Une réponse enfin obtenue par le SNES-FSU après de multiples démarches entamées dès cet automne pour relancer le processus. Lors de cette audience, la nécessité d'éclaircir l'application du temps de travail a été reconnue, c'est une avancée tant cet aspect avait été gommé des groupes de travail de 2014. Pour le SNES-FSU, l'objectif est d'en finir avec « le toujours plus » grâce à un texte réglementaire qui fera taire les tensions avec les chefs d'établissement. Obtenir noir sur blanc « 35 heures toutes tâches comprises » doit aussi être accompagné d'une amélioration significative des conditions de travail.

Plus de moyens éducatifs

Les CPE volontaires seront aussi bénéficiaires de certaines IMP⁽¹⁾ pour des tâches qui s'ajoutent déjà à un programme bien chargé comme le référent décrochage par exemple.

Pour la rentrée 2015, les créations de postes restent insuffisantes malgré des possibilités budgétaires (137 équivalents temps plein - ETP). Le SNES-FSU évalue la perte à plus de 50 ETP. Les recteurs arguent d'une surconsommation budgétaire pour ne pas implanter la totalité de l'enveloppe qui leur est attribuée malgré des besoins criants sur le terrain. L'insuffisance des recrutements est une autre constante dans une catégorie qui ne connaît pourtant pas la crise. Le nombre de postes aux deux sessions 2014 du concours suffit juste à couvrir les sorties définitives du corps. Une programmation ambitieuse des recrutements est nécessaire.

Refuser les postes à complément de service

Certains recteurs ont fait le choix de répartir la pénurie en implantant des mi-temps dans une logique budgétaire qui ignore le métier



et ses composantes. Le SNES-FSU dénonce ces mesures qui contredisent le travail en équipe, la disponibilité pour les familles et les élèves, et qui sont source de pénibilité. Des académies s'y étaient essayées (Rennes, Bordeaux, Orléans) et ont depuis renoncé face à un bilan plus que négatif.

Pour le SNES-FSU, la nouvelle circulaire de missions ne suffira pas à rénover le métier, il faudra aussi de meilleures conditions de travail, le respect des 35 heures et des moyens à la hauteur des besoins éducatifs. ■

Valérie Héraud

(1) Indemnités pour missions particulières

LES AED, PARTIE PRENANTE DES ÉQUIPES, sont parfois « mal traités » par les chefs d'établissement.

AED : faire valoir ses droits

Ces derniers temps, le secteur AED du SNES-FSU a été alerté de plusieurs litiges entre assistants d'éducation et directions d'établissement. Trop souvent, les droits des AED ne sont pas respectés par des chefs d'établissement peu attentifs aux droits des personnels. Refus d'autorisation d'absence pour examen ou pour stage, heures supplémentaires non comptabilisées, absence de réponses aux demandes formulées sont devenus le lot de trop d'AED. Si ce non-respect chronique des droits des assistants d'éducation peut s'expliquer par la dérive managériale de la formation des chefs d'établissement – et appelle une réforme profonde du système – chacun peut agir localement pour améliorer les conditions de travail des AED. D'autant plus que, bien souvent, le non-respect des

droits se transforme en non-respect des agents en tant que personnes. Le premier conseil à donner est d'ordre méthodologique : se faire accompagner par un représentant du SNES-FSU lors de toute rencontre avec le chef d'établissement et exiger un écrit pour tout ordre qui paraît non conforme avec la réglementation. Et, en général, dès qu'un personnel sollicite une trace écrite de son chef d'établissement pour une demande qui ne respecte pas le droit, celui-ci recule immédiatement.

Par ailleurs, les AED sont des personnels de l'établissement au même titre que les enseignants, CPE, personnels administratifs ou de direction... Ils ne doivent jamais être considérés comme des auxiliaires au sein de l'établissement.

Exiger le respect

En cas d'agression par un élève, la sanction disciplinaire qui suit doit être la même quel que soit le statut du personnel concerné. Il en est de même pour les insultes à caractère raciste ou sexiste, parfois lancées par des élèves et qu'il ne faut pas minimiser. La solidarité et la cohésion de tous, dans les établissements, permet d'agir plus facilement auprès du chef d'établissement pour que le manque de respect envers tout adulte de l'établissement (professeur, CPE, AED...) par les élèves soit pris en considération.

Enfin, la solution la plus efficace pour les AED, face au mépris dont ils peuvent parfois faire l'objet reste la syndicalisation. Un AED adhérent au SNES-FSU est un AED protégé et vis-à-vis duquel le chef d'établissement se montrera toujours plus respectueux, de ses droits comme de sa personne. ■

Secteur AED



L'ÉTAT NE SE PRESSE PAS POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ des CIO menacés par l'acte III de la décentralisation. Les CO-Psy ont donc décidé de se faire entendre devant le ministère pour le rappeler à son devoir.

Mobilisation contre les fermetures de CIO

Le ministère vient d'adresser la « carte cible » des CIO, carte minimum des CIO pris en charge par l'État, en cas de désengagement des collectivités les hébergeant. Mais certains recteurs en prennent prétexte pour accélérer les fermetures de CIO, voire pour en diminuer le nombre par rapport à ce que l'État est prêt à financer. 170 CIO sont donc sur la sellette et aujourd'hui directement menacés.

Mécontentement exprimé...

Le vendredi 20 mars à Paris, à l'appel du SNES-FSU, plus de 200 collègues, délégués par les académies, sont venus exprimer leur volonté de voir maintenu le réseau des CIO et témoigner des inquiétudes légitimes de la profession devant le risque d'affaiblissement du service public d'orientation de l'EN.

Les collègues ont, en outre, réaffirmé leur attachement à



© DR

leurs missions nationales qu'il faut défendre face aux tentatives de déclinaisons régionales, dont la conséquence serait le renforcement des inégalités scolaires et sociales et le développement de structures de coaching privé. Ils ont exigé que le MEN établisse un plan de reprise progressive de tous les CIO en négociant des délais

avec les collectivités territoriales et en faisant valoir le rôle indispensable rempli par ces premiers services de proximité pour la population scolaire, particulièrement en zone rurale. Ils ont également dénoncé la mise en place du SPRO, selon des configurations régionales qui se traduisent par des engagements à géométrie variable des

recteurs, avec des conséquences lourdes sur les missions des CO-Psy et leur charge de travail.

... et livre noir présenté

Plus de 300 CO-Psy et directeurs ont manifesté devant le ministère et porté les livres noirs des CIO, faisant état des dysfonctionnements croissants : diminution drastique des budgets, obligation d'assurer des permanences et des actions dans les cités des métiers, voire invention de « sites » sans existence réglementaire pour calmer le mécontentement local devant la fermeture du CIO.

L'action continue dans les académies. Signez les pétitions et exprimez-vous dans les CA d'établissements ! Un bilan des engagements du MEN sera fait au 3^e trimestre afin de déterminer les formes de la poursuite de l'action. ■ Marie-Agnès Monnier



CPGE : les dossiers chauds incitent à la vigilance.

Logique comptable aux manettes

Les fermetures récentes de classes préparatoires représentent autant d'alertes. Une nouvelle stratégie en deux temps semble se mettre en place au niveau des rectorats – confirmée par le ministère – pour fermer des classes qui tournent bien, avec promesse d'ouverture ailleurs d'options ou de classes qui risquent d'avoir du mal à trouver leur public. Or, l'expérience de Limoges doit servir



de leçon : acte I, une PCSI⁽¹⁾ du lycée Gay-Lussac ferme il y a trois ans au profit de l'ouverture d'une section TB Bio⁽²⁾ au lycée Raoul-Dautry. Acte II : le rectorat et le ministère ne laissent pas le temps à la nouvelle structure de trouver sa vitesse de croisière et la ferment à la rentrée 2015 pour effectifs insuffisants. Cette décision raye d'un trait de plume l'investissement énorme des collègues de la CPGE de Raoul-Dautry et entérine la disparition sèche d'une prépa à Limoges, après le refus du ministère de rouvrir la PCSI de Gay-Lussac, comme le demandait le SNES-FSU. Ce type de manœuvre est en cours à Poitiers et pourrait se généraliser à l'avenir.

Les élèves en font les frais

Concernant les conventions lycées-universités qui prévoient une double inscription pour les étudiants de CPGE (lycée et université) avec frais universitaires, les travaux avancent plus lentement que prévu. Les professeurs n'ont, en général, pas été associés à la réflexion. Le SNES-FSU défend l'idée de frais réduits correspondant à de réels services rendus par l'Université. Mais les proviseurs et présidents d'université, alléchés par cette nouvelle « manne financière », insistent au contraire pour des frais entiers (184 €), sans toutefois pouvoir se mettre d'accord sur leur répartition. Le dernier mot reviendra peut-être aux élus SNES-FSU dans les CA, qui peuvent arriver à convaincre les représentants, parents et élèves, de repousser des conventions qui ne prendraient pas en compte l'intérêt des étudiants de CPGE.

Plus d'infos sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-CPGE.html. ■ Julien Luis, Jean-Hervé Cohen

(1) Physique, chimie et sciences de l'ingénieur

(2) Technologie, biologie

La SEGPA



© CG Val-de-Marne

LE RAPPORT DELAUBIER sur le traitement de la grande difficulté scolaire de novembre 2013 reconnaît que la SEGPA est un maillon essentiel dans la lutte contre le décrochage scolaire et la sortie du système scolaire sans qualification. Mais malgré cet état de fait, cette structure est remise en question.

Au-delà des difficultés scolaires

En 1967, des Sections d'éducation spécialisée (SES) sont créées pour accueillir des déficients intellectuels légers âgés de douze à dix-huit ans. Ces structures, indépendantes des collèges, avaient pour objectif de préparer ces élèves à un métier et à la vie sociale. La loi d'orientation sur l'éducation de 1989 et la reconnaissance des travaux sur l'éducabilité sont venus modifier son fonctionnement. Ainsi, les SES deviennent en 1996 les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). S'appuyant sur le prin-

cipe que tout enfant est capable d'apprendre et de progresser, les élèves des SEGPA ne sont plus associés au champ du handicap mental.

Lutter contre la difficulté scolaire

Intégrée au collège, physiquement et structurellement, la SEGPA est un dispositif spécifique dédié à la prise en charge de la grande difficulté scolaire. Elle accueille en effet des « élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien (circulaire n° 2006-139 du 29 août 2006 relative aux enseignements adaptés) » dont ils ont pu bénéficier. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences définies dans le socle commun attendues à la fin de l'école primaire et, à plus forte raison, présentent des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à la fin du collège.

Florence Pouliquen, enseignante en SEGPA depuis une quinzaine d'années, témoigne :

« La SEGPA accueille des élèves fragilisés par leur chemin de vie. Aux difficultés scolaires qu'ils rencontrent s'ajoutent des difficultés sociales et familiales. Ils ont le plus souvent une image très négative d'eux-mêmes et ont le sentiment d'être "nuls" ». Redonner confiance à ces élèves est essentiel selon elle : « Lieu d'écoute et de parole, la SEGPA est avant tout une structure d'adaptation qui permet aux élèves de se reconstruire et d'avoir à nouveau envie d'apprendre ». Et cela semble être le cas, car il y a très peu d'élèves de SEGPA qui décrochent scolairement par rapport aux élèves de classes ordinaires. Mais le recrutement de ces élèves reste toutefois problématique, soit parce qu'ils ne sont pas détectés au primaire, soit parce que les parents refusent l'intégration de leur enfant dans cette structure.

Quatre ans pour réussir

Ainsi, les élèves de SEGPA suivent un cursus de collégien, de la Sixième à la Troisième, dans des classes aux effectifs allégés.

État des lieux

- ▶ Environ 95 000 élèves sont actuellement scolarisés en SEGPA, soit 3 % des collégiens.
- ▶ 72 % des élèves de SEGPA sont issues de catégories socioprofessionnelles défavorisées.
- ▶ Environ 6 500 enseignants spécialisés du premier degré sont affectés en SEGPA, auxquels s'ajoutent des professeurs de lycée professionnel et des enseignants du collège.

Bernard Valin

Enseignant spécialisé en SEGPA en Loire-Atlantique, militant au SNUipp-FSU national



L'US Mag : Le remplacement des structures SEGPA par un dispositif inclusif est discuté au ministère pour la nouvelle circulaire. De quoi s'agit-il exactement ?

Bernard Valin : La SEGPA est une structure d'enseignement adapté qui fait partie intégrante du collège unique pour aider les élèves en très grande difficulté scolaire. On met ces élèves en SEGPA non pas pour stigmatiser leurs difficultés ou les mettre à l'écart mais parce qu'on s'est aperçu à l'école primaire qu'ils avaient des difficultés d'apprentissage et qu'ils avaient besoin d'une aide adaptée. La SEGPA participe à l'intégration des élèves dans le collège et n'est pas un dispositif d'inclusion. Or, avec l'inclusion prévue dans des classes ordinaires dès la Sixième, ce fonctionnement est remis en cause : d'une certaine façon, on remet ces élèves en difficulté. La mise en place de l'inclusion est une manière de nier la nécessité d'adapter les enseignements pour des élèves qui sont en très grande difficulté scolaire. Le danger aussi c'est qu'on leurre les élèves et les familles. À la fin de l'école primaire, on leur explique que leur enfant n'a pas le niveau mais qu'une fois au collège il sera dans une classe ordinaire et qu'il aura droit à des aides spécifiques. Aides qui ne sont pas inscrites dans la durée. Or on sait que d'une année sur l'autre, l'aide spécifique peut être retirée si la DHG du collège est moins bonne. Et puis, que se passe-t-il en fin de sixième ? Où oriente-t-on ces élèves ?

L'US Mag : Si la SEGPA est reconnue comme une structure de réussite, pourquoi le ministère choisit-il de mettre en place un système qui risque de la démanteler ?

B. V. : Le rapport de l'Inspection générale, dit rapport Delaubier, reconnaît que la SEGPA est une structure de réussite scolaire. On parvient à ce que les élèves y acquièrent des compétences, des notions,

des savoir-être, des savoir-faire. Globalement, elle permet à des adolescents de se reconstruire scolairement, socialement et, quelque part, professionnellement car les élèves choisissent leur orientation. Pourtant le ministère a tendance à nier ces évidences. De plus, si on prend mon cas : je suis enseignant spécialisé, j'ai une double indemnité, j'ai en charge une classe de seize élèves. Je coûte donc bien plus cher qu'un enseignant du CM1 par exemple. Dans mon établissement, soixante-quatre élèves sont scolarisés en SEGPA où douze adultes interviennent. Douze personnes pour soixante-quatre élèves. Le calcul est vite fait, la SEGPA est une mine d'or pour faire des économies ! Ainsi, ce qui prédomine derrière l'inclusion, c'est uniquement une réduction des coûts. L'aspect pédagogique ne rentre pas en jeu ici et est effacé par cette logique de réduction du déficit public. On se rend compte d'ailleurs que la SEGPA est souvent considérée comme une variable d'ajustement, notamment quand il s'agit de pallier des DHG insuffisantes.

L'US Mag : La formation des personnels est-elle, elle aussi, régie par cette logique de réduction des coûts ?

B. V. : Dans certains départements, 40 % des enseignants qui assurent des cours en SEGPA n'ont pas la spécialisation. On constate aussi des directions vacantes, des SEGPA avec doubles niveaux (Sixième-Cinquième et Quatrième-Troisième), un directeur pour deux structures, la mise en place d'un atelier au lieu de deux... Il s'agit de décisions prises par les inspections académiques suite à des restrictions budgétaires. Les formations ont un coût. Dans certains départements, les corps d'inspection refusent de laisser partir les collègues en formation, celle-ci se résumant alors à quelques jours dans l'année ou à de l'autoformation. Or la SEGPA a besoin de moyens pour fonctionner.

Même si actuellement, il n'est pas rare que la barre des seize élèves par classe soit largement dépassée. L'enseignement adapté qu'ils reçoivent a pour objectif principal de les amener à l'acquisition du Certificat de formation générale (CFG) et ainsi leur permettre l'accès à une qualification de niveau CAP (au minimum). L'année de Sixième et celle de Cinquième sont avant tout centrées sur les enseignements généraux et sur l'acquisition des fondamentaux. Dès la Quatrième, des ateliers et des stages d'initiation permettent aux élèves de découvrir le monde professionnel et construire progressivement leur projet d'orientation. « *Un des objectifs est de rendre autonome ces élèves, de leur donner les clefs pour qu'ils puissent réussir dans leur future vie sociale et professionnelle* » rajoute Florence. Et globalement cela fonctionne : « *Je suis peut-être trop optimiste mais lorsque je vois certains de mes anciens élèves, je me dis que la SEGPA les a conduits vers la réussite. Beaucoup sont intégrés socialement et professionnellement. Je ne dis pas que tous les élèves trouvent par la suite un métier, mais ceux qui se sont fait confiance et qui ont compris qu'ils étaient capables de faire quelque chose y arrivent* ». Les résultats des enquêtes nationales montrent d'ailleurs une légère progression de l'accès à une formation professionnelle qualifiante des élèves issus des SEGPA.

Un public exigeant

Cette structure d'adaptation permet la mise en place de parcours individualisés et de projets, aidant ainsi les élèves à mieux s'approprier leurs apprentissages. La pédagogie de projets, les travaux de groupe sont des leviers utiles pour donner du sens : « *Diversifier les supports d'apprentissage, ouvrir au maximum les élèves sur leur environnement direct est essentiel. Musées, médiathèques, cinéma, rencontres avec différents partenaires extérieurs, il faut oser sortir ces élèves du cadre de la classe* » rajoute Florence. Mais cela n'est pas simple quand on débute. Ces élèves sont normalement pris en charge par des professeurs spécialisés du premier degré et des professeurs de lycée professionnel pour le plateau technique. Interviennent aussi des enseignants du collège, notamment pour l'enseignement des

langues. Mais chaque année des enseignants non formés doivent faire face à ce public exigeant. Marie-Pierre Clouté qui enseigne l'anglais en SEGPA se souvient de n'avoir bénéficié d'aucun accompagnement : « *La seule formation que j'ai suivie était un stage du PAF auquel je m'étais moi-même inscrite. Ce stage a été très utile car c'est compliqué d'enseigner en SEGPA. Il y a parfois des moments de découragement comme cette impression de ne servir à rien. Cela demande de se remettre sans arrêt en question, d'adapter ses pratiques d'enseignement et de canaliser ses élèves si spontanés. Mais l'expérience de la SEGPA est aussi utile car elle permet de changer son*

approche pédagogique et de mieux appréhender la difficulté dans les classes ordinaires ». Des formations initiale et continue sont nécessaires pour les personnels qui prennent en charge ces élèves particuliers. Malgré toutes les réussites que permet la SEGPA, elle est aujourd'hui fragilisée : le recrutement d'enseignants, l'inclusion en Sixième des élèves en grande difficulté dans des classes ordinaires ainsi que la quasi-suppression du redoublement questionnent sa viabilité. La nouvelle circulaire en préparation en fixera le devenir. ■

Rubrique réalisée par Caroline Gros



Droit du travail en danger



© Fotolia.fr / Contrastwerkstatt



DROIT INTIME DE PLUS DE 18 MILLIONS de salariés du privé, il n'est généralement sous les feux des projecteurs que quand il est attaqué.

L'obsession du MEDEF !

Suite à l'enquête du docteur Villermé sur la santé des ouvriers des usines textiles, il fallut plus d'un siècle pour que les travailleurs, grâce à leurs luttes et aux réformes qui en découlèrent, puissent jouir d'une véritable protection adossée à des instances représentatives, à des contrats collectifs et à une sécurité sociale. À la fin des Trente glorieuses, la roue de l'histoire s'est immobilisée et elle s'est même mise à tourner à l'envers depuis peu sous les coups du néolibéralisme. Les faiseurs d'opinion expliquent maintenant à longueur de journée, qu'au nom de la lutte contre le chômage, il faudrait « alléger » le code du travail. Pourtant, l'expérience est là pour nous prouver que le droit DU travail, c'est le droit AU travail.

Un droit intime mais attaqué

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le droit du travail n'est pas en odeur de sainteté chez les patrons. Un chef d'entreprise a par exemple déclaré sans gêne en 2007 que « *le code du travail, c'[était] la charia* ». Laurence Parisot était déjà allée plus loin dans le cynisme en affirmant : « *la vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi* » ? En bon apôtre de la flexibilité, la dirigeante du Medef tirait un trait sur les efforts millénaires de l'humanité, de l'invention de l'élevage à la retraite et au CDI, pour se protéger des incer-

titudes du lendemain ! La barbarie affublée des atours du bon sens...

Le droit du travail est pourtant un droit quotidien pour 18 millions de salariés du secteur privé. Il protège en effet la vie des travailleurs qui, en signant un contrat de travail, acceptent – n'en déplaise à François Rebsamen – « *un lien de subordination juridique permanente* » avec leur employeur. Le respect du code du travail est à ce titre la contrepartie pour ces salariés mis contractuellement à disposition de leur entreprise. Le code n'est ni là pour « chicaner », ni pour « insécuriser » les employeurs. Il a pour but de protéger les salariés lors de la conclusion du contrat, de sa rupture et pendant toute sa période de validité. En raison du primat de la loi, les dis-

positions d'un contrat qui seraient contradictoires avec le code du travail sont à ce titre réputées nulles.

En France, ce code est de loin le plus fraudé. Chaque année, il y a par exemple dans notre pays probablement plus d'un million d'heures supplémentaires non déclarées. Neuf plaintes sur dix déposées auprès de l'inspection du travail concernent ce simple délit. La quasi-totalité des saisines dont elle est l'objet relève d'une dizaine d'articles du code. Et pourtant, le Medef a obtenu de l'UMP sa « simplification » et sa réécriture « à droit constant », opération dissimulant une vaste entreprise de dénaturation. En 2008 a été promulgué un nouveau code du travail découpé en 1 890 subdivisions dans lequel de

Un siècle et demi d'avancée du droit du travail

- ▶ **1864** : légalisation du droit de grève.
- ▶ **1884** : instauration de la liberté syndicale pour les ouvriers.
- ▶ **1891** : signature de la première convention collective dans le Pas-de-Calais.
- ▶ **1936** : vague gréviste, accords de Grenelle et loi du 24 juin 1936 généralisant le système des conventions collectives.
- ▶ **1945-1946** : ordonnance instituant les CE pour les entreprises de 100, puis de 50 salariés, et droit au travail proclamé dans le préambule de la Constitution.
- ▶ **1968** : vague gréviste en mai et loi sur la section syndicale d'entreprise en décembre.
- ▶ **1981-1982** : retraite à 60 ans, 39 heures et lois Auroux relatives à la liberté syndicale, à la représentation du personnel, ainsi qu'aux CHSCT.
- ▶ **1998-2000** : réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures.

nombreux articles, déclassés de lois en décrets, sont à la merci des desiderata gouvernementaux. Dans ce code « réécrit », le temps de travail, relevant initialement du livre relatif aux conditions de travail, est par exemple intégré à la partie consacrée aux salaires. Il est donc considéré en vertu de son « coût », et non plus sous l'angle de la santé des salariés !

D'ANI en Macron

Pour le droit du travail comme de nombreux autres, le changement s'imposait. Les propositions de François Hollande sur « la justice au travail » et sur la lutte « contre la précarité » (Engagement n° 24) sont pourtant restées lettres mortes. Bien pire, malgré les millions de salariés qui avaient voté pour en finir avec le sarkozysme érigeant la précarité en horizon indépassable, le pouvoir issu des urnes a continué, au nom de la « lutte pour l'emploi », à détricoter les protections assurées au monde du travail.

La première étape de la renonciation gouvernementale fut l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013. Deux ans après sa validation par deux syndicats minoritaires – la CFDT et la CFTC –, le bilan du prétendu « accord » et de la loi du 14 juin 2013 qui en a découlé est sans appel. Ils n'ont aucunement « sécurisé l'emploi ». Bien au contraire, fin 2014, il y avait 500 000 demandeurs d'emploi de plus qu'en 2013. On a pu dénombrer jusqu'à 54 reculs dans cet ANI qui nous veut du mal. Nous nous contenterons de prendre deux exemples. La prétendue fixation d'une limite inférieure de 24 heures pour les temps partiels est aisément contournable, tandis que des « heures complémentaires », ajoutées par un simple avenant au contrat de travail, sont moins majorées. Les licenciements économiques peuvent quant à eux être validés par simple homologation du DIRECCTE (Directeur régional des entreprises, de la consommation, des conditions de travail et de l'emploi), contrôlé par l'exécutif.

Des salariés Kleenex ?

Qui s'étonnerait encore que la fameuse inversion de la courbe du chômage se fasse attendre ? D'autant plus que Valls-Rebsamen sont allés bien plus loin qu'Ayrault-Sapin dans les concessions faites au patronat. La loi Macron est évidemment là pour le prouver. Par la grâce des médias, l'opinion s'est focalisée sur le travail du dimanche. Mais l'objectif de cette mesure est en réalité foncièrement idéologique. Elle sert à déréguler les durées de travail hebdomadaires, afin d'habituer les salariés aux horaires « à la carte » voulus par le Medef. Dans le projet de loi, la question du travail dominical n'est d'ailleurs plus considérée sous l'angle du préjudice fait « aux salariés », mais « à l'entreprise et au public ».



© DR

Trois questions à...

Ian Dufour

Inspecteur du travail, Ian Dufour exerce sa mission dans le département du Rhône, après avoir sillonné le nord du Jura. Il est par ailleurs cosecrétaire national du SNTPEF-CGT.

L'US Mag : Comment se portent concrètement les 18 millions de salariés du secteur privé en 2015 ?

Ian Dufour : Oui, il y a bien une dégradation des conditions de travail, liée à l'exigence de rentabilité (46 Mds€ de dividendes versés par les entreprises du CAC 40 en 2014), qui conduit à une demande d'abaissement des règles protectrices du code du travail et à de nouvelles méthodes d'organisation du travail. Si l'on ajoute la pression du chômage sur les salariés, on comprend vite que ces éléments concourent à une dégradation des conditions de travail. 18 % des salariés, dont 80 % de femmes, sont contraints de travailler à temps partiel. En 2012, 15,4 % des salariés, soit 3,5 millions de personnes, travaillaient la nuit. C'est un million de salariés de plus qu'en 1991. En terme de santé au travail, le nombre d'accident du travail était de 641 000 en 2012 et 560 ont entraîné le décès du salarié. Mais c'est la progression, depuis quelques années, du nombre de maladies professionnelles qui est le plus frappant (54 000 en 2012). Les nouvelles formes d'organisation du travail et de management (accroissement des contraintes, raccourcissement des délais, pression du client, évaluation par objectifs) provoquent une très grande souffrance au travail.

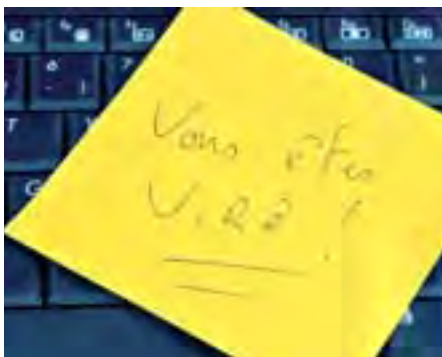
L'US Mag : Comment lutter contre le phénomène des travailleurs détachés qui permet aujourd'hui d'exploiter des salariés rétribués parfois moins de 3 euros de l'heure ?

I. D. : Le cadre juridique de la prestation de service internationale ne permet pas de rémunérer

un travailleur détaché à 3 euros de l'heure. Mais en pratique, le contrôle par l'inspection du travail est très difficile. Deux articles de la loi Macron traitent de la lutte contre les prestations de service internationales illégales. Or, ce qui est proposé n'est pas à la hauteur des enjeux, c'est de l'affichage. En effet si un agent de contrôle constate des infractions portant notamment sur le salaire minimum, il doit donner un délai au donneur d'ordre pour se mettre en règle et ce n'est que si rien n'est fait au terme de ce délai, qu'il doit établir un rapport administratif à son directeur, qui pourra suspendre la prestation pour une durée ne pouvant excéder un mois...

L'US Mag : Avec la FSU, FO et Sud, la CGT s'oppose frontalement à la réforme de l'inspection du travail lancée par M. Sapin. Pourquoi soulève-t-elle l'indignation quasi unanime de la profession ?

I. D. : Cette restructuration se traduit par une suppression de 10 % des effectifs de contrôle ; elle vise aussi à passer d'un service public de contrôle de la réglementation du travail au service des salariés à un service de contrôle dont les interventions seraient cadrées par de nouveaux responsables hiérarchiques. Enfin, dans le cadre de la loi Macron, il est prévu d'instaurer des sanctions administratives à l'encontre des entreprises. Il s'agit de remplacer les juges, bénéficiant d'une certaine indépendance, par des directeurs d'administration en charge des politiques de l'emploi, qui seront soumis à toutes les pressions politiques...



© Fotolia.fr / Richard Vilain

famille, âge, handicap, ancienneté), la loi Macron prévoit une modification du code du travail qui permettrait tout bonnement aux employeurs de licencier qui ils veulent !

Ne pas céder à la pression

Face à cette funeste renonciation, il convient de ne pas céder à la pression idéologique. Non, le code du travail n'est pas compliqué. Comme tout recueil de droits il est même plutôt simple d'abord. Ce qui complexifie tout, ce sont précisément les centaines de dérogations accordées aux employeurs. Il est tout aussi erroné de dire qu'il y a trop d'instances représentatives du personnel. Aujourd'hui, 3,5 millions de salariés dans les entreprises de moins de 11 salariés n'ont aucun droit. Dans les entreprises de plus de 10, une entreprise sur deux n'a pas de délégué du personnel. Une entreprise sur quatre qui y a droit n'a pas de comité d'entreprise. Il existe 44 000 CHSCT sur un total de 1,2 million d'entreprises. Si l'on veut vraiment des salariés productifs, il faut les former, les protéger, les laisser décider, car c'est ce genre de travailleurs qui produisent le plus et surtout le mieux. ■

Jean-François Claudon

À LIRE

Notre sélection

► TRAGÉDIE DE LA DÉTERMINATION SOCIALE



Certains romans permettent de cerner au plus près la réalité sociale. *Nous sommes tous innocents* est de ceux-là. À travers le destin tragique d'un jeune paysan des années 50, Cathy Jurado-Lecina nous confronte à une question fondamentale : Quand on appartient aux classes laborieuses, peut-on choisir sa vie ? Ce roman, très bien écrit, construit sous forme de tragédie, nous plonge dans la vie de Jeannot qui fera le deuil de tous ses espoirs d'amour, de travail et de vie, et cela jusqu'à glisser dans la folie.

S. R.
• *Nous tous innocents*, Cathy Jurado-Lecina, Éditions Aux forges de Vulcain.

► COMMENT ON RÉPARE LES VIVANTS...

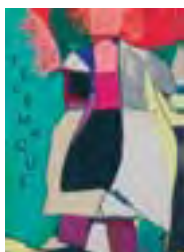


Le style de Maylis de Lérangal parle au cœur et bouscule. Ses phrases au présent, courtes, hachées ou s'étirant sur plusieurs lignes, soufflent le chaud et le froid. Elle sait faire sentir l'urgence des situations, la force des senti-

ments et la cruauté de la vie. *Réparer les vivants* parle de la transplantation d'organes, du problème moral et affectif en passant par l'organisation technique jusqu'à l'intervention elle-même. Au-delà de l'aspect documenté qui montre combien chaque minute compte, on n'est plus le même à la fin du roman : on a souffert avec la famille du donneur, espéré avec le receveur, les techniciens, les médecins, les infirmiers. Beau et émouvant.

Catie Pillé
• *Réparer les vivants*, Maylis de Lérangal, Éditions Verticales.

► UNE POÉSIE SANS MOTS



Télémaque, peintre français né à Haïti en 1937, fait l'objet d'une exposition au Centre Pompidou et d'un livre proposant une monographie de ses œuvres couvrant les années 1958 à 2014. 250 reproductions pour faire connaissance avec cet artiste jouant avec ses souvenirs, objets du quotidien qui servent de points de repères, pour les noyer dans la mémoire de notre temps. Il aime la concurrence avec la poésie, déniait aux mots leur capacité de prendre la place de la peinture. Les explications des auteurs permettent d'interroger les œuvres pour pénétrer dans un univers étrange qui oblige à voir autrement.

N. B.
• *Télémaque*, Gérard Durozoi, David M. Lemaire, Alexia Guggémos, Henri Griffon, Flammarion, exposition jusqu'au 30 avril.

Du passé, réveillons l'avenir

« **C**eux qui m'accuseraient de tourner au professionnel de la déploration, à l'esthète du morose... je rappellerai les faits bruts, succinctement. Je dois bien prendre acte qu'en l'espace d'un demi-siècle le cours des choses a mis cul par-dessus tête la vision du monde que j'ai épousée avec des milliers d'autres dès mes premiers pantalons longs. Il devait passer de l'assujettissement à l'émancipation, de la superstition à la raison, de l'inégalité à la justice, comme qui dirait de la nuit au jour ou de la droite à la gauche. »

Régis Debray, 70 ans, une vie militante et intellectuelle riche et, aujourd'hui, en spectateur, il regarde la France, le monde se défaire et se recomposer. Lire le second volume des *Dégagements*, c'est être pris dans le balancement d'une dialectique acérée, le mouvement d'une pensée crépitante, d'un style lapidaire, nerveux, sec, aux formules fulgurantes. Il nous conduit dans la richesse de sa pen-

sée et de sa culture. Lui qui se qualifie d'homme de gauche aux goûts de droite, il n'hésite pas à réhabiliter de la plus belle des façons des auteurs infréquentables politiquement ou tombés dans l'oubli comme Léon Daudet. Critique littéraire maurrassien, c'est pourtant lui qui a soutenu et promu, envers et contre ses pairs, Proust, Renoir, Debussy, Céline, ou encore Picasso. Régis Debray, pourtant, se mêle encore du monde et nombre de ses articles sont comme des alertes dénonçant un état de fait qui nous contraignent plus qu'il ne nous libère. Où est le grand récit de l'Europe ? interroge-t-il. Cette construction réduite à « une pyramide de sigles désincarnés » alimente « les deux versants de notre propre obscurantisme : le juridisme et l'économisme, le marché et le règlement ». Il n'a pas peur non plus de faire référence au passé, aux valeurs patriotiques et républicaines pour alerter sur les dérives auxquelles conduisent le langage *globish*, l'admiration béate de Facebook et



Twitter, la tentation de « faire peuple » pour nos dirigeants... À 20 ans, Debray cherchait à construire des systèmes, à faire des démonstrations en trois points... Il a acquis aujourd'hui la capacité d'accueil vis-à-vis du réel qui est une forme de modestie. Mélangez cela avec la curiosité, peut-être l'impertinence, et vous obtenez ce type de promenade à travers champs. « *Faire l'école buissonnière, c'est peut-être la meilleure façon de s'approcher de la vérité.* » ■

Stéphane Rio
• *Un candide à sa fenêtre - Dégagements II*, Régis Debray, NRF/Gallimard.



scandales, celui de Petrobras qui touche la présidente, alimentent sa créativité pour, à travers la fiction, interroger la réalité. Deux rééditions permettent de comprendre les sources des auteurs contemporains. Graciliano Ramos, en 1936, avait publié cette fausse-vraie autobiographie d'un propriétaire terrien enrichi par des moyens à la limite d'une légalité inexistante en son temps. *Saô Bernardo* est un morceau de l'histoire du Brésil. Darcy Ribeiro, anthropologue, avait lancé un cri d'alarme pour combattre la destruction de la forêt amazonienne et de

La littérature, un sport de combat ?

La littérature brésilienne était l'invité d'honneur du « Salon du Livre ». Elle fait la preuve de sa capacité à créer. Les scan-

ses populations. *Utopie sauvage* se veut une fable sur les mythes constitutifs de ce territoire. Le fleuve Amazon tirant son nom des Amazones, ces guerrières décidées à se défendre et à vivre leur propre culture. Daniel Galera, né en 1979, avec *La barbe ensanglantée* plonge - au propre comme au figuré - directement dans la mémoire de ce pays encombrée de références réelles ou imaginaires qui fait la part belle à la magie. Un auteur qui compte et qu'il faut découvrir.

N. B.
• *Saô Bernardo*, G. Ramos traduit par Geneviève Leibrich et *Utopie sauvage. Souvenirs de l'innocence perdue. Une fable*, D. Ribeiro traduit par Ana de Alencar, L'imaginaire/Gallimard ; *La barbe ensanglantée*, D. Galera traduit par Maryvonne Lapouge-Pettorelli, Du Monde Entier/Gallimard.



Le coin du polar

Un tueur au Texas ne pouvait s'appeler que « Prêchur » pour représenter notre monde pétri de contradictions, tourmenté entre barbarie et réparations, le tout couronné, surtout aux États-Unis, par une référence continue à la Bible, au « *Good Book* » comme on dit dans ce pays étrange qui, comme le jazz, n'a pas de nom. James Lee Burke, écrivain du Sud dans la lignée de Faulkner, sait dessiner ce type de personnage inoubliable. Il vole la vedette aux « Bons », eux aussi ballottés entre cauchemars des guerres passées et la guerre d'aujourd'hui. Des rencontres étranges



entre des survivants de la guerre de Corée et celle d'Afghanistan, traumatisés par ces expériences qui sabotent leur raison de vivre et d'aimer. *Dieux de la pluie* est un roman dur et âpre sur ce monde qui part de tous les côtés. Un grand roman comme souvent avec cet auteur, sans doute le plus important de sa génération. ■

Nicolas Bénéès
• *Dieux de la pluie*, James Lee Burke, traduit par Christophe Mercier, Rivages/Thriller.

Beaux livres, essais, polars, CD jazz, festivals, films... : CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

Travail de mémoire sur le jazz et la culture française

Laurent Cugny – musicien, pianiste et arrangeur – s’est lancé dans une entreprise un peu folle, bien dans l’esprit de cette musique étrange, au nom non défini, le jazz. En trois tomes qui déterminent trois moments constitutifs de cet anti-art comme de la culture française. Le premier tome nous emporte du milieu du XIX^e siècle à 1929 pour indiquer les prolégomènes qui expliquent la popularité de cette musique et son ancrage dans la société française. Longtemps, la société américaine, colonie de peuplement au départ, a copié la vieille Europe exportant ses opéras, opérettes et autres spectacles. Dans le milieu du XIX^e, la situation change subtilement. Les spectacles appelés *Minstrels*, des comédiens blancs grimés en noir, arrivent en Europe, en France en particulier. Avec eux, arrivent les danses comme le Cake Walk – ainsi appelé parce que le couple vainqueur de la compétition remportait un gâteau – qui sera joué, notamment, par la Garde Républicaine. Le couple de danseurs Irène et Vernon Castle commencera à diffuser ces nouvelles danses, comme le « one step ». Ils joueront un grand rôle dans les habitudes d’écoute. Laurent Cugny a raison d’y insister.

Le grand moment de rencontre sera l’arrivée, le 31 décembre 1917 et le 1^{er} janvier 1918, de l’orchestre dit *Hellfighters* conduit par Jim Europe Reese. Son deuxième prénom « Europe » est déjà tout un programme. Reese n’est pas un inconnu aux États-Unis. Il est propriétaire d’un club à Harlem et s’est fait remarquer pour son engagement en faveur des droits

civiques. Il ne faut pas oublier que fleurissent, dans ce pays, les pancartes « *No Niggers, No Jews, No Dogs* » ! Ses musiciens, comme ceux et celles qui suivront, verront la France comme un havre de paix, alors que le racisme existe mais de manière plus insidieuse. Les musiciens sont respectés.



Le jazz sera la musique de la jeunesse. L’étendard de la révolte comme l’écrivit Michel Leiris, devenu ethnologue par le biais du jazz. Robert Goffin, surréaliste belge, le diffusera, écrira des poèmes, une histoire du jazz... Les surréalistes, à l’exception d’André Breton, seront « jazz » comme les dadaïstes. Jean Cocteau en donnera une définition intelligente : « *La catastrophe apprivoisée* ». Cette musique sans nom influencera Ravel et les musiciens français. Darius Milhaud sera celui qui fera du jazz son influence affirmée. *La création du monde*, en 1923, en fera la démonstration. Sans oublier la *Renaissance Nègre* qui résonne à Harlem et trouve un écho chez Senghor ou Césaire... Laurent Cugny insiste aussi sur les Variétés, sur ces revues, du Casino de Paris et d’autres, qui permettent à cette musique, dont les contours restent flous, de rentrer dans les oreilles, dans les habitudes. Ce travail, qui rassemble des éléments épars, ouvre la porte à d’autres recherches à la fois sur le jazz et la France mais aussi sur l’histoire culturelle française qui fait, trop souvent, l’impasse sur cette sur-musique. ■ **Nicolas Bénéies**

• *Une histoire du jazz en France, du milieu du XIX^e siècle à 1929* – tome 1, Laurent Cugny, éditions Outre Mesure/collection Jazz en France.

Le coin de la BD

De l’aquarelle en bande dessinée

À 29 ans, Brecht Evens publie son troisième livre, *Panthère*, un faux conte pour enfants qui met en scène une relation trouble entre une fillette endeuillée et une mystérieuse panthère sortie du tiroir de sa commode. Enjôleur, carnassier et libidineux, le prince Panthère, héritier du trône de Panthésia, évoque davantage le loup du *Petit Chaperon Rouge* que les monstres effrayants mais en définitive sympathiques de *Max et les Maximonstres* de Maurice Sendak. Le personnage le plus intéressant que le jeune auteur belge ait dessiné car il change à chaque case, inspiré de toutes les créatures de la littérature jeunesse, des dragons de *L’Histoire sans fin* aux animaux de la peinture asiatique. La signification reste ouverte. *Panthère* représente-t-il l’inconscient de Christine dans un scénario œdipien à la Bettelheim ? S’agit-il d’un compagnon imaginaire ou du plaisir de détourner les livres pour enfants en renouant avec la représentation d’un monstre pervers et maléfique ?

Les deux autres livres de Brecht Evens mettent également en scène

des histoires à double fond. *Les Noceurs* (2010) déguise une réflexion existentielle et générationnelle en une vadrouille nocturne sur les pas d’une bande de jeunes adultes. *Les Amateurs* (2011) interroge sur l’art, sur la vie, sur la nécessité de l’art dans la vie, à travers l’histoire banale de Pieterjan, un artiste en panne d’inspiration invité à participer à une biennale d’art au cœur de la campagne flamande. Arrivé sur les lieux, le malentendu est patent : il s’agit d’une kermesse de campagne organisée par des amateurs aussi sympathiques qu’ignorants. Pieterjan propose alors une création collective : un nain de jardin de dix mètres de haut en papier mâché, « *un travail très figuratif, qui dans son contexte, à Beerpoole, devient pictographique, mais aussi ironique* ». Cette entreprise grotesque va être l’occasion d’une véritable aventure humaine où Pieterjan, le plasticien sans idée, va côtoyer Dennis, le psychotique, maniaque des spirales. Dans les trois œuvres, on retrouve la même tonalité, l’alternance sophistiquée de dialogues teintés d’ironie,



de scènes burlesques ou sensuelles et de plans larges à l’aquarelle qui renvoient au rêve. Brecht Evens fait preuve d’un talent accompli et très nouveau dans le 9^e art. Alors que le dessin de bande dessinée repose sur le trait, l’artiste fait disparaître le cerne noir, les cases, les phylactères. Il compose de véritables tableaux à la gouache et à l’aquarelle qu’il insère au fil des pages. La transparence de la couleur comme la déconstruction de la perspective inspirée du cubisme et de l’expressionnisme contribuent à la dimension fantomatique de son œuvre, entre rêve et cauchemar. Le figuratif et l’abstrait s’entremêlent pour créer un véritable feu d’artifice visuel. L’onirisme décapant de Brecht Evens fait de lui un artiste singulier à la fois intelligible et expérimental. ■ **Stéphanie Marco**

• *Panthère, Les Noceurs, Les Amateurs*, Brecht Evens, Actes Sud BD.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UNE MILITANTE DE LA PAIX : BERTHA VON SUTTNER

Première femme prix Nobel de la paix, cette militante allemande qui fonda le Bureau international de la paix est quasiment inconnue en France. Grâce à notre collègue J.-P. Vienne, nous bénéficions d’une très bonne traduction de la biographie de cette grande femme du mouvement internationaliste. **S. R.**

• *Bertha von Suttner, une vie pour la paix*, biographie de Brigitte Hamann (traduction de J.-P. Vienne). Éditions Turquoise.

► MARSEILLE, VILLE D’AMOUR

Les marins « voient le monde sans artifice. Ils en voient la terrible beauté. Non le spectacle du monde ». Ces magnifiques mots introduisent ce livre de photographies et de textes. La puissance et la démesure frappent quand le réel du travail des dockers, des marins et de tous les ouvriers du port est si bien mis au jour. **S. R.**

• *Marseille, ville portuaire. Métiers et savoir-faire*, textes de D. Samanni, J. Domenichino, A. Dell’Umbria. Photographies : P. Box. Éditions Le Bec en l’Air.

► LIMOGES, LA PORCELAINES ?

Richement illustré, un parcours diversifié de l’archéologie à l’histoire culturelle contemporaine, sans oublier les luttes sociales et résistances... **N. B.**

• *Histoire de Limoges*, Laurent Bourdelas, Éd. Geste, 270 p.

► CENT ANS APRÈS

Comment rendre compte de la souffrance, de la désespérance de ces soldats envoyés au front, noyés dans les tranchées avec la mort comme seule compagnie ? *Le Bois des Corbeaux*, par le biais de la poésie s’essaie à faire ressentir l’indicible. **N. B.**

• *Le Bois des Corbeaux*, Évelyne Morin, photos d’Éliane Morin, Éd. Les Tilleuls du Square/Gros Textes.

FOR THE KIDS

À la découverte du monde !

Nine et Mo le canard vont dire bonjour à leurs amis, le chêne, l’air sous le pont, la mer, les poissons et, pour finir, la cheminée de la maison. Quelqu’un les suit de près, c’est une mouche bougonne qui ne sait pas dire bonjour. Nine et Mo essaient de lui apprendre... Une histoire courte, bien adaptée aux enfants de 3-4 ans, à leur goût du détail. Elle les incite à observer la nature qui les entoure et à communiquer avec les autres, sans morale gnangnan. Un joli album, servi par un dessin tendre et beaucoup de joie de vivre. **C. P.**

• *Bonjour le monde !* Catharina Valckx, Éditions L’école des Loisirs.

ANTON TCHEKOV-1890, UN FILM DE RENÉ FÉRET

Un cinéaste à découvrir

Été, 1890. Pour faire vivre sa famille et payer les études de ses jeunes frères, Anton Tchekhov, modeste médecin de campagne, publie dans des journaux des nouvelles sous le nom d'Antocha Tchekhov. Ses écrits sont remarqués par un écrivain et un éditeur influents qui incitent l'auteur à s'atteler à des œuvres plus ambitieuses. La situation financière de la famille s'en trouve vite améliorée. Tchekhov remporte le prix Pouchkine et s'attire l'amitié et l'admiration de Tolstoï. Cependant, il ressent la mort de son jeune frère Kolia, qu'il n'a pas su guérir de la tuberculose, comme un échec. Électron libre du cinéma français, infatigable artisan de l'image, cinéaste prolifique inventif et savant, René Féret trace depuis maintenant quarante ans son sillon singulier dans le paysage du cinéma français. *La communion solennelle*, son premier long-métrage était de la sélection officielle du Festival de Cannes en 1977. Une vingtaine d'autres films auront suivi, constituant une carrière jalonnée de succès inégaux.

Avec *Anton Tchekhov - 1890* qui vient après deux films en costumes, *Nammeri*, *la sœur de Mozart* en 2010 et le somptueux (et trop méconnu) *Madame Solario* en 2012, René Féret arrive à maturité d'une œuvre qui devrait lui réserver enfin la reconnaissance du public.

Anton Tchekhov - 1890 est à la fois une solide, brillante et romanesque illustration de la vie du romancier-dramaturge russe et une œuvre cinématographique aboutie, merveilleusement fluide, soutenue par une pléiade de comédiens remarquables.

Nicolas Giraud est un Tchekhov éblouissant, tendre et généreux. On n'imaginera plus jamais Tchekhov que sous les traits de ce jeune comédien remarquable. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Recherche d'un avenir



Dans le plus important camp de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient, créé en Syrie dès 1957, une bande de « potes » (chebabs) d'à peine plus de 20 ans, tous attirés par des activités artistiques, partagent un quotidien répétitif et rêvent d'un avenir. Leur vie est faite de moments volés à une situation cadennassée. Privés du droit de vote, du droit à la propriété, d'activité professionnelle officielle, interdits de sortie de Syrie, *Les Chebabs de Yarmouk* d'Axel Salvador-Sinz trouvent leur moyen de subsistance et de résistance dans la chaleur de leur cohabitation. Jamais démonstratif et c'est là toute la force d'un film qui met bout à bout des moments d'émotion et de pudique tendresse. ■

F. D.

• *Les Chebabs de Yarmouk*, un film d'Axel Salvador-Sinz.

RADIO

Parcours de vie(s)

Dès les premières notes du générique, on se sent entraîné dans l'intimité de l'invité de la semaine. La voix posée du journaliste menant l'interview suggère qu'il est là pour rencontrer une personne, et non pour faire du « buzz ». Chaque invité, semaine après semaine, se dévoile et n'hésite pas à raconter son enfance, sa formation, ses rêves cachés, mais aussi ses déceptions. Chose assez rare pour être signalée, il a le temps de le faire et n'est jamais interrompu. Un programme intimiste à placer au crédit de l'audiovisuel public. ■

Jean-François Claudon

• *À voix nue*, du lundi au vendredi de 20 heures à 20 h 30 sur France Culture.

SÉRIE

Humanité perdue ?

Que se passe-t-il quand disparaissent les structures de notre société, famille, État et lois ? Rick, ancien policier, tente de survivre avec un groupe de rescapés dans un monde envahi par les zombies, en réinventant de nouvelles règles. Dans cette série, *The Walking Dead*, l'action et la réflexion sur la définition de notre humanité se succèdent pour réfléchir aux moyens de ne pas la perdre. Quel usage de la violence ? Du rôle du chef ? De la démocratie dans le groupe ? Des liens qui les rapprochent ? Directement inspirée de la série BD de R. Kirkman, devenue culte, la série interroge avec finesse sur ce qui fait de nous des êtres humains. ■



Catie Pillé

• *The Walking Dead*, Frank Darabont et Robert Kirkman, DVD.

JAZZ

Le printemps est là !



« Banlieues bleues » à peine terminé en ce début du mois d'avril – un festival qui a tenu quelques-unes de ses promesses – que s'ouvre « Europa Djazz », ex-festival du Mans. Depuis quelques temps déjà, il prend ses aises sur presque toute l'année en multipliant les initiatives surtout en direction des collégiens et des lycéens et en organisant concerts et conférences. Se prépare aussi « Jazz sous les Pommiers » à Coutances, qui suit une voie semblable. Ces deux festivals de nos printemps – le premier fête sa 36^e année, l'autre sa 34^e – se sont imposés comme des lieux incontournables pour les musicien(ne)s d'au-

jourd'hui. Ils réussissent un tour de force : présenter à la fois des figures connues, quelquefois des légendes comme Pharoah Sanders qui se produira à Coutances le vendredi 15 mai, ou des inconnu(e)s qu'il faut découvrir.

Les organisateurs, toujours sur le fil du rasoir de la baisse des subventions publiques malgré leur notoriété, sont obligés à la réussite. Il faut attirer du public pour justifier des crédits publics. Malgré cette épée de Damoclès, ils continuent de programmer des artistes jeunes qui ont besoin de ce coup de pouce. Les résidences servent aussi à permettre à un(e) musicien(ne) de créer une performance. Ce sera le cas à Coutances. Airelle Besson, trompettiste, présentera son travail de l'année. Le jazz fait ainsi la preuve de sa vitalité. De jeunes musicien(ne)s se tournent vers cette musique sans que, paradoxalement, le public ne rajeunisse... « Europa Djazz » a invité Vincent Peirani et Émile Parisien pour un « régional tour » (jusqu'au 10 avril) pour mettre en bouche avant les « Rendez-vous du printemps », une sorte de sacre, avec des Nuits – de la salsa, du jazz manouche, des fanfares – et un final, du 6 au 9 mai dans la belle Abbaye de l'Épau qui verra Matthieu Donarier et Sébastien Boisseau pour un duo saxophone/contrebasse, la saxophoniste Alexandra Grimal, Louis Sclavis, Dominique Pifarély – un violoniste sensuel et actuel –, Airelle Besson, Paolo Fresu et beaucoup d'autres... Coutances, localité de la Manche avec sa cathédrale en guise de promontoire, chevauchera les dates du Mans en commençant, cette année, le vendredi 8 mai avec le film *Whiplash*, pour aller jusqu'au samedi 16 mai. Comme à l'habitude, le festival s'adapte au jeudi de l'Ascension. Le dimanche est

réservé aux fanfares – ils ont prévu le soleil – et le mardi au blues. Larry Garner sera l'invité de cette soirée. On ne l'a pas vu sur les scènes françaises depuis longtemps et il ne faudra pas le rater... Kenny Garrett, Jacky Terrasson, Joe Lovano, Guillaume Perret – un saxophoniste qui s'affirme –, Henri Texier, un habitué, Paolo Fresu comme beaucoup d'autres... seront de ce feu d'artifice des jazz. Je donnerai, comme tous les ans, une conférence sur le 70^e anniversaire de la fin de la guerre en faisant écouter la révolution de ce temps, le be-bop. Ces rendez-vous sont des moments de découvertes, de musiques, de musicien(ne)s. Il ne faut pas rater les concerts de midi, sous chapiteau, qui font, souvent, les madeleines de demain. ■

N. B.

• Rens. : « Europa Djazz » : 02 43 23 78 99, www.europajazz.fr ; « Jazz sous les Pommiers » : 02 33 76 78 50, jsp@jazzsouslespommiers.com.

Travail ludique de mémoire

« Les Têtes de Chien », comme son nom ne l'indique pas, est un groupe de chanteurs « a cappella » qui veulent faire vivre la tradition. Il redonne un souffle de vie à des traditions oubliées pour les bousculer et leur faire dire quelque chose de notre présent. Il propose une création étrange et pleine de promesses, *Entre ciel et terre, chants populaires du légendaire chrétien* et intitulée *La Marelle*. Une manière de jouer avec ces chansons venues du fond des âges qui racontent la vie de tous les jours d'ancêtres qui auraient pu être les nôtres. Ils proposent de les détourner pour leur donner une nouvelle actualité. Ils commencent par Paris, à partir du 10 avril et ils seront en tournée avec le spectacle « La grande ville ». ■

N. B.

• Infos sur www.reverbnation.com/tetesdechien.

Culture en danger

Au moment d'entamer la fabrication d'un supplément au numéro de *L'US Mag* de juin qui, depuis quelques années, propose aux lecteurs une liste non exhaustive des manifestations culturelles de l'été partout en France, des nouvelles inquiétantes nous arrivent.

Le 10 février, on apprenait que « Midi Festival » de Hyères, après neuf années d'existence, rendez-vous de musiques actuelles reconnu tant à l'échelle locale qu'internationale, se voit subitement privé de subventions de la ville (30 % de son budget) pour son édition 2015. Le cas de « Midi Festival » n'est pas isolé. « Les Voix du Gaou » dans le Var, le « Festival du film asiatique de Deauville », les « Muzik'elles » dans le Val-de-Marne... soit une centaine de festivals à travers la France, ont été supprimés ou annulés en 2015. *Le Parisien* du 15 mars souligne, dans la double page qu'il consacre à cet assassinat, qu'« en supprimant sa dotation aux collectivités locales, l'État les oblige à faire des choix drastiques ». Le décompte est réalisé par une médiatrice culturelle du Nord, Émeline Jersol, qui a constitué une carte interactive qu'elle a baptisée « Cartocrise –

culture française tu te meurs » (voir son site). Elle a recensé 143 points, correspondant à toutes les suppressions.

Châlon-sur-Saône, notamment, est en situation de faillite et le maire de la ville envisage un plan d'économie de 350 000 € traditionnellement attribués au Festival des Arts de la Rue. Le Théâtre du Nord (CDN) voit sa subvention baisser de 76 250 € et l'accès à l'atelier de décors lui sera désormais facturé. À Grenoble, une pétition est ouverte pour sauver les musiciens du Louvre que la ville va priver de la subvention de 438 000 € habituellement accordée. Motif invoqué : faire des économies. Mais passer de 438 000 € à 0 € c'est tuer la culture ! D'autres municipalités, vraisemblablement, suivront ces exemples. Ces mesures d'austérité remettent en cause le principe même de la décentralisation.

Qui y aura-t-il en face pour empêcher le massacre ? Le ministère de la Culture, bien silencieux sur ces questions ? Les socialistes qui ont ouvert la brèche avec une politique culturelle parisienne inquiétante et la disparition annoncée de certains théâtres municipaux ? Comme Sœur Anne, on ne voit rien venir. Les usagers des



théâtres vont-ils se mobiliser pour limiter l'hémorragie bien engagée ? De quel poids pèsent-ils ? Une mobilisation citoyenne serait nécessaire face à ce déni de mémoire.

Le travail des CDN auprès des jeunes publics et des quartiers défavorisés est fondamental pour lutter contre toutes les dérives communautaristes et pour renouer les fils de toutes les cultures. Privés de ces faibles subventions, ce travail d'utilité publique risque de disparaître. Les villes pourraient connaître une baisse de la manne touristique et de cette bouffée d'air économique que représente l'existence des festivals... ■

Francis Dubois

Appel aux collègues

Comme chaque année, *L'US Mag* prépare son supplément « Festivals ». Dans les limites qui nous sont imposées, nous voulons dresser un tableau de la France qui se festivalise. Toutes les contributions sont les bienvenues. Même celles qui annoncent les morts de ces moments festifs. À vos plumes.

La rubrique Culture

Le Mac-Val fête ses 10 ans avec « une exposition féministe avec des mecs dedans »

De quelle autonomie les hommes ont-ils si peur qu'ils continuent de se taire, de ne rien inventer ? De ne produire aucun discours neuf, critique, inventif sur leur propre condition ? » Le commissaire Franck Lamy a choisi cette interpellation de Virginie Despentes pour point de départ de l'exposition *Cherchez le garçon*. Il y invite une centaine d'artistes mâles à interroger les modèles virils établis et à les déstabiliser. Et ça décoiffe !

L'accrochage est parfait. Les œuvres sont diverses dans leur forme : photos, vidéos, sculptures et objets, installations... Malgré cette grande hétérogénéité, l'exposition reste cohérente. Toutes les œuvres s'inscrivent parfaitement dans le thème. Finesse et intelligence sont rares à ce point dans une exposition. Même les tableaux abstraits trouvent leur pertinence. En particulier *Untitled (Zorro)* de Maurizio Cattelan, qui dessine le Z de cet archétype du héros viril sur fond bleu Klein à l'aide d'entaillures dans la toile, à la manière des fentes (Tagli) de Fontana, allusions sexuelles féminines. La figure du héros est bien malmenée par tous ces artistes « conscients de lutter de l'intérieur et de démonter l'ordre des choses dans une logique du pas de côté ». Malgré le nombre important d'œuvres pré-

sentées dans un espace restreint, on ne ressent aucun sentiment de fouillis ou de trop-plein, simplement l'envie de revenir pour avoir le temps de bien tout apprécier.

Autour de cette exposition, le musée propose un catalogue et des initiatives pour approfondir : conférences, visites critiques, projections, performances, animations « jeune public ».

Le Mac-Val est le seul musée départemental consacré uniquement à l'art contemporain. Sa fréquentation est encore majoritairement locale, mais les Franciliens et les touristes n'hésitent plus à franchir le périphérique pour profiter d'une institution dynamique, d'une collection permanente de grande qualité et d'une riche programmation d'événements culturels. En parallèle avec l'exposition temporaire, *Avec et sans peinture*, présente jusqu'au 5 juillet des œuvres des collections permanentes. À partir du 23 octobre, le musée procédera à un nouvel accrochage des collections et l'exposition *Dorémifasolasi* de François Morellet clôturera les festivités des 10 ans. ■

Sylvie Chardon

• *Cherchez le garçon*, jusqu'au 30/08/2015. Mac-Val, Place de la Libération, Vitry-sur-Seine (94), www.mac-val.fr, tél. : 01 43 91 64 20.

Analyses du colonialisme

L'atelier « Sortir du colonialisme » des « Rendez-vous de l'histoire » d'octobre 2014 à Blois, et plusieurs autres travaux publiés dans cette même revue, ce nouveau dossier montre la grande diversité des situations coloniales, très dépendantes des structures sociales. Le mythe d'un « empire français » ou d'un « empire britannique » est déconstruit à travers l'étude d'expériences et de trajectoires historiques de résistances anticoloniales dans divers pays du continent africain et asiatique. Aucune dimension n'est oubliée : mobilisations politiques, moments clés, histoire intellectuelle, engagements et parcours individuels, groupes sociaux et mobilisations, générations, presse, questions de genre, arts et culture... Commandes et sommaire du dossier en ligne sur <http://chrhc.revues.org>.

Philippe Laville

• *Rebelles à l'ordre colonial*, Cahiers d'Histoire n° 126, janvier-mars 2015



Enchanteurs !

Nos Enchanteurs, titre du site du « quotidien de la chanson » (www.nosenchanteurs.eu), articulé avec celui de la petite équipe de Tranches de Scène - nous avons déjà évoqué « *Qui chante ce soir* » -, ont construit un index en ligne permettant à tout moment de trouver où se produisent, en France et dans les pays voisins, les artistes de qualité. C'est aussi une équipe, saluée pour leurs talents d'auteurs et leur expression scénique, rassemblée pour un spectacle festif et musical imaginé comme un art majeur avec *La fête à Boris*, présenté à Paris au Vingtième Théâtre - dans le cadre des « Ponctuelles de la chanson » (www.vingtiemetheatre.com/ponctuelles, tarif réduit aux syndiqués dans le cadre de « Réduc'SNES »). Un site qui permet d'autres découvertes, en particulier de nombreux jeunes artistes trop souvent ignorés des médias. Mais aussi des interprètes renommés et toujours fidèles à leurs engagements, tels que Francesca Solleville, 83 ans ! qui chante 33 chansons écrites pour elle par Allain Leprest, poète s'il en fut, accompagnée par la pianiste québécoise Nathalie Fortin. On pourra aussi découvrir le 3^e volet de son nouveau spectacle « *Je chante, excusez-moi* » au Forum Léo Ferré à Ivry-sur-Seine (01 46 72 64 68, www.forumleoferre.org).

À noter aussi les « 3 jours pour chanson libre » à l'Européen (3, rue Biot, 75017 Paris, tél. : 01 43 87 97 10 / 06 12 25 52 85) avec la 8^e édition du « Premier mai, jour Ferré » (à 19 h, après la manif du 1^{er} mai), « *Libres chants* » (2 mai à 19 h) contre la vague obscurantiste et mortifère, en hommage aux artistes et journalistes assassinés, « *L'espoir têtù ! le trio Utgé-Royo* » (3 mai à 18 h). Détails sur notre site en pages culture. P. L.



L'actualité culturelle

www.snes.edu

Chaque semaine de nombreux nouveaux articles complètent ces pages sur www.snes.edu/-Culture-.html. Une dizaine de rubriques et la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France... Informez-nous des lieux ou festivals que vous appréciez et qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent...

Philippe.Laville@snes.edu

« La violence de la discrimination demeure, et le délit finit par être couvert par l'institution »

Fabrice Dhume est sociologue, chercheur-coopérant à l'ISCRA et enseignant-chercheur à l'université Paris Diderot. Il travaille dans une perspective de sociologie publique, dans l'action publique et avec des collectifs d'acteurs, afin de contribuer à l'émergence de publics critiques. Il vient de publier *Entre l'école et l'entreprise, la discrimination en stage. Une sociologie publique de l'ethnicisation des frontières scolaires* (Presses universitaires de Provence, 2014).

L'US : *Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser plus particulièrement à la discrimination des élèves en stage ?*

Fabrice Dhume : Cet ouvrage trouve son origine dans une commande du rectorat de l'académie de Nancy-Metz, mais ma recherche a été prolongée sur d'autres terrains. Il s'agissait, pour l'institution, de mieux saisir les phénomènes de discrimination auxquels pouvaient être confrontés les élèves de la voie professionnelle lorsqu'ils se trouvaient en stage. Depuis le milieu des années 90 j'avais, de mon côté, travaillé sur les discriminations dans l'insertion et l'emploi, notamment. Ayant travaillé avec des intermédiaires de l'emploi comme l'ANPE, j'avais montré que les personnels participaient de la production des discriminations, en raison d'abord des contraintes de leur travail. Lorsque j'ai commencé à étudier les discriminations en stage, je suis parti de l'hypothèse que les enseignants pouvaient être eux aussi pris dans une logique de coproduction. L'objectif était de vérifier cela, et donc de montrer que la discrimination n'était pas seulement un processus exogène, extérieur à l'école, mais également un problème intérieur. À l'interface de l'école et de l'entreprise, les stages pouvaient être un moyen de montrer que la discrimination était organisée de façon systémique. Cette recherche était pour moi un point de départ pour poser plus largement le problème des discriminations à l'école.

L'US : *Qu'entendez-vous par discrimination ?*

F. D. : La discrimination est un concept au carrefour du droit, de la psychosociologie et de la sociologie. La psychosociologie, se concentrant sur la face cognitive du problème, a montré que nous avions tendance à privilégier notre groupe et juger négativement les autres. Le droit, lui, se



« Les discriminations sont une pratique du pouvoir (c'est-à-dire du groupe socialement dominant) qui contribue à maintenir d'autres groupes dans une position subalterne »

soucie de réguler les pratiques. En réponse au principe d'égalité, il cherche à arbitrer la légitimité des formes de sélection et interdit pour cela l'usage de certains critères (faciès, nom, sexe, handicap, etc.). Enfin, la sociologie des rapports sociaux analyse les grands systèmes de « domination ». Elle montre que les discriminations sont une pratique du pouvoir, du groupe majoritaire (c'est-à-dire socialement dominant), qui contribue à maintenir d'autres groupes dans une

position subalterne ou ségréguée. Dans ce travail, j'ai mis la focale sur la dimension ethnico-raciale, qui fait l'objet d'un tabou en France. C'est en partie un héritage de l'action de l'UNESCO, après la Seconde Guerre mondiale, visant à éliminer « les races » comme catégories et à promouvoir plutôt l'idée de « culture ». Cela n'a rien réglé, car si l'on veut se persuader que « les races n'existent pas », cela n'a pas empêché cette croyance de perdurer.

L'US : *À plusieurs reprises dans votre ouvrage vous dites qu'il y a un « déni » de la discrimination au sein de l'école. Pouvez-vous nous expliquer cela ?*

F. D. : Lorsqu'on aborde ouvertement la question de la discrimination avec les acteurs de la communauté éducative, leur première réaction est souvent de dire qu'il n'y a pas de problème. Soit on minimise les cas de discrimination, soit on « externalise » le problème en disant que ça n'existe pas à l'école, que celle-ci a des « valeurs », etc. Il y a dénégaration dans le sens où, si l'on convient en général que de la discrimination peut exister, on ne la reconnaît pas quand elle se produit. Pour rendre visibles les logiques discriminatoires, je suis parti des pratiques professionnelles, des modes de placement en stage. Je me suis par exemple livré à une petite enquête statistique, sur deux établissements, à partir des fiches de suivi des élèves. En m'appuyant sur les patronymes, j'ai pu montrer que ce suivi obéissait en partie à des logiques ethniques. Les élèves avec des patronymes à consonance étrangère sont plus souvent confiés à des enseignants supposés « leur ressembler », sous prétexte qu'ils les « comprennent mieux » ou qu'ils sauraient mieux faire face à la discrimination. Ces résultats ont permis de soulever la question

AUTRES OUVRAGES

- *Quelle action publique face au racisme ? Une recherche-action dans le Nord-Pas-de-Calais*, L'Harmattan, 2013 (avec le collectif Nous Autres).
- *Orientation scolaire et discrimination. De l'(in)égalité de traitement selon « l'origine »*, La Documentation française, 2011 (avec S. Dukic, S. Chauvel, P. Perrot).

avec les enseignants, qui ont reconnu qu'il y avait des moments où ils tenaient compte de l'origine des élèves.

L'US : *Vous commencez votre ouvrage par l'analyse du discours ministériel sur la discrimination et terminez par le point de vue des élèves. Pourquoi ce choix ?*

F. D. : Ce que les élèves disent des discriminations n'est pas entendu parce que l'institution elle-même n'est pas prête à l'entendre. C'est tout de même

« Si la discrimination est d'abord voulue par l'entreprise, elle fait parfois sens à l'école »

extraordinaire de dire que l'entreprise est la solution à la question de la discrimination et que ce n'est pas un problème de l'école. Les entretiens conduits avec les élèves montrent que la plupart ont fait l'expérience ou ont été témoins de discrimination. Or, quand ils se tournent vers leur établissement pour demander aide et justice, un ensemble de pratiques revient à les faire taire : on les accuse de se « victimiser », on leur dit que cela n'est pas si grave pour ne pas les démobiliser, on leur fait comprendre qu'on ne peut rien

faire et que mieux vaut ne « pas faire de vague », etc. Du coup la question n'est jamais traitée. Ce qui m'a étonné dans les entretiens, c'est que ce sont les élèves qui sont en situation de décrochage qui finissent par en parler le plus facilement, comme si la discrimination ne devenait dicible qu'en dehors de l'école. Comme si la croyance dans l'école empêchait la critique. Ces élèves ont vécu des expériences discriminatoires violentes et personne jamais n'a arrêté ce processus.

L'US : *Dans votre ouvrage vous évoquez l'existence d'une discrimination en réseau. Qu'entendez-vous par là ?*

F. D. : Je veux dire par là qu'on ne commet pas de la discrimination seul dans son coin. Divers réseaux d'acteurs interviennent pour produire et maintenir, de manière systémique, une situation discriminatoire. Dans l'ouvrage, je donne l'exemple d'un enseignant confronté à un employeur qui lui dit qu'il « ne veut pas d'Arabes ». Il décide alors

de placer un autre jeune et de mettre les « Arabes » ailleurs. Le problème c'est qu'en faisant cela, il produit lui-même la discrimination. Plusieurs éléments expliquent l'attitude de l'enseignant. Il y a parfois une logique de protection par rapport aux élèves, qu'il ne veut pas « envoyer au casse-pipe ». Un deuxième élément joue plus encore, celui du carnet d'adresses : l'enseignant ne souhaite pas négocier avec l'employeur car il craint de « se griller une place de stage ». On peut

entendre dans ces stratégies que l'enseignant a le souci de bien faire, mais force est de constater que la violence de la discrimination demeure, et que le délit finit par être couvert par l'institution. Quasiment tous les enseignants interrogés rencontrent des cas de discrimination, mais ils n'osent pas poser le problème avec l'entreprise. Il y a un fort sentiment d'impuissance : « malheureusement on ne peut rien faire ». Ils se sentent souvent dominés dans la relation avec les employeurs parce qu'ils ont besoin d'eux, et ce sentiment est accentué par le discours néolibéral en faveur de l'entreprise. Le contenu du travail régresse sur le seul placement, au motif que « s'ils nous prennent les élèves en stage, c'est bien ». La question des contenus pédagogiques devient périphérique, comme celle des conditions d'accueil, et les discriminations sont tolérées. Les établissements eux-

mêmes sont pris dans un récit mythologique sur la belle image du « partenariat école/entreprise », reproduisant ainsi des schémas conformes aux discours ministériels. L'effet vitrine suppose d'occulter la face négative, dont les mécanismes de discrimination.



L'US : *La régression dont vous parlez n'est pas générale. Vous évoquez aussi des cas d'enseignants qui réagissent face au racisme de certains employeurs.*

F. D. : Il arrive que des enseignants se confrontent à des employeurs en leur disant « vous ne pouvez pas le discriminer, cet élève est compétent ». Mais ces situations sont rares : j'ai rencontré peut-être quatre ou cinq enseignants qui disent s'être battus pour soutenir un élève, sur des centaines d'entretiens. D'autre part, les enseignants rencontrés le font pour des élèves qu'ils jugent « méritants », ce qui renforce au final la légitimité de la discrimination pour les autres. Ce que je montre c'est que si la discrimination est d'abord voulue par l'entreprise, elle fait parfois sens à l'école. Un enseignant justifiait qu'il n'était « pas contre le fait que les élèves soient secoués quand ils sont en stage ». La discrimination apparaît comme un soutien disciplinaire face à des élèves jugés difficiles. Ce n'est pas général, mais cela montre que la discrimination peut faire sens dans les rapports scolaires et que tout le monde ne voit pas l'intérêt d'arrêter ce processus. ■

Propos recueillis par Nicolas Sueur





INVITÉE AU CONGRÈS DU SYNDICAT ENSEIGNANT ZENKYO DES 14 ET 15 FÉVRIER À TOKYO, Kimie Hatano, députée du Parti Communiste a été enseignante de japonais, puis permanente dans une organisation de jeunesse. Elle siège actuellement à la Commission éducation au Parlement.

Militer pour l'éducation au Japon

L'US : Pouvez-vous nous dire les grands axes de votre projet éducatif ?

Kimie Hatano : Un des objectifs essentiels est la réalisation d'une éducation de qualité pour tous, en s'appuyant sur la Constitution. Cela nécessite une amélioration des conditions d'études. Il faut consacrer davantage de moyens à l'éducation. Avec 3,6 % du PIB, le Japon est l'un des pays de l'OCDE où la dépense publique en éducation est la plus faible. L'âge de la scolarité obligatoire est de 15 ans. Tous les élèves en collège qui veulent étudier au lycée peuvent y accéder. C'est le cas de 80 % d'entre eux. Mais il faut savoir que les lycéens paient entre 30 000 et 50 000 yens (environ 230 à 390 € NDLR) leurs manuels scolaires. C'est pourquoi nous revendiquons la gratuité des manuels au lycée. Par ailleurs, il faudrait obtenir un débat national sur l'augmentation de l'âge de la scolarité obligatoire.

Nous avons, par ailleurs, comme objectif de faire en sorte que les classes soient moins chargées à tous les niveaux de l'éducation.

La première année du primaire a pu voir ses effectifs diminuer mais à présent, le ministre des Finances veut revenir en arrière. Il faut donc continuer à faire pression pour satisfaire cette revendication de baisse des effectifs par classe.

L'US : Un débat a lieu dans la société japonaise sur l'article 9 de la Constitution. Quels en sont les enjeux ?

K. H. : Tous les Japonais sont fiers de la Constitution dans laquelle est incluse la notion de pacifisme et le refus d'une armée de conquête. 3,8 millions de Japonais sont morts pendant la Seconde Guerre mondiale et plus de 20 millions de personnes ont

péri à cause de l'agression japonaise. Le gouvernement Abe veut briser ce consensus. De plus, le gouvernement pousse les gens à acheter des actions au détriment de l'emploi, du travail, de la santé. Il essaie de faire venir des capitaux étrangers. Quand on parle de mondialisation, il faut d'abord mondialiser les règles qui protègent les travailleurs de chaque pays. La mondialisation, c'est un phénomène qui protège d'abord les grandes entreprises. Le gouvernement a décidé d'accorder un allègement des taxes sur les entreprises, 1,6 milliard de yens sur deux ans. Il faut faire payer les entreprises et allouer cet argent à l'éducation, la culture et aug-

menter les salaires des travailleurs. L'assassinat des deux otages japonais par un groupe islamiste est à condamner de toute force. Notre gouvernement de droite veut exploiter cette tragédie afin d'imposer ses projets de réforme. Nous voulons l'empêcher et former les jeunes de notre pays à émettre des jugements corrects.

L'US : Qu'en est-il de la place des femmes au Parlement ?

K. H. : Sur 475 députées, il y a seulement 45 femmes. Pour ce qui concerne les élus de mon parti, dix femmes sur 32 députés et sénateurs. ■ **Propos recueillis par R. Hubert et O. Cordelier, traduits par Fumiko Kataoka**

Élèves : scolarité obligatoire de 6 à 15 ans ; cycle de trois ans en collège (12 à 15 ans), idem pour le lycée (de 15 à 18 ans) ; pas de redoublement ; effectifs : entre 35 et 40 par classe ; déroulement des cours dans la même salle de classe sauf pour les enseignements artistiques ; durée d'un cours : 50 minutes ; port de l'uniforme obligatoire dans la plupart des établissements du second degré.

Enseignant(e)s : fonctionnaires qui ne sont pas recrutés par voie de concours mais sur la base d'une « sélection » opérée par les comités d'éducation locaux ; temps de travail légal : 7 h 45 par jour ; temps de travail réel : présence dans l'établissement de 7 h 30 ou 8 heures à 19 heures, cinq jours par semaine ; enseignants précaires : environ 16 %.

Année scolaire : elle commence le 1^{er} avril, congés d'été de mi-juillet à fin août. Fin de l'année scolaire : début mars.

Système éducatif : budget pour l'éducation : 3,6 % du PIB.

À L'INVITATION DU SYNDICAT ZENKYO, le SNES-FSU a participé au congrès en présence de 140 délégués à Tokyo. Une découverte des enjeux syndicaux et de deux établissements. Impressions et constats.

ZENKYO à l'offensive

ZENKYO réaffirme le rôle que doit jouer l'éducation dans la société, le respect des droits de l'homme, la paix et la démocratie. » C'est en ces termes que Yoshihisa Kitamura, président de ZENKYO, ouvre les débats tout en rappelant qu'un syndicat qui est attentif au sort de l'éducation, l'est aussi en direction des enseignants et personnels d'éducation. La politique éducative menée par le gouvernement du Premier ministre Abe est d'emblée vivement critiquée. Des classes

encore plus chargées à tous les niveaux (primaire et secondaire) avec 35 à 40 élèves, une non prise en compte des conditions de travail des enseignants exténués tant la charge de travail est forte. La « régénération de l'éducation » promue par Abe est une offensive ouverte qui vise, selon ZENKYO, à intensifier le contrôle par le pouvoir politique de l'éducation. Le slogan du syndicat prend tout son sens au moment où le gouvernement tente d'amender l'article 9 de la Constitution japonaise qui stipule la renonciation à la guerre. « Ne plus jamais envoyer nos enfants sur les champs de bataille », un slogan plus que jamais d'actualité pour préserver et faire respecter la Constitution.

Concurrence entre établissements

Le plan d'action adopté reprend quatre objectifs : exiger un enseignement de qualité qui garantisse l'éducation pour tous, « transfor-

mer » la politique éducative basée sur la concurrence entre établissements et le contrôle accru des autorités éducatives, empêcher la révision de la Constitution et améliorer les conditions d'emploi et de travail des personnels.

Effectifs de classe surchargés, enseignants surmenés suite à leur temps de présence dans l'établissement, de 7 h 30 à 19 heures. Deux caractéristiques qui sautent aux yeux après avoir visité le lycée Inagakuen avec ses 2 400 élèves dont 200 étudient le français. À côté du tronc commun, Inagakuen propose sept filières : littérature, enseignements scientifiques, langues étrangères, éducation physique et sportive, arts, enseignements ménagers, et informatique et économie. Les élèves restent toujours dans la même salle de classe afin de favoriser l'appartenance à un groupe d'élèves avec lequel on partage ses trois années. Accueil chaleureux des élèves et des professeurs au collège de Nara. ■ **Odile Cordelier**

ZENKYO

55 000 adhérents du préprimaire à l'enseignement secondaire. Il comprend 48 fédérations préfectorales des syndicats du second degré (collèges et lycées), du syndicat des enseignants en poste dans les écoles spécialisées, et la fédération nationale de syndicats représentant les enseignants dans le privé.

LE FORUM SOCIAL MONDIAL s'est tenu à Tunis du 24 au 28 mars.

Tunis, capitale du monde des alternatives

Quelques jours après l'attentat du Bardo, Tunis a accueilli pour la deuxième fois consécutive le FSM. Un symbole fort pour ce pays où la société civile, depuis la révolution de 2011, s'organise pour construire un chemin vers la démocratie. Des milliers de lycéens et d'étudiants tunisiens se sont joints aux milliers de militants de cinq mille associations et syndicats, venus des quatre continents, pour faire de la capitale tunisienne le forum des alternatives économiques, sociales et culturelles. Plus d'un millier d'ateliers ont permis d'aborder un nombre considérable de questions : guerres et flux migratoires, climat et environnement, femmes, genre, protection sociale, services publics, éducation...

Convergences

Le SNES, avec la FSU, s'est fortement investi dans ce rendez-vous altermondialiste. Le séminaire qu'il a organisé, « Vers un second degré pour tous ? L'enjeu du processus post-2015 », a rassemblé des représentants syndicaux de la République Démocratique du Congo, de Côte d'Ivoire, d'Allemagne, d'Espagne, du Portugal et de Tur-

quie, ainsi qu'un représentant de l'Internationale de l'Éducation. Le séminaire organisé conjointement par la FSU, la CGT, Solidaires et l'Internationale des Services Publics, « les services Publics, élément fondamental de cohésion sociale et de développement », a permis l'expression de militants de Guinée, des Comores, de la République Démocratique du Congo, du Maroc, d'Algérie, d'Espagne et du Québec. Ce Forum a de nouveau montré que sur tous les continents, les forces progressistes font face à des difficultés semblables, mènent les mêmes combats. Confronter les analyses, partager les expériences de luttes, constitue une étape incontournable pour construire des alternatives crédibles, inventer de nouvelles formes d'actions. Les

médias ont une nouvelle fois passé sous silence l'importance et l'existence même du FSM. C'est pourtant là que syndicats et associations viennent de puiser l'énergie de bâtir des sociétés alternatives à ce monde libéral à la dérive. ■

Sandrine Charrier,
Florian Lascroux, Stéphane Rio



ALTER SOMMET DU 5 ET 6 MARS. Une cinquantaine de personnes se sont réunies pour cette assemblée générale à Bruxelles.

Luttes contre un capitalisme mortifère

La 21^e conférence des Nations Unies sur le climat aura lieu à Paris fin 2015. Comment traiter la question des enjeux sociaux liés au dérèglement climatique ? Pour l'Alter Sommet, il faut travailler sur le long terme, la date de la conférence n'étant qu'un point de départ. Depuis plus d'un an, l'AS a ciblé les traités transatlantiques TAFTA sur le commerce et TISA sur les services, parce qu'ils conduiraient s'ils étaient adoptés à des pertes d'emplois dans les services publics, mais aussi à donner plus de pouvoir aux mul-

tionales. Il faut « tuer » la négociation avant le vote au Parlement européen qui aurait lieu fin 2015 et dont on sait qu'il serait favorable à ces traités négociés dans l'ombre. À noter que la CES n'a pas pris position.

Mouvements sociaux en Europe

Par ailleurs, l'AS a adopté une motion de soutien politique à la Grèce intitulé « Give Greece a chance ». Considérant que le succès du gouvernement grec pour rétablir les droits sociaux ouvrirait des perspectives de changement ailleurs en Europe, l'AS

soutient les décisions du gouvernement grec visant à lutter contre l'austérité et les ingérences antidémocratiques de la Troïka. En Espagne aussi, le parti « Podemos » est susceptible de gagner les élections, s'il est porté par le soutien actif du peuple. Enfin, l'AS a apporté son soutien au mouvement allemand Blockupy basé à la fois sur l'occupation du terrain et sur la mise en accusation du capitalisme financier. ■

Henri Nouri



BLOCKUPY FRANCFORT LE 18 MARS : UN SUCCÈS

Au cri de « Destroïka », 20 000 manifestants venus de toute l'Europe ont participé à cette action de blocage, de fête et de manifestation qui s'est déroulée dans un calme relatif et surtout dans la joie, devant la BCE, forteresse de verre de 185 mètres protégée ce jour par 9 800 policiers. Le SNES-FSU était représenté aux côtés de la GEW (syndicat des enseignants allemands) pour signifier le rejet de cette politique de la BCE qui plonge les peuples européens dans des difficultés croissantes.

IE

Réseau recherche

Le réseau recherche de l'Internationale de l'éducation s'est réuni les 2 et 3 mars derniers. On y discute des travaux de recherche réalisés par les syndicats affiliés ou de ceux qui pourraient être menés au niveau international par l'IE. Le SNES-FSU a présenté l'étude « travail et genre » ainsi que la suite de ses activités autour du travail et du métier.

L'IE propose de réaliser une étude sur le syndicalisme confronté au renouvellement des personnels d'éducation, aux attaques idéologiques sur le système éducatif. Comment mener une politique de syndicalisation efficace, mieux distribuer le travail syndical, mobiliser les salariés ? Vaste programme, qui s'appuiera sur quelques pays et nous aidera à mieux répondre aux défis du syndicalisme.

Chiffre

45 000

C'est le nombre de participants au FSM, venus de 121 pays.

Scolarisation

Quel avenir pour l'enseignement du second degré en Afrique ?

Siaka Traoré du SYNESCI de Côte-d'Ivoire et Augustin Tumba Njuzi de la FENECO de la République Démocratique du Congo étaient présents au FSM. Ils ont dressé un bilan des objectifs de Dakar et des enjeux du « post-2015 ». En quinze ans, ce sont 50 millions d'enfants de plus qui ont été scolarisés dans le monde. Toutefois, ce progrès quantitatif ne doit pas cacher les enjeux qualitatifs. Aujourd'hui il est impératif de développer l'enseignement secondaire pour parvenir à une éducation de qualité sur ce continent si riche de jeunesse.

Chiffre

1 200

C'est le nombre de débats (séminaires et ateliers) qui ont eu lieu pendant les cinq jours du FSM.

Bourses et fonds sociaux

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles, sous condition de ressources, de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. Ainsi un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourse ou via les fonds sociaux. Dans un contexte économique de plus en plus difficile, ces aides sont pourtant en constante diminution. Conséquence, les inégalités entre les élèves se creusent.

Diverses

Bourse(s)

Le code de l'éducation prévoit l'attribution de bourses nationales d'études aux familles défavorisées lorsque leurs enfants sont inscrits dans un établissement du second degré. Il y a plusieurs types de bourses : celles pour les collégiens et les lycéens bien sûr mais aussi les bourses au mérite (pour les boursiers qui ont une mention bien ou très bien au DNB), une prime à l'internat (élèves boursiers en internat), des bourses d'enseignement d'adaptation (lorsqu'un élève est placé dans un établissement spécialisé), les exonérations de frais de pension (élèves en EREA) et les remises de principe (élèves demi-pensionnaires bénéficiant d'une réduction sur leurs tickets de cantine).

Fonds sociaux

Parallèlement aux bourses dont les critères sont définis nationalement, des fonds sociaux pour les cantines ainsi que des fonds sociaux collégiens ou lycéens existent. Ces enveloppes sont versées aux collèges et aux lycées, et les chefs d'établissement décident, après consultation de la communauté éducative, des aides spécifiques à accorder aux familles des élèves fréquentant leur établissement. Le CA peut demander un bilan de l'utilisation de ces fonds.

Aide spécifique

533 millions

Budget

Le budget 2015 prévoyait 533,7 millions d'euros pour les bourses répartis comme suit : 150 pour les collèges, 181 pour les lycées et 202 pour le reste des autres bourses. Les fonds sociaux représentent quant à eux 34,6 millions d'euros. Ces dépenses dans le budget de l'État sont relativement stables alors que les besoins en période d'austérité vont croissants et que le nombre d'élèves augmente !

Gestion

Les familles dont le revenu fiscal de référence est faible, peuvent prétendre aux bourses nationales. L'établissement reçoit les montants correspondants et a la responsabilité de leur gestion. Une ligne spécifique existe dans le budget de l'établissement examiné par le conseil d'administration. Les critères d'attribution des fonds sociaux peuvent eux faire l'objet d'une discussion en CA et vont servir, par exemple, à aider certains élèves à acheter du matériel scolaire (le plus souvent donné en bon d'achat).

Critères sociaux

Proportions de boursiers dans le second degré



1 302 315

C'est le nombre total d'élèves boursiers pour l'année scolaire 2013-2014 en collège et lycée. Soit 23,8 % des effectifs du second degré.

ARS

En dehors des bourses, certaines familles bénéficient également, sous condition de ressources et modulée selon l'âge, d'une Allocation de rentrée scolaire (ARS) pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Elle est versée directement par les caisses d'allocations familiales alors que les bourses sont gérées par la direction académique des services de l'Éducation nationale et l'établissement.

FORMATION À DISTANCE

L'e-formation, c'est tout vu !

La formation ouverte et à distance, appelée à se généraliser dans l'Éducation nationale, est basée sur la personnalisation des parcours, une alternance de modules en présentiel et de modules en ligne ou « seul devant l'écran ». L'accompagnement se fait par un e-formateur.

Dans les académies, le service Foad (Formation ouverte et à distance) du rectorat propose désormais des parcours d'autoformation à distance, dans des domaines variés. Plus de convocations, plus de lieux de rassemblements, les modules proposés au plan académique de formation nécessitent simplement un ordinateur et une connexion internet.

Mouvement d'« e-learning »

Il s'agit de modules en autoformation. Des formations « seul devant écran » avec un suivi administratif, technique et pédagogique assuré par un ou plusieurs tuteurs-relais de la division de la formation. Ce processus s'inscrit dans un vaste programme d'« e-learning » de la formation. Selon l'Union européenne « l'e-learning est l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la qualité de



L'Éducation nationale n'échappe d'ailleurs pas à cette montée en puissance des dispositifs de formation continue en ligne. Les sites académiques vantent à longueur de pages ces nouvelles méthodes de formation.

Déshumanisant

« Mise à disposition d'un environnement complet d'apprentissage et de formation, véritable "campus virtuel" opérationnel et en forte croissance », les incitations sont fortes pour, dit-on, « se former à son rythme en fonction de ses besoins et quel que soit le lieu où l'on se trouve », le tout à l'aide

d'une « plate-forme e-learning DELTA (E-doceo) pour les formateurs et les apprenants ».

« Se réunir et se former sans se déplacer avec classe virtuelle (CENTRA) : outils d'animation, tableau blanc, partage d'application, chat, sondages et évaluations, vidéo, etc. », telles sont désormais les pratiques utilisées par les pôles de formation académique. Même si la formation académique prétend se différencier « de l'auto-formation par le rôle important que joue le e-formateur ou tuteur relais dans la définition du parcours individualisé de formation spécifiquement adapté aux besoins de l'apprenant », considérant qu'elle apporte « un accompagnement personnalisé ».

Bref la e-formation n'est pas e-déale ! ■

Rubrique réalisée par Thierry Petraut

Le « e » !

Abréviation de « électronique » et maintenant de « en ligne ». Préfixe indiquant qu'un dispositif électronique est utilisé avec le terme qui suit. Avec le développement de l'Internet et des réseaux, l'aspect électronique correspond surtout à celui de « en ligne ».

l'apprentissage en facilitant d'une part l'accès à des ressources et à des services, et d'autre part les échanges et la collaboration à distance ».

Sentiment bien noble qui ne doit pas masquer la première intention de l'e-learning : s'affranchir de la présence physique d'un enseignant ou d'un formateur, générant ainsi un gain de temps et par voie de conséquence un gain d'argent. La suppression par le Parlement de la cotisation obligatoire de l'employeur de 0,9 % de la masse salariale au titre du financement du plan de formation encourage bien évidemment le développement de ce support de formation.

m@gistère ... PAS MAGISTRALE

Ce dispositif, surtout mis en place dans le premier degré, utilise des supports numériques dans le cadre de sessions de formation à distance tutorées et interactives. Pour la formation synchrone à distance, il s'agit de classes virtuelles où les stagiaires et les formateurs se retrouvent à un moment donné

sur une interface en ligne (visioconférence) pour travailler ensemble. La formation asynchrone consiste en des parcours d'autoformation où le stagiaire se forme en consultant des ressources et des activités en ligne. Un stagiaire, si tant est que ce terme soit encore approprié, va

alterner les phases où il se forme de manière autonome avec des phases de formation avec le formateur. Mais toujours à distance. Ce dispositif doit être largement diffusé dans le second degré. Il appelle néanmoins beaucoup de critiques (voir témoignages ci-contre).

Chiffre

56,8 %

En 2012-2013, 56,8 % des enseignants du second degré (y compris AED, CPE, personnels de direction, inspection) ont suivi une formation (au moins une heure) d'une durée moyenne de 3,6 jours par personne présente, soit deux jours rapportés à l'ensemble des enseignants. *Bilan social du MEN*

Rang

Peut mieux faire

Les données de l'enquête internationale Talis révèlent qu'en France, les participations aux activités de formation s'avèrent moins fréquentes qu'ailleurs.

— Participation des enseignants à des activités de formation continue au cours des douze derniers mois (en %)

Pays	%
France	76
Secteur public hors éducation prioritaire	77
Secteur public éducation prioritaire	81
Secteur privé	68
Royaume-Uni (Angleterre)	92
Australie	97
Canada (Alberta)	98
Espagne	94
Finlande	79
Italie	75
Pays-Bas	93
Pologne	94
Suède	83
Moyenne TALIS	88

Source : enquête internationale TALIS, MENSR DEFP

Témoignages

« Aujourd'hui, ma formation professionnelle a pris un tournant décisif : j'ai fait la rencontre de Monsieur Magistère sur mon écran 11 pouces. J'ai appris que ma motivation, mon organisation et la formulation de mes objectifs étaient les éléments essentiels pour la réussite de ma formation. Moi qui croyais bêtement que le contenu de la formation était aussi important... » **Laurent**

« Après avoir passé un quart d'heure sur la machine à suivre "bêtement" ce qu'elle me dit, je renonce, je décroche... Pas envie de perdre mon temps. Pas sivement. Infantilisant. » **Anne**

« Magistère réalise ce que tous les libéraux voudraient : une individualisation forcée des pratiques professionnelles pour éviter la rencontre, la vraie, l'humaine, l'entrée à marche forcée dans un procédé technique infantilisant qui laisse penser que c'est pour notre bien qu'on dilue notre formation continue dans un brouhaha de tchat. Bref, il faut résister et refuser cette mise au pas technolâtre ! » **Christophe**

Nouveau CESEDA

Espoir déçu !

Le gouvernement présentera fin mai 2015 une nouvelle version du CESEDA, sans rupture avec les politiques précédentes d'accueil des étrangers... et même avec un recul sur les circulaires (régularisation des familles d'enfants scolarisés, des travailleurs...).

Alors que le SNES avec la FSU revendiquent le retour à une carte de dix ans, le gouvernement privilégie une fois encore le maintien des étrangers dans une précarité administrative interdisant une véritable intégration ; il construit un arsenal de mesures inquiétantes, comportant l'accès à des fichiers dont les finalités sont autres : CAF, impôts, écoles... Ce n'est pas ce que nous attendions de ce gouvernement.

IVG

Fin du délai de « réflexion »

Le 19 mars dernier, l'Assemblée nationale a supprimé le délai de réflexion de sept jours obligatoire entre deux consultations préalables à une IVG, malgré l'opposition de la ministre Marisol Touraine. Ce délai était infantilisant pour les femmes, qui ne viennent pas pour une consultation d'IVG sans réflexion ! À cause de ce délai, certaines femmes dépassaient le délai légal de douze semaines et ne pouvaient avoir recours à l'IVG dans les régions et/ou périodes saturées. Le SNES-FSU continue de réclamer l'accès effectif de toutes les femmes à l'IVG sur l'ensemble du territoire national, la réouverture des centres d'IVG fermés et la gratuité des moyens de contraception pour tous et toutes.

Mal-logement en France

De pire en pire

À la veille du 1^{er} avril, date de la fin de la trêve hivernale, le constat est dur : alors que 10 millions de personnes sont confrontées à la crise du logement, 3,5 millions de celles-ci sont mal logées ou même en errance. L'évolution du contexte socio-économique, une politique sans ambition et qui contribue à renforcer les inégalités, entraînent une aggravation de la situation. Telle est la conclusion du 20^e rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre, qui constate que de plus en plus de ménages, y compris parmi les classes moyennes, sont touchés par la crise. Dans notre secteur, des collègues sont concernés, notamment parmi les jeunes.

DROIT À MOURIR DANS LA DIGNITÉ

À tout petits pas...

Il aura fallu trois longues années pour que la montagne accouche d'une souris : la loi sur la fin de vie votée par l'Assemblée nationale reste pour le moins timorée et n'apporte que quelques améliorations par rapport à la loi de 2005.

Certes, la voix des patients sera mieux prise en compte : les médecins seront désormais tenus de respecter les volontés exprimées par le ou la patient(e) concernant le non-acharnement. Une personne de confiance pourra être désignée pour prendre les décisions sur la fin de vie – on pense évidemment à éviter une nouvelle affaire Imbert. Enfin, il sera possible d'avoir recours à une sédation longue et profonde dans les tout derniers moments de vie.

Au milieu du qué

Et pourtant, il n'y aura pas d'assistance active à mourir, euthanasie ou suicide assisté. La sédation profonde, systématiquement accompagnée de l'arrêt des soins, de la nutrition et de l'hydratation, est en cela symptomatique de cette hypocrisie : elle consiste en réalité à laisser les patients dépérir, et laissera bien des familles dans la souffrance. Le gouvernement, échaudé par le mariage pour toutes et tous, a été bien frileux : il a confié la question à un collègue d'experts et à un panel de citoyens,



© Fotolia.fr / Happypost

comme s'il y avait urgence à ne pas faire de vagues. Cette loi manque cruellement d'ambition en ce qui concerne plus largement l'accompagnement de la dépendance et de la fin de vie. Rappelons que seuls 20 % des patients qui auraient besoin de soins palliatifs y ont accès, dans des hôpitaux débordés et formés à sauver, non à accompagner dans la mort. Alors que 70 % des français souhaitent mourir chez eux, rien n'est fait pour les accompagner et les soulager à domicile.

Voilà qui aurait, à coup sûr, amélioré le confort des malades en fin de vie.

On attendait plus que cela pour les patients et leurs proches. ■ **Aurélia Sarrasin**

LGBT

Le 13 mai, amplifions la lutte contre les LGBTphobies dans l'éducation !

Le Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, les associations Inter-LGBT, SOS Homophobie, Contact, Estim' et SiS Ligne Azur, ont décidé de se réunir pour une journée d'interpellation à l'attention du ministère de l'Éducation nationale, mais aussi des autres ministères en charge de la jeunesse.

Les LGBT-phobies au placard

Le ministère doit enfin agir ! En effet, depuis

deux ans, en dépit d'un rapport ambitieux de M. Teychenné consacré à la nécessité d'agir contre les LGBT-phobies à l'école, le ministère a remis au placard tout projet ambitieux, rangé dans les tiroirs les groupes de travail, glissé sous le tapis toute mention de genre, et fait des ABCD une peinture décorative sans grand intérêt.

Nos syndicats ne peuvent l'accepter, alors que face aux violences, déconstruire les stéréotypes, travailler les questions de genre et d'orientation sexuelle, dans un objectif de prévention, sont plus que jamais nécessaires.

Agir le 13 mai ensemble

Le SNES-FSU en particulier est engagé sur ces questions, organisant notamment depuis plusieurs années des stages nationaux consacrés à « l'éducation à l'égalité des sexes et les sexualités ». Une journée d'action est donc organisée à l'auditorium de l'hôtel de ville de Paris. Elle réunira des universitaires, des syndicalistes, des associatifs, des militant-es de terrain, et toutes celles et ceux qui veulent que les choses bougent. Une tribune sera signée par des personnalités à cette occasion. Plus d'informations et inscriptions :

colloque13mai@laposte.net ■ **Olivier Lelarge**



© Le djendeur qui fait peur ????

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris-Montmartre, collègue loue agréable 2 pièces, calme, clair, toutes périodes, 60 €/ nuit, 350 €/semaine. Tél. 06 74 57 11 58, marielegal55@yahoo.fr

Ile d'Oléron, loue maison : 3 ch., salon, conf., jardin clos, 2 s.d.b., calme, du 11/7-25/7, 1 000 €. Tél. 01 43 29 96 56

Sicile, Syracuse, loue apt : 2 ch., salon conf., vieille ville Ortogie, 50 m mer, baign., 500 €/sem. Tél. 01 43 29 96 56

Dordogne, gde maison de campagne + piscine, 750 €/sem. Libre au 11/04. Tél. 06 85 50 47 58

Gard, Vallée Cèze, loc. mais. camp. 5 pers. 370 €/sem. Tél. 06 70 63 53 38

Ile d'Oléron, coll. loue, 100 m mer, mais. tout conf., 6 pers., jardin clos, de juin à septembre. Tél. + SMS : 07 82 34 62 03

(83) Croix-Valmer, coll. loue maison, calme, 6 personnes, jardin, TB vue/mer. Tél. 06 83 04 73 97

Rome, appartement. Tél. 06 75 87 71 53

Sitges (Barcelone), coll. loue F4. Tél. 06 74 14 67 68 / 06 33 79 64 04

(66) Catalogne, collègue échange, été 2015, maison montagne (1 500 m) près Font-Romeu, 3 chambres, 2 salles d'eau, tout confort contre équivalent bord de mer, bcanal@laposte.net

Espagne (Andalousie), loue apt tout confort, 4/6 personnes, piscine, clim., petit village bord de mer, de 280 à 480 €/semaine. Tél. 09 51 30 40 92 / Port. 06 31 61 12 12

(82) Lafrançaise, loue maison, jardin, confort, espace, calme, 4/5 pers. Tél. 05 63 02 21 06 / 06 50 45 53 10

Corse, coll. loue village, 10 km mer, maison : 2 pers., 280-360 €/sem. ; 4 personnes : 320-460 €/semaine. Tél. 07 86 21 11 18, dominique.fabrizy@orange.fr

Montpellier-sud, 10 min mer, 10 min centre-ville, F4, non-fumeur, 93 m², tout confort, terrasse, jardin ombragé, calme, 7 pers., max. 400 €/sem., 700 €/quinz. Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19

(24) Périgord, près Sarlat, gîte 6/7 pers., prix enseignant. Tél. 06 78 73 17 35

Lot, Vallée du Célé, loue gîte, juin-sept., 280/380 €. Tél. 07 86 27 92 73

St-Raphaël, loue F3, 6 pers., jard., park., tout à pied, 6 min mer, 450 à 700 €/sem. Tél. 04 77 37 25 64, gmc.labouret@gmail.com

Barcelone centre, 4 personnes, toutes périodes, 300 €/sem. Tél. 34 61 60 35 828 ou juanjocudu@gmail.com

La Rochelle, loue grande maison, 6 personnes, jardin clos, piscine, 2 au 23/8. Tél. 06 70 04 55 47

(35) Dinard, direct sur mer et plage site unique, loue 3 pièces 4 personnes, park., calme, avril-mai-juin : 400 €/s., 700 €/qz. Tél. 01 43 50 14 29

Guadeloupe, coll. loue belle villa avec grande piscine face à la mer. 600 €/sem. En juillet/août. Contact : ambloume@hotmail.com

Rome, centre hist., apt ou B&B, mer, sud Italie, loc. villa/apt. Tél. 06 11 83 82 33

Périgord vert, loue maison indép. 8 pers., tout confort, beau cadre près sites touristiques, 700 €/sem. Tél. 05 53 07 46 63

Toscane, maison. Tél. 06 75 87 71 53

Sanary, loue villa, 290 €/sem. Tél. 04 94 63 44 66

Publicité



IMMOBILIER

(47) Agen, vds près centre apt F4, 90 m², garage, cellier, 2^e ét., rés. arborée : 120 U. Tél. 06 32 26 68 78

Paris 20^e, proche Gambetta, vends 2/3 pièces 53 m² + balcon + parking. 372 000 €. Tél. 06 80 28 83 31

(83) Toulon, coup de cœur, vends appart. 3 p., résidence sud, 10 min port. Tél. 06 26 58 46 85

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association chicokids proposent un circuit de randonnées : en août 2015, un circuit de 3 semaines au Tibet et au Népal. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



Débats citoyens en Rhône-Alpes

Échanger avec des personnalités du monde associatif, des universitaires, des élus, des journalistes... de thèmes actuels, sensibles, comme la désinformation, les enjeux migratoires, les réseaux sociaux, la mondialisation, le développement durable, Fukushima...

• Franck Thénard-Duvivier (coord.), coédition Adapt/Lycée Fauriel, 300 p., 12 €.

Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine. Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin et Christine Dezarnaud-Dandine, coédition Adapt-SNES/Vuibert, 2014, 192 p., 25 €.



De l'histoire naturelle aux sciences de la vie et de la Terre

Cet ouvrage montre comment s'est construit l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, depuis la Révolution. On y constate que les sciences naturelles puis les SVT constituent une discipline politiquement sensible. Les auteurs nous aident à comprendre les résistances qui, à de nombreuses reprises, ont fait - et font encore - obstacle à la mise en place d'un cursus cohérent et ambitieux.

• Claudine Meunier, François Meunier et Jeanne-Marie Raynaud, Adapt, 2014, 175 p., 11 €.

Alexandre de Humboldt. Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrira derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.

• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet. 1^{er} tirage : août 2006 - nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :

Code postal : Ville : Adresse électronique : @

Titre(s) commandé(s) :

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu



À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Professionnels de l'Éducation, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat**.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Nouveau
Une bonification
de **35%** pour les
- de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**
C'est d'un appel local



SÉJOURS
& TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE
& DÉCOUVERTE



LOISIRS
& DÉTENTE

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs.

ancv
CHÈQUE-VACANCES